



ENJEUX DE LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE AU SENEGAL :

Etude sur l'opportunité de la création d'un dispositif dédié à la formation de formateurs

Mémoire de fin d'études pour l'obtention du Master
Territoires et Sociétés, Aménagement et Développement,
spécialité : « Acteurs du Développement Rural en Régions Chaudes »

Présenté et soutenu par :

Assane NDIAYE le 15 juin 2012



Directeur de mémoire :

Christophe LESUEUR,
DEFIS-IRC-Montpellier SupAgro, France

Maître de stage :

Abdourahmane FAYE,
Bureau de la formation professionnelle
agricole (BFPA), Sénégal

Membres du jury :

MM. Jacques RIPOCHE, Christophe LESUEUR, Jérôme THONNAT et Igor BESSON

SUJET :

ENJEUX DE LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE AU SENEGAL :

Etude sur l'opportunité de la création d'un dispositif dédié à la formation de formateurs

Présenté et soutenu par : Assane NDIAYE, juin 2012

Coordonnées : Ministère de l'Agriculture du Sénégal,
Bureau de la formation professionnelle agricole (BPPA)

Tél : 00221 77 657 39 85

E-mail : andiaye2000@yahoo.com

Skype : ndiamboure

Membres du jury

- **Jacques RIPOCHE**, ingénieur conseil/formation
Service DEFIS (Développement, Expertise, Formation et
Ingénierie pour le Sud)/Institut des Régions Chaudes
Mail : jacques.ripoche@supagro.inra.fr
- **Christophe LESUEUR**, ingénieur conseil/formation
Service DEFIS/Institut des Régions Chaudes
Mail : christophe.lesueur@supagro.inra.fr
- **Jérôme THONNAT**, Directeur délégué
Direction de l'enseignement et à la vie étudiante (DEVE) -
Institut des régions chaudes
Mail : jerome.thonnat@supagro.inra.fr
- **Igor BESSON**, Chargé de mission
Réseau international FAR (Formation agricole et Rurale)
Mail : igor.besson@supagro.inra.fr

Montpellier SupAgro – 1101, Avenue Agropolis -
BP 5098 - 34093 Montpellier - France

SOMMAIRE

SOMMAIRE	ii
DEDICACES.....	iii
REMERCIEMENTS	iii
AVANT PROPOS	iv
RESUME	v
ABSTRACT	vi
GLOSSAIRE	vii
INTRODUCTION GENERALE	8
CHAPITRE I. CADRE DE REFERENCE	10
1.1. CADRE GENERAL DE L'ETUDE : Le Sénégal, un pays sahélien aux potentialités agricoles inégales selon les zones	11
1.2. CADRE INSTITUTIONNEL.....	16
CHAPITRE IICADRE THEORIQUE.....	23
2.1. PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE.....	24
2.2. OBJECTIFS DE RECHERCHE	26
2.3. HYPOTHESES DE TRAVAIL.....	27
CHAPITRE III.CADRE METHODOLOGIQUE.....	28
CHAPITRE IV. PRESENTATION, ANALYSE ET DISCUSSION DES DONNEES.....	34
4.1. IDENTIFICATION ET TYPOLOGIE DES ACTEURS CONCERNES.....	35
4.2. L'ANALYSE DE L'HISTORIQUE AGRAIRE ET DES GRANDS CHANGEMENTS INTERVENUS	36
4.3. ANALYSE DES DISPOSITIFS DE FORMATION	46
4.4. QUELQUES PISTES DE REFLEXION SUR LES ACTIVITES ET COMPETENCES D'UN FORMATEUR.....	61
4.5. CREATION D'UN DISPOSITIF DE FORMATION DE FORMATEURS	64
4.6. DISCUSSION	77
CONCLUSION GENERALE	79
REFERENCES	81
Bibliographie	81
Webographie.....	82
LISTE DES ANNEXES	84
LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	112
TABLE DES MATIERES	115

DEDICACES

Je dédie ce travail :

- ✚ A mon père et à ma mère pour leur soutien indéfectible et leurs prières qu'ils m'ont toujours apportés ;
- ✚ A mon épouse, NDIAYE Bintou GUEYE pour toute sa compréhension et son soutien durant mon séjour à Montpellier ;
- ✚ A mes enfants, Khady, Mouhamed et Bamby, pour leur affection ;
- ✚ A mon oncle, Meissa Célé NDIAYE, pour ses conseils et son soutien sans faille ;
- ✚ A tous mes frères et sœurs pour leur soutien et leur affection.

REMERCIEMENTS

J'exprime mes sincères remerciements à la Coopération Française pour avoir pris en charge tous les frais relatifs à mes études et à mon séjour à Montpellier.

J'exprime ma sincère reconnaissance à Christophe LESUEUR, mon Directeur de mémoire pour sa disponibilité, sa rigueur, ses critiques objectives et ses remarques pertinentes.

Mes remerciements s'adressent aussi :

- ✚ A tous les enseignants de l'IRC/Sup Agro, plus particulièrement à ceux qui ont participé au programme ADR et surtout à Jacques RIPOCHE, le Coordonnateur du Master ADR ;
- ✚ A Monsieur Abdourahmane FAYE, Chef du Bureau de la Formation Professionnelle Agricole du Ministère de l'agriculture du Sénégal pour avoir accepté d'être mon maître de stage et d'encadrer ce travail ;
- ✚ A mes collègues de service Nouha KOURMAH et Babacar DIAKHATE pour leurs conseils et observations durant tout mon stage ;
- ✚ A tous les acteurs : techniciens, OP, producteurs, etc. qui ont accepté de donner de leur temps pour échanger avec nous sur le sujet ;
- ✚ A tous les collègues du Master ADR avec qui nous avons passé de bons moments ;
- ✚ A tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à notre formation et à la réalisation de ce mémoire.

AVANT PROPOS

Dans le cadre de notre cursus en master acteurs du développement rural de l'Institut des Régions Chaudes de SupAgro Montpellier, après avoir capitalisé tous les modules, nous devons effectuer un stage minimum de cinq mois pour travailler sur un thème de mémoire qui sera soutenu ensuite avant de valider le diplôme de master. Ce stage revêt une importance toute particulière dans le cursus ADR compte tenu du fait que son coefficient représente 40% de l'ensemble des crédits du master (30 sur 120 crédits).

Nous avons effectué notre stage au Bureau de la Formation Professionnelle Agricole (BFPA) du Ministère de l'agriculture du Sénégal avec des parties terrains dans la vallée du fleuve Sénégal et dans la zone des Niayes. Ce stage a été très riche en découvertes et en informations. Elle nous permis d'une part de rencontrer et de discuter avec des acteurs divers et d'autre part de les trouver dans leur situation socio professionnelle pour observer et apprécier les aspects de leur vie quotidienne.

Le thème intitulé « *enjeux de la formation agricole et rurale au Sénégal : étude sur l'opportunité de la création d'un dispositif dédié à la formation de formateurs* » correspond à la réalité de la situation dans laquelle nous travaillons et s'inscrit dans l'optique de la refondation des dispositifs de formation conformément aux recommandations de la SNFAR. En effet, nous sommes en service au BFPA qui est chargé de la mise en œuvre de la stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR) et qui depuis sa création en 2003 travail dans ce sens.

RESUME

Après deux décennies (de 1980 à 2000) de désengagement, l'Etat du Sénégal a décidé de réinvestir dans le secteur agricole et rural. Il a ainsi revu l'ensemble de sa politique agricole, et le plan d'investissement du Sénégal a été élaboré et validé le 10 juin 2010. Il fédère tous les programmes précédents et est articulé à la LOASP, à la politique agricole commune de la CEDEAO et au volet agricole du NEPAD. Sur le plan de la formation agricole et rurale, la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale est élaborée et validée entre 1999 et 2005, et ses orientations sont prises en compte et traduites en articles par la LOASP. Ensuite le BFPA est créé pour la mise en œuvre de la SNFAR. En revanche, au moment de prendre ces mesures innovantes, la situation du personnel au niveau du département de l'agriculture est dans un état de déficit en nombre et en qualification et de vieillissement très avancés. Ensuite, du côté des centres de formation en plus des problèmes de personnel, on observe un immobilisme notoire au niveau des offres et des approches.

Or pour la réussite des politiques agricoles, il faut avoir des ressources humaines suffisantes et qualifiées. D'où cette étude sur la mise en place d'un dispositif de formation de formateurs agricoles et ruraux. En effet, pour avoir des techniciens bien formés, il faut que ceux là qui sont chargés de les former soient bien préparés. Pour faire ce travail, des outils acquis au cours de notre formation sont mobilisés, notamment l'approche systémique et l'enquête compréhensive, ainsi que l'observation participative. Cette étude a permis de faire l'analyse des évolutions du secteur agricole et rural et de l'offre de formation au Sénégal. Elle a aussi démontré l'immobilisme et l'inadéquation des dispositifs de formation agricole et de conseil face à l'évolution des enjeux. A la fin, elle propose un dispositif de formation de formateurs impliquant tous les acteurs.

Mots clés : Sénégal, enjeux de la formation agricole et rurale, formation de formateurs, dispositif de formation, Ministère de l'agriculture, bureau de la formation agricole et rurale.

ABSTRACT&

After two decades (from 1980 to 2000) of disengagement, the government of Senegal has decided to reinvest in agriculture and rural development. And it has reviewed all its agricultural policy, and the investment plan of Senegal was developed and validated in June 10th, 2010. It brings together all the previous programs and is articulated to the LOASP, the common agricultural policy of ECOWAS and the agricultural section of NEPAD. In terms of agricultural and rural training, the National Strategy for Agricultural and Rural Training is developed and validated between 1999 and 2005, and these guidelines are taken into account and translated into articles by the LOASP. Then BFPA is created for the implementation of SNFAR. However, when making these innovative measures, the staff situation at the department of agriculture is in a state of deficiency in number and qualification and of a very advanced aging. Then, towards training centers in addition to staff problems, there is a notorious immobility at level of offers and approaches. But for successful agricultural policies, one must have sufficient and qualified human resources. Hence this study on the establishment of a training device of agricultural and rural trainers. Indeed, to have well-trained technicians, we need that those who are responsible for the training are well prepared. To do this work, the acquired tools during our training are mobilized: the systemic approach, the comprehensive survey. And participative observation and biographical review. This study allowed analyzing developments in the rural sector and the training offer in Senegal. It also demonstrated the immobility and the inadequacy of agricultural training process and consultancy face to stakes evolution. At the end, it proposes a training device of trainers involving all stakeholders.

Keywords: Senegal, issues of agricultural and rural training, training of trainers, training device, the Ministry of Agriculture, Office of the agricultural and rural training.

GLOSSAIRE

Besoins en formation : «Les besoins de formation peuvent être définis par l'écart entre les compétences nécessaires pour exercer un emploi, une activité professionnelle et les compétences réelles d'un individu à un moment donné ». (Association Française de normalisation (AFNOR). Normes AFNOR de la formation professionnelle 1992/1994).

Capital humain : « Ensemble des connaissances, qualifications, compétences et autres qualités que possèdent les individus d'un groupe ou d'un secteur économique donné ».

Demande de formation : «La demande de formation est l'expression d'un souhait ou de résultats attendus, exprimés par des personnes salariées ou non, des responsables hiérarchiques, des entreprises ou institutions ». (Association Française de normalisation (AFNOR). Normes AFNOR de la formation professionnelle, 1992/1994).

Dispositif de formation : un dispositif est un « ensemble structuré et cohérent de pratiques, de méthodes, d'institutions, de moyens, de règlements, visant à atteindre un objectif déterminé, pour un public donné en fonction d'une situation initiale et d'un environnement donné ». (A. MARAGNANI Offre, demande et besoin de formation, 12/06/2004).

Formation continue : La formation continue est une formation destinée à toute personne, jeune ou adulte, déjà engagée dans la vie active pour lui permettre de renforcer ses compétences en lien avec ses activités.

Ingénierie de la formation : C'est un processus de construction d'une action de formation, depuis l'analyse de la pertinence en passant par la réponse des besoins de formation jusqu'à la conception de l'évaluation.

INTRODUCTION GENERALE

Au sortir de vingt années d'ajustement structurel et face à un contexte national marqué par le renchérissement des prix des produits alimentaires ainsi que l'état d'une agriculture peu reluisant, le Gouvernement du Sénégal a décidé de réinvestir dans le secteur agricole et rural. Il fait de l'autonomie alimentaire une préoccupation majeure. Dans cette perspective, la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA), vaste plan d'urgence et programme stratégique, visant en même temps l'augmentation de la production agricole et la sécurité alimentaire, a été d'abord lancée par le Président de la République en avril 2008 à côté d'autres programmes tels que le plan REVA, le programme d'autosuffisance en riz.

Par ailleurs, au niveau continental, le programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), volet agricole du NEPAD, a été défini et adopté pour soutenir les politiques nationales en vue de la croissance et du développement agricole des pays africains.

En Afrique de l'Ouest, le PDDAA est mis en œuvre à travers la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP) qui a identifié les domaines prioritaires communs pour l'ensemble des Etats membres. Ainsi, la Commission de la CEDEAO et le Secrétariat du NEPAD ont mis en place un plan d'action pour la période 2005-2010, en vue de doter la région d'un cadre unique pour la programmation et la mise en œuvre des actions de développement du secteur agricole. A cet effet, il a été proposé de formuler et de mettre en œuvre des programmes d'investissement réalistes, aux niveaux national et régional. Il s'est donc agi pour chaque Etat membre de formuler un PNIA.

Dans cette optique, le Sénégal a revu l'ensemble de sa politique agricole et le plan d'investissement du Sénégal a été élaboré et validé le 10 juin 2010. Il est l'élément fédérateur de tous les programmes précédents, articulé avec les autres programmes et politiques sectorielles (non strictement agricole). Il contribue à mettre en œuvre les orientations définies par la LOASP. Il est aussi articulé avec la politique agricole commune de la CEDEAO (ECOWAP) et le volet agricole du NEPAD (PDDAA). Le plan d'investissement du Sénégal est structuré par sous-secteur, dans lesquels sont intégrés différents programmes et composantes. Le budget global du plan d'investissement, estimé à 2.015 milliards¹ de FCFA, consacre l'essentiel des financements au sous-secteur de l'agriculture (71% du montant total). L'essentiel de ces ressources (70%)² est orienté vers une stratégie de fourniture par l'Etat d'intrants agricoles. Le PNIA Sénégal couvre la période 2011-2015. Il vient compléter les efforts déjà entrepris par le Gouvernement du Sénégal depuis plusieurs années pour faire jouer à l'agriculture un rôle majeur dans la création d'emplois, la croissance de l'économie, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté à l'horizon 2015 et assurer une distribution

¹ Programme National d'Investissement Agricole-Plan d'Investissement 2011-2015 du Sénégal

² Idem

plus équilibrée des activités agricoles entre les zones agro-écologiques, les régions et les collectivités locales.

En outre, il faut ajouter un autre programme d'une envergure importante : le Millenium Challenge Account (MCA). Il est une initiative de l'administration américaine pour soutenir les pays qui ont réalisé un certains nombre de performances économiques, sociales et démocratiques. Le MCA Sénégal bénéficie d'un financement de 540 millions de dollars pour une durée de cinq (5) ans, à partir de 2010. Il se fixe comme mission la réalisation de deux pôles régionaux de développement : un dans la vallée et le delta du fleuve Sénégal et un autre en Casamance. A terme, le MCA Sénégal permettra entre autres de sécuriser 36.300 ha de terres aménagées et l'extension de 3000 ha dans le delta et la vallée du fleuve Sénégal ainsi que la construction de marchés ruraux dans les deux pôles.

Toutefois, la mise en œuvre des politiques et programmes agricoles ne peut être effective sans une mobilisation importante de ressources matérielles, financières et **surtout humaines**. Cependant, ces mesures marquant le retour à l'investissement sur le secteur agricole sont intervenues à un moment où on observe un déficit global en ressources humaines, en nombre et en qualification, au niveau du département de l'agriculture. D'où la nécessité d'investir sur les ressources humaines et plus particulièrement sur la formation des formateurs, qui sont en charge de préparer les cadres, les techniciens et les producteurs à mieux exercer leurs métiers. Même, s'il faut saluer au passage les efforts consentis par le Sénégal pour prendre en charge la formation de tous les acteurs du développement rural par la mise en place de dispositifs dédiés à cet effet, il faut noter en même temps des failles au niveau de la formation des formateurs. Ainsi, le thème de recherche intitulé « *enjeux de la formation agricole et rurale au Sénégal : Etude sur l'opportunité de la création d'un dispositif dédié à la formation de formateurs* » est choisi pour contribuer à la refondation des dispositifs de formation agricole et rurale.

Pour mieux guider les lecteurs de ce mémoire, voici en résumé les différentes parties qui le composent.

- Une première partie intitulée cadre de référence sera abordée pour parler du cadre général et du cadre institutionnel afin de mieux situer le contexte dans lequel se situe cette étude ;
- Une deuxième partie intitulée cadre théorique où seront abordés la problématique, les objectifs et les hypothèses de recherche ;
- Une troisième partie sera consacrée à la méthodologie adoptée pour la réalisation de cette étude ;
- Une quatrième partie sera réservée à la présentation, à l'analyse et à la discussion des données ;
- Enfin, une conclusion générale fera une synthèse des points essentiels et proposera quelques recommandations et des perspectives de poursuite de la réflexion.

CHAPITRE I.
CADRE DE REFERENCE

1.1. CADRE GENERAL DE L'ETUDE : Le Sénégal, un pays sahélien aux potentialités agricoles inégales selon les zones

1.1.1. Contexte agro écologique

Le Sénégal est situé en Afrique de l'Ouest et occupe l'extrémité la plus occidentale du continent africain, entre 12,5 et 16,5 degrés de latitude Nord. Il est limité au Nord par la République Islamique de Mauritanie, au Sud par la République de Guinée et la Guinée Bissau, à l'Est par le Mali et à l'Ouest par l'Océan atlantique. La Gambie située entre les régions de Kaolack et de Ziguinchor, forme une enclave sur le cours inférieur du fleuve du même nom. La superficie du Sénégal est estimée à 196 722 km² et la population à 13 millions d'habitants.

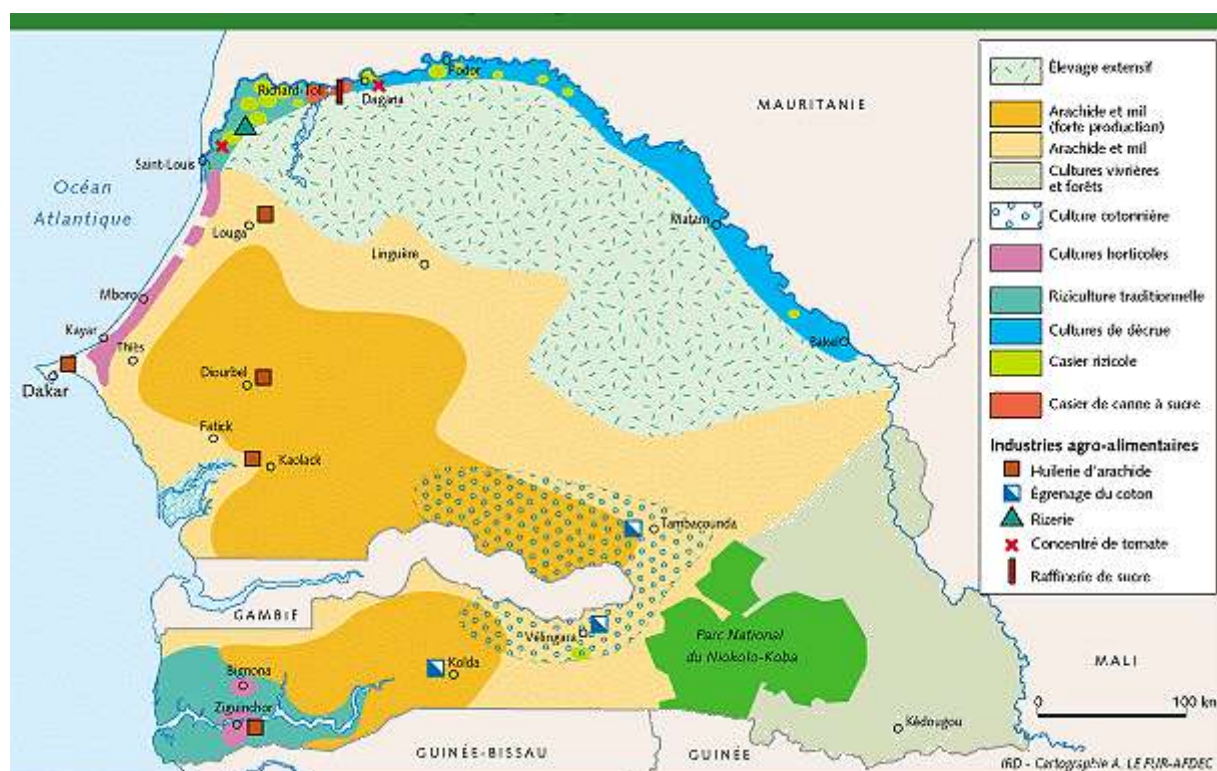


Figure 1 : Carte du Sénégal (Source : www.au-senegal.com)

Le climat est de type tropical, il est caractérisé par deux saisons :

- une saison sèche qui s'étend de novembre à juin ;
- une saison des pluies de juillet à octobre caractérisée par de fortes activités agricoles.

La pluviométrie moyenne annuelle suit un gradient croissant du Nord au Sud du pays. Elle passe en moyenne de 300 mm au Nord semi-désertique à 1200 mm au Sud, avec des variations d'une année à l'autre.

Le réseau hydrographique national est constitué de quatre fleuves et leurs affluents auxquels s'ajoutent quelques cours d'eau temporaires : il s'agit du fleuve Sénégal, du fleuve Gambie, du fleuve Sine Saloum et du fleuve Casamance. La construction de barrages sur ces cours d'eau tels que le barrage de Diama, de Manantaly et celui du bassin de l'Anambé contribue significativement au développement de l'agriculture irriguée.

Les températures moyennes annuelles sont comprises entre 25 et 30 degrés sur le littoral en saison des pluies et entre 18 et 26 en saison sèche. Tandis que pour l'intérieur du pays elles sont comprises entre 30 et 40 en moyenne en saison des pluies et 24 et 30 en saison sèche.

Les spéculations cultivées sont réparties en trois catégories : les cultures vivrières³, les cultures industrielles⁴ et les cultures horticoles qui occupent respectivement 61, 36 et 3% des surfaces cultivées entre 2000 et 2007 (DAPS 2007). La majeure partie des terres cultivables est occupée par l'arachide et le mil/sorgho. S'agissant des filières horticoles, elles offrent des opportunités intéressantes au niveau local et international. Les cultures horticoles comportent les cultures maraîchères, les cultures ornementales et les cultures fruitières. L'agriculture sénégalaise est dominée par les exploitations de type familial qui représentent 95 % des exploitations agricoles, répondent à 60% de la demande nationale en alimentation et emploient près de 50% de la population nationale⁵.

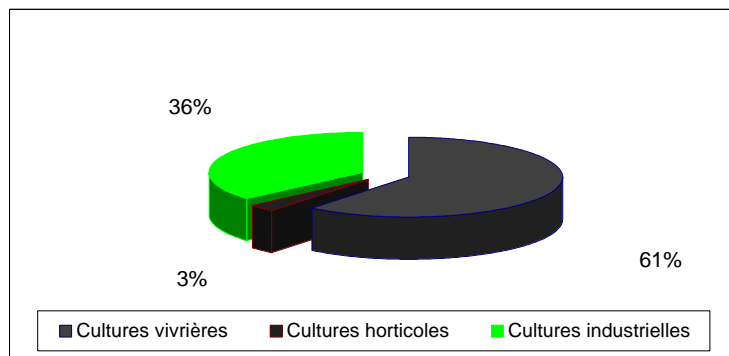


Figure 2 : répartition des surfaces cultivées par type de culture (DAPS 2009)

Au Sénégal, il y'a six zones agro écologiques ayant chacune des spécificités qui militent en la faveur d'activités bien définies :

1.1.1.1. Zone des Niayes

Cette zone qui longe le littoral, de Dakar à Saint-Louis est caractérisée par la dominance des cultures horticoles et l'implantation de fermes laitières et avicoles, ainsi que le foisonnement

³ Les cultures vivrières sont composées de céréales (mil, sorgho, maïs, riz et fonio), du niébé et du manioc.

⁴ Les cultures industrielles sont essentiellement constituées de l'arachide, du coton, de la canne à sucre, la tomate industrielle et le sésame.

⁵ Comment les exploitations familiales peuvent-elles nourrir le Sénégal ? (CNCR, 2010)

d'activités non agricoles. Ces activités sont des facteurs favorisant un secteur économique dynamique dans la région et par conséquent une poussée démographique importante.

1.1.1.2. Vallée du fleuve Sénégal

C'est une zone caractérisée par des ressources en eau de surface énormes avec le fleuve Sénégal et ses affluents qui permettent l'irrigation de 240.000 ha. Elle abrite aussi des aménagements hydro agricoles (barrages de Diama et de Manantaly et aménagements de la SAED et de la CSS) pour le développement de l'agriculture irriguée. Il faut aussi noter la présence très remarquable des OP depuis très longtemps (ASESCAW créée en 1976) qui jouent un rôle très important dans la professionnalisation des agriculteurs. On note aussi la présence d'agro industrielle comme la CSS et la société des conserves alimentaires du Sénégal (SOCAS). Sur le plan de la production, il faut noter une diversification des cultures, autour du maraîchage, visant à sécuriser la production de riz. L'élevage y est également très présent et constitue une importante source de revenu pour les exploitations familiales. En outre, les populations se sont insérées à de nouvelles activités diversifiées pour créer d'autres revenus non agricoles.

1.1.1.3. Zone sylvo-pastorale

C'est une zone à vocation pastorale avec des éleveurs transhumants, son économie est essentiellement basée sur la production animale. C'est la principale région d'élevage du Sénégal. Elle est communément appelée Ferlo (Nord-est).

1.1.1.4. Zone du bassin arachidier

Cette zone occupe environ 30% du territoire national et produit en moyenne les $\frac{3}{4}$ de la production vivrière. Cependant, on y observe une baisse continue des rendements suite à une perte du niveau de fertilité des sols et de l'irrégularité des pluies. Il faut noter également une forte poussée démographique entraînant une pression sur le foncier et le morcellement des exploitations familiales. Ensuite, on observe le développement de l'élevage, la diversification des cultures et l'émergence d'activités non agricoles facilitées par la proximité de grands centres urbains comme Touba, Dakar, Thiès et Kaolack.

1.1.1.5. Zone Sud (Casamance)

Très propice à la production agricole avec une bonne pluviométrie, des sols fertiles et une nappe d'eau peu profonde favorables à l'arboriculture fruitière et au maraîchage qui sont des activités très présentes dans la région. Il y'a également la présence remarquable de la riziculture de bas-fond. Cependant, il faut noter un sous équipement des agriculteurs qui constitue une limite pour le développement du secteur. Cette zone est aussi le théâtre d'un conflit armé qui dure depuis trente ans et qui a négativement impacté sur son essor économique.

1.1.1.6. Zone du Centre-Est (Sénégal Oriental)

Zone de coton-culture et de maïsiculture surtout (Tambacounda et Kédougou).

On y observe des rendements agricoles supérieurs aux moyennes nationales grâce à une bonne pluviométrie bien répartie dans le temps et dans l'espace, mais aussi à des sols très fertiles.

1.1.2. Contexte macroéconomique

Au Sénégal, la contribution de l'agriculture à la croissance du PIB passe de 1,3% en 2009 à 0,5% en 2010, soit une diminution de 0,8 point. Néanmoins, en 2010, l'agriculture reste, un des moteurs de la croissance économique, car pour un taux de croissance de 4,1 du PIB, elle a contribué pour 0,5 points (*Rapport ANSD, Ed. 2010 | agriculture*). En outre, le secteur agricole conserve encore une grande importance sociale et économique. En effet, le milieu rural abrite 60% de la population nationale et l'agriculture demeure la source principale d'emplois et de revenus pour environ 65% des sénégalais et sénégalaises. Malgré tout, le secteur se trouve généralement dans une situation de morosité se traduisant par une stagnation, voire une tendance à la baisse de la production, des superficies cultivées et des rendements pour la plupart des cultures. La croissance de la production a régressé à partir de la fin des années 1960. Il en est de même pour les superficies cultivées (exception faite au riz). Les Enquêtes de Suivi de la Pauvreté au Sénégal de 2005-2006 (*ANSD août 2007*) indiquent que le secteur rural concentre 61,6 % des ménages pauvres, contre respectivement 52,2% de moyenne nationale et 43,4% dans les autres villes, alors que Dakar enregistre 39,9%. Cette pauvreté frappe surtout les exploitations familiales qui sont très touchées par la crise agricole.

Depuis le désengagement de l'Etat dans les années 1980, l'accès aux intrants et à l'équipement pose un énorme problème. Ainsi, l'utilisation des engrais est réduite, ne favorisant pas une rentabilité acceptable surtout après plusieurs années d'exploitation sur les mêmes terres et les semences certifiées se font de plus en plus rares. A cela s'ajoute une occupation itinérante des sols, accompagnée d'une déforestation systématique pour trouver de nouveaux espaces cultivables plus fertiles, aggravant ainsi la dégradation des ressources naturelles. Cette situation a beaucoup contribué à la déstructuration de filières agricoles telles que le coton et l'arachide et a fait que l'agriculture sénégalaise ne satisfait plus aux besoins aussi bien de subsistance que de création de revenus, engendrant du coup un départ massif des ruraux vers les centres urbains.

Il faut y ajouter la fragmentation du « capital terre » à chaque transition générationnelle, engendrant la multiplication des micro-exploitations agricoles, avec des surfaces cultivées par actif en nette diminution. Ces petites unités de production ne pouvant plus assurer l'autosuffisance alimentaire, le déficit de la couverture des besoins dans ce domaine se creuse davantage. Pour combler les déficits on fait alors recours aux importations, surtout de riz, qui constitue la denrée qui pèse le plus sur la balance commerciale. La consommation de riz au Sénégal est estimée à 800 000 tonnes en 2007⁶, avec 106 milliards de F CFA pour les importations nettes. Le riz à lui seul est responsable pour 16%⁷ du déficit de la balance commerciale. Cependant, il faut noter que la hausse généralisée des prix des produits agricoles de 2007 a eu un effet positif sur la production céréalière au Sénégal. En effet, les résultats de la campagne agricole 2008/2009 ont connu une hausse généralisée au niveau des superficies d'une part: 39% par rapport à l'année précédente, et 56% de hausse pour le riz. D'autre part, les rendements ont également augmenté pour toutes les céréales, 35% pour le riz, par rapport à la campagne 2007/2008. Ceci a permis une hausse de 125% de la production céréalière pour la campagne 2008/2009 (1 739 655 tonnes) comparée à 2007/2008 et de 52%

⁶ Ministère de l'agriculture, programme national d'autosuffisance en riz ,2009

⁷ Ministère de l'agriculture, programme national d'autosuffisance en riz ,2009

par rapport à la moyenne des cinq années précédentes. Quant-au riz, la production a augmenté de 111%⁸. Pendant la campagne 2010/2011, il a connu une hausse de 20,30% par rapport à la campagne précédente.

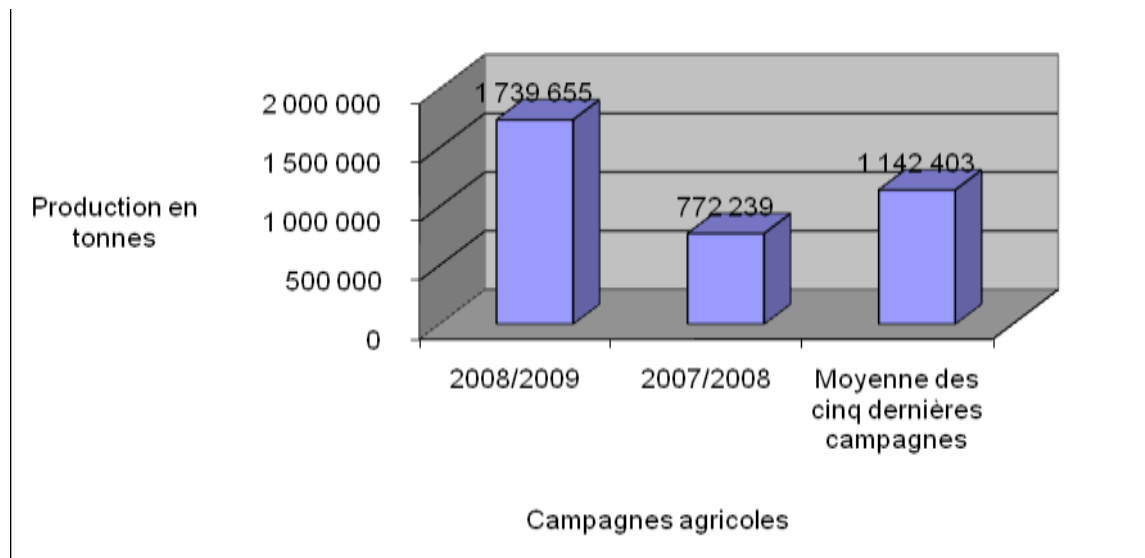


Figure 3 : Comparaison des productions céréalières (ANSD, 2009)

CONCLUSION

Ce qu'il faut surtout retenir de cette partie, c'est que la campagne agricole post crise alimentaire est très illustrative en ce sens qu'elle est caractérisée par une augmentation importante des productions agricoles, surtout le riz qui a connu une hausse de 111%. Cela est consécutif à la hausse des prix sur le marché mondial en 2007 et du coup les producteurs sont incités à produire beaucoup pour profiter des prix intéressants. Cette situation montre que lorsque les prix sont intéressants, les producteurs sont capables de produire des quantités importantes et réduire les importations. Cela pose du coup, la problématique des orientations de la formation agricole. En effet, jusqu'à présent, les choix politiques ne sont pas encore clairs au Sénégal. Faut-il faire une formation pour continuer à soutenir des systèmes où on produit peu et importer beaucoup pour nourrir les sénégalais ? Ou former pour améliorer les capacités de production, de valorisation des produits locaux et de commercialisation ?

⁸ Situation Economique et Sociale du Sénégal Ed. 2008 | AGRICULTURE (ANSD, novembre 2009)

1.2. CADRE INSTITUTIONNEL

1.2.1. L'évolution des politiques agricoles et des dispositifs de formation au Sénégal

1.2.1.1. Les politiques agricoles

Pour mieux comprendre le cadre institutionnel, il est nécessaire de faire un court rappel historique de l'évolution des politiques agricoles et des dispositifs de formation au Sénégal. Cet historique peut être divisé en quatre périodes :

– **D'abord la période coloniale :**

Elle est caractérisée par des politiques axées sur le développement d'une agriculture de rente, elle-même basée sur des filières d'exportation (arachide) pour alimenter la métropole. Le secteur était fortement administré et orienté suivant les aspirations du colonisateur.

Ensuite la **période post indépendance**, qui a connu trois phases dans l'évolution des politiques agricoles :

– **De 1960 aux années 1980 :**

Période de « l'Etat providence » ou du « tout-Etat » caractérisée par les programmes agricoles dédiés à des paysans organisés en coopératives d'approvisionnement et de commercialisation. Ces coopératives étaient créées et gérées par l'Etat autour des cultures de rente. L'Etat fournissait le matériel agricole, les semences, les engrais et achetait toutes les récoltes par le biais des sociétés de développement rural. Les services d'encadrement étaient chargés de transmettre des paquets technologiques aux paysans qui les appliquaient « les yeux fermés » pour le développement de filières de rente, surtout de l'arachide. Toutes les stratégies et tous les efforts étaient focalisés sur la production et le produit au détriment du producteur.

– **Des années 1980 à 1997 :**

C'est la période de l'ajustement structurel, des réformes institutionnelles et de l'avènement de la sécheresse. Après vingt ans d'appui au monde rural, l'Etat s'est subitement désengagé et les programmes agricoles et les SDR se sont effondrés. Il s'en est suivi une libéralisation des marchés, une privatisation des sociétés nationales et la responsabilisation des paysans. Les agriculteurs prennent alors des initiatives pour faire face au dépérissement des services de l'encadrement et de la fin des subventions par la création d'organisations d'autopromotion. Décidés à prendre leur avenir en main, à travers leurs organisations, les paysans investissent dans le renforcement des capacités, pour mieux faire face à la nouvelle donne : représentation, négociation, plaidoyer.

– **De 1997 à nos jours :**

En 1997, suite à la rencontre entre le CNCR et le Président DIOUF (le 13 février 1997) le gouvernement a élaboré un programme de relance de l'agriculture qui entre autres mesures, a permis de réduire les dettes des paysans et de redémarrer les subventions. Cette période est également marquée par l'avènement du programme des services agricoles et d'appui aux organisations de producteurs (PSAOP en 1999) et du programme national d'infrastructures rurales (PNIR) pour la réalisation d'infrastructures rurales. L'année 2000 est une étape importante pour cette phase car elle est marquée par l'arrivée du régime libéral, qui dès son installation a manifesté sa préférence pour l'agrobusiness au détriment de l'exploitation familiale. Mais aussi les nouvelles autorités avaient tendance à rompre avec une pratique déjà établie : la participation des paysans au pilotage du secteur. Cette pratique va à l'encontre de la vision de la majeure partie des organisations paysannes qui sont fortement attachées à l'exploitation familiale et intransigeantes sur leur implication. Néanmoins, le régime libéral a réussi à initier un certain nombre de programmes visant à soutenir le monde rural surtout à partir de 2008, année marquée par la crise alimentaire (GOANA). Il faut aussi noter le vote de la LOASP en 2004 et l'élaboration du PNIA. Enfin, il y'a le MCA, qui est un fonds de développement bilatéral du gouvernement américain d'une valeur de 540 million de dollars. Sa logique d'intervention est basée sur la création de pôles régionaux de développement : un dans le delta et la vallée du fleuve Sénégal et un autre en Casamance.

1.2.1.2. Les dispositifs de formation

Pour ce qui est de la formation, le Sénégal a toujours misé, avant et après les indépendances, sur la formation des acteurs en mettant en place un dispositif de formation de techniciens et de cadres de l'encadrement du monde rural, ainsi que des producteurs.

En effet :

- Dès 1938 l'Ecole d'élevage de Saint-Louis est créée pour assurer la formation des auxiliaires en santé animale ;
- Entre 1960 et 64, les écoles de formation en techniques agricoles comme l'ENCR de Bambey, devenue ISFAR en 2005 suite à son intégration au pôle agronomique de l'université de Thiès, l'EATA de Ziguinchor, le CFPH de Cambarène et les CIH sont créées pour former les cadres supérieurs et intermédiaires du développement rural ;
- En 1968, l'Ecole inter-Etat des sciences et médecine vétérinaires (EISMV) de l'UCAD est créée ;
- En 1981, l'INDR de Thiès est créé pour assurer la formation des ingénieurs agronomes, il est devenu ENSA en 1991 et constitue depuis 2005 le pôle agronomique de l'université de Thiès ;

Enfin, l'UFR des sciences agronomiques, d'aquaculture et de technologie alimentaire est créée à l'université Gaston Berger de Saint-Louis, l'ENEA est devenue l'ESEA, et plus récemment, le Lycées d'Enseignement Technique Agricole de Bignona est créé (2002).

Ces écoles ont eu dans leur majorité comme mission initiale d'assurer la formation de techniciens et de cadres fonctionnaires pour encadrer le monde rural. C'est seulement en 1991 avec l'arrêt du recrutement par l'Etat qu'une partie des sortants est recrutée par les ONG et autres organismes non étatiques. Ainsi, se pose un problème de décalage entre l'offre de formation et une nouvelle demande des opérateurs au développement.

A coté de ce dispositif, le Sénégal a mis en place, à partir des années 1970, un autre composé des CPA, CPE et CPM et en 2001 les CPFP, tous dédiés à la formation des producteurs à la base.

Le tableau ci-après est un résumé de l'évolution des politiques agricoles au Sénégal et des dispositifs de FAR.

CONCLUSION

Dans cette partie, on peut retenir une très faible adaptation des dispositifs de formation face aux nombreux changements climatiques, économiques, environnementaux, politiques et des systèmes agraires. En effet, depuis l'indépendance du Sénégal, les politiques agricoles ont beaucoup évolué pour s'adapter aux contextes économique et environnemental et au même moment les dispositifs d'appui conseil sont restés plus ou moins figés.

Tableau 1 : Etapes/repères de l'évolution des politiques agricoles au Sénégal et des dispositifs de FAR

(Source : étude Jacques FAYE et enquêtes terrain)

Périodes	Politique / stratégie agricole	Dispositifs de formation
Période avant Indépendance	<p>Période de la politique agricole coloniale : économie de traite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cultures d'exportation vers la métropole (arachide) ; - Création d'infrastructures (routes, pistes de production, etc.) pour l'évacuation des récoltes ; - Introduction de la vulgarisation agricole, des engrais chimiques, des semences améliorées, de la traction animale ; - Création d'usines de transformation de l'arachide ; - Extension des superficies cultivables par le défrichement de nouvelles terres et agriculture minière occasionnant la dégradation de l'environnement ; - Développement de l'élevage pour épargner et produire de la fumure. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de l'école d'élevage de Saint Louis en 1938 pour lutter contre les grandes endémies
De 1960 à 1980	<p>Période de « l'Etat providence » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une forte présence de l'Etat ; - Création de structures d'encadrement telles que l'Office Nationale de Commercialisation et d'Assainissement pour le Développement : (ONCAD) chargée de la distribution d'intrants, du crédit et de la commercialisation des produits agricoles et des coopératives agricoles et des Sociétés Régionales de Développement Rural (SAED, SODEVA, SODESP, SNT, SOMIVAC,) chargées de la vulgarisation ; - Organisation des paysans en coopératives agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création des écoles de formations aux techniques agricoles (EATA, ENCR, CFPH, CIH) pour former les techniciens chargés d'encadrer les paysans et des CP pour la formation des producteurs - L'Ecole inter-état des sciences et médecine vétérinaires (EISMV) de l'UCAD en 1968 ; - Démarrage du projet Sénégal-Suisse d'Enseignement Agricole et Forestier en 1977.
De 1980 à 1997	<p>Période d'ajustement structurel et des réformes institutionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liquidation de l'ONCAD en 1980 ; - Elaboration et mise en œuvre de la Nouvelle Politique Agricole en 1985 ; - Dépérissement des SDR (SOMIVAC, SODEVA, etc.) ; - Suppression des subventions ; - Le Programme d'ajustement structurel du secteur Agricole (PASA), est 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de l'INDR de Thiès en 1981, devenu ENSA en 1991 et pôle agronomique de l'université de Thiès depuis 2005 ; - Arrêt de l'automatisme du recrutement des sortants des écoles FAR en 1991 ; - Autorisation des EFAR à faire de la formation des

	<p>élaboré en 1995 pour parachever le désengagement de l'Etat de toutes les activités économiques ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le franc CFA est dévalué en 1994 occasionnant du coup une flambée des prix des intrants ; - Développement du mouvement paysan pour prendre en charge les préoccupations du monde rural ; - Reconnaissance de l'implication des acteurs ruraux dans l'élaboration des politiques agricoles ; - Meilleure implications des ruraux dans les actions de développement rural. 	<p>producteurs, générer et utiliser des ressources propres (1991) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1999 Validation du document FAR intitulé « <i>former les acteurs d'une nouvelle économie agricole et rurale : orientations et stratégies</i> »
<p>De 1997 à nos jours</p>	<p>Caractérisée par la politique de relance de la production agricole de 1997, l'avènement du régime libéral et le PNIA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme de relance de l'agriculture, suite à la rencontre entre le Président DIOUF et le CNCR (le 13 février 1997) ; - L'avènement du programme des services agricoles et d'appui aux organisations de producteurs (PSAOP) (1999) et du programme national d'infrastructures rurales (PNIR). <p>A partir de 2000 « les politiques agricoles » du régime libéral :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Divergence de vue sur les orientations du secteur entre les nouvelles autorités et le CNCR (agrobusiness pour l'Etat, exploitation familiale pour le CNCR) ; - Approche dirigiste, agriculture presque administrée ; - Vote de la LOASP en 2004 ; - Lancement de la GOANA en 2008 ; - Elaboration du PNIA en 2010; - Retrait des OP traditionnelles ; - Création du SYNAEPS, devenu l'interlocuteur de l'Etat ; - Fragilisation des relations entre l'Etat et le mouvement paysan. 	<ul style="list-style-type: none"> - Démarrage du Projet des Centres Polyvalents de Formation des Producteurs (P/CPFP) en 2001 avec une coordination autonome ; - Création du BFPA en 2003 - Transfert de la coordination du P/CPFP au BFPA. - Les orientations et stratégies de la SNFAR sont prises en compte et traduites en articles par la LOASP. - 2005 : le document FAR de 1999 devient Officiellement SNFAR ; - Création du lycée agricole de Bignona - L'UFR des sciences agronomiques, d'aquaculture et de technologie alimentaire de l'université Gaston Berger de Saint-Louis ; - Création de l'université de Thiès

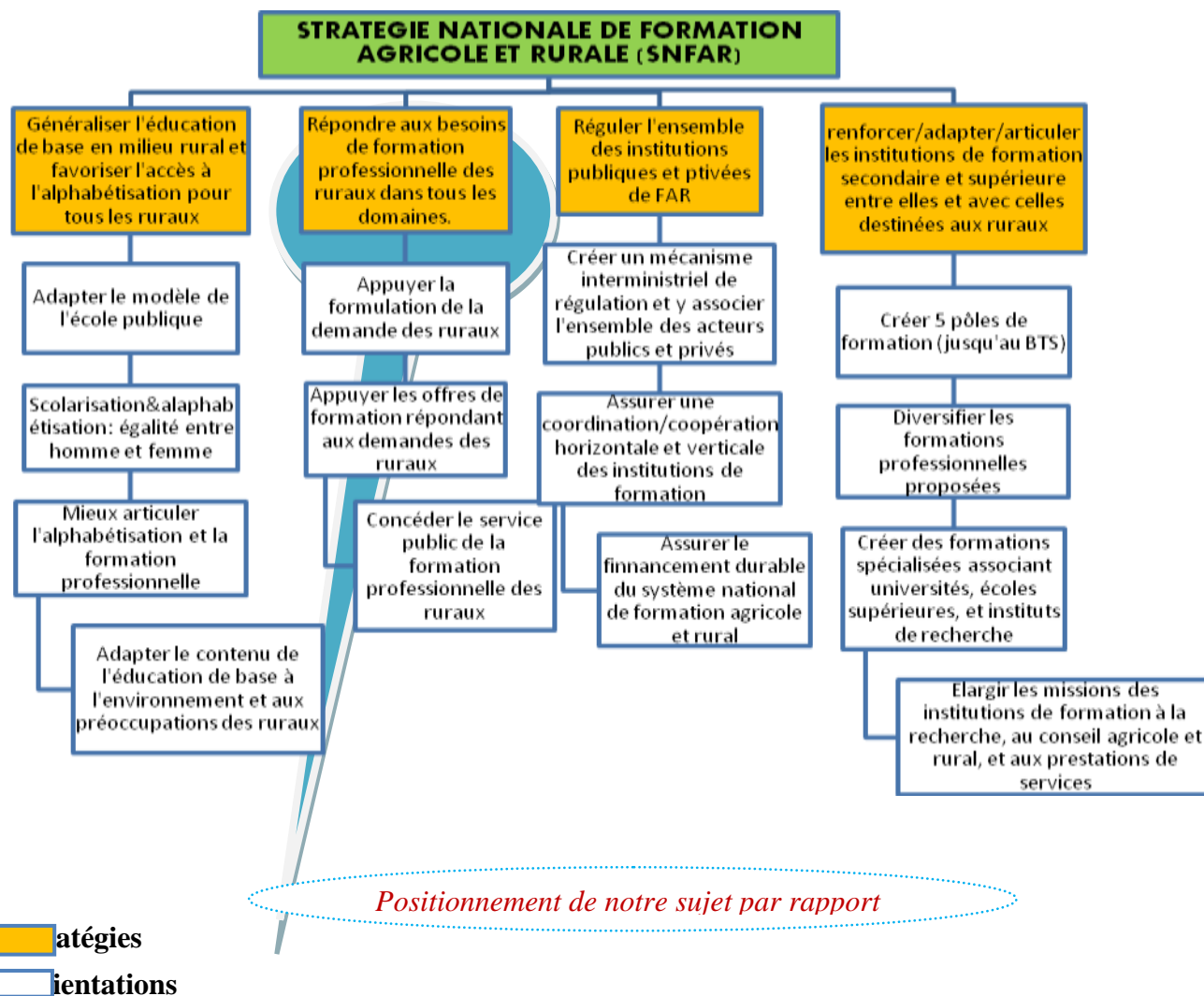
1.2.2. Les évolutions récentes notées dans la FAR

1.2.2.1. Le pilotage et la régulation

a- La SNFAR, un consensus national sur les orientations de la FAR

En 1999 le premier document qui a donné naissance à la stratégie nationale de formation agricole et rurale (« former les acteurs d'une nouvelle économie agricole et rurale ») est validé par tous les acteurs de la FAR. Elle est un consensus national autour d'orientations et de stratégies de FAR, fruits d'une réflexion collective lancée en 1997. Son objectif principal est de « coordonner et de mettre en synergie un ensemble de dispositifs publics et privés aux différents échelons national, régional et local pour faire face aux besoins pluriels de formation professionnelle, de conseil, d'accompagnement, d'informations, de services à des acteurs très divers »(SNFAR). Elle est constituée de quatre orientations et de quatorze stratégies.

Figure 4 : Orientations et Stratégies de la SNFAR



b- Le bureau de la formation agricole est créé pour la mise en œuvre de la SNFAR

En mars 2003, le Bureau de la Formation Professionnelle Agricole (BFPA) est créé au sein du Ministère de l'agriculture pour assurer la coordination de la mise en œuvre de la SNFAR à l'échelle du territoire.

Quatre missions principales sont attachées à sa création :

1. Adapter et équilibrer le système éducatif agricole et l'articuler avec les politiques publiques ;
2. Appuyer et accompagner les processus de rénovation et d'ouverture des structures et organisations éducatives agricoles ;
3. Assurer la formation de masse des Producteurs en impliquant tous les acteurs ;
4. Concevoir et mettre en œuvre la politique de formation des agents du Ministère de l'agriculture, et accompagner les structures sous tutelle dans l'élaboration et le développement de leurs plans de formation.

1.2.2.2. Le cadre réglementaire

En 2004, la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP), est votée pour servir de cadre de référence aux stratégies, programmes ou projets du secteur agro-sylvo-pastorale. Elle prend en compte les orientations et stratégies de la SNFAR et les traduit en articles. Notamment l'article 63 qui fait de la formation un droit pour tous les agriculteurs. En 2007, le processus d'élaboration des décrets d'application de la LOASP est enclenché avec le BFPA comme chef de file du groupe thématique « *Renforcement des Capacités des Acteurs du Monde Rural* ».

1.2.2.3. Le financement

Le Sénégal se trouve dans une phase historique caractérisée par un regain d'intérêt pour l'agriculture avec le retour des investissements énormes sur des programmes agricoles. Surtout avec l'avènement du programme national d'investissement agricole (PNIA). Cependant, il faut noter, pour le déplorer, le fait que la formation soit traitée à la marge par le PNIA.

1.2.2.4. Les ressources humaines

En termes de ressources humaines, même s'il faut au passage noter que dans les domaines de l'ingénierie de la formation, le BFPA en relation avec des structures comme l'IRC/ Montpellier SupAgro a réussi à faire former quelques cadres, la mise en œuvre de la SNFAR pose toujours problème à cause surtout du manque de compétences qualifiées. Il faut donc nécessairement investir dans la qualification des personnels chargés des dispositifs de formation agricole pour éviter de toujours dépendre de ressources et des compétences extérieures pour faire évoluer la qualité des ressources humaines dans le pays.

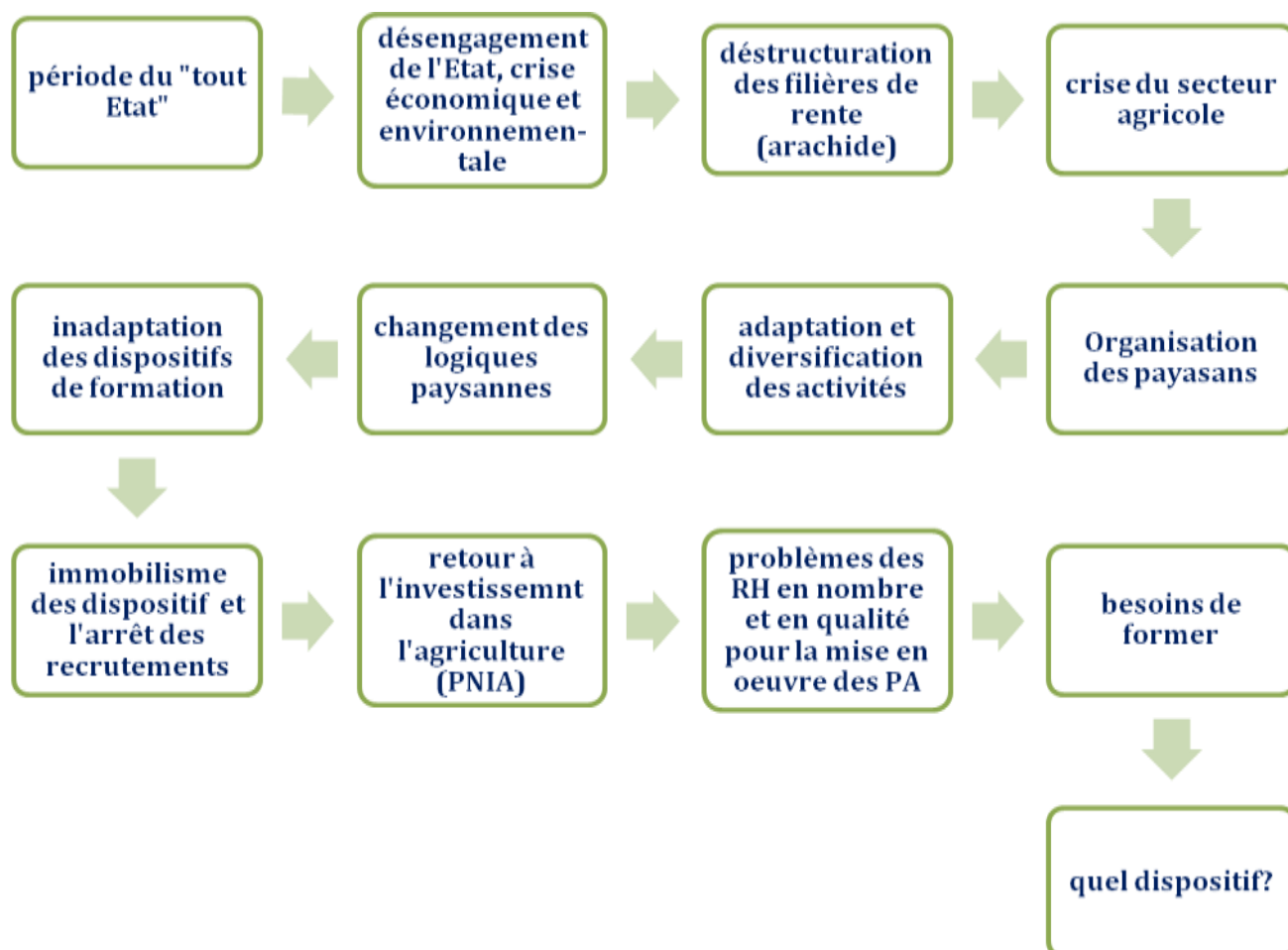
CHAPITRE II.

CADRE THEORIQUE

2.1. PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE

Les éléments du cadre de référence qui viennent d'être abordés sont synthétisés dans le schéma suivant, afin de poser la problématique de recherche.

Figure 5 : Construction de la problématique de l'étude



Comme nous l'avons vu précédemment, le Sénégal se trouve dans une phase historique caractérisée par un regain d'intérêt pour l'agriculture. Pour augmenter la production agricole, améliorer les revenus des agriculteurs et contribuer ainsi à l'atteinte des objectifs fixés par les différents documents stratégiques : OMD, DSRP, SCA, NDPES, l'Etat a commencé à soutenir le secteur en y réinjectant des financements importants. En revanche, l'état des ressources humaines au niveau du département de l'agriculture risque de mettre un bémol sur ces mesures très innovantes. En plus du déficit en nombre, le personnel manifeste des carences en termes de qualification. En effet, avec la reconfiguration du monde rural, suite au

désengagement de l'Etat, de nouveaux comportements et de nouvelles préoccupations ont émergés chez les producteurs. En sus, au niveau national comme international, on constate l'apparition de nouvelles technologies, la modernisation des équipements et des méthodes de travail entre autres. Ce qui demande de facto, de la part des services d'appui-conseil, un changement de comportement et d'approche vis à vis du monde rural.

Ainsi, pour intégrer la nouvelle donne, des ruptures s'imposent au niveau des écoles chargées de former les techniciens. Malheureusement tel n'a pas toujours été le cas, car les changements intervenus ne sont pas toujours pris en compte dans le système de formation agricole et rurale. Les réformes attendues en vue de diversifier les offres et adapter les approches ne sont pas toujours faites. Pendant la période de l'ajustement structurel, le secteur de la formation agricole était laissé pour compte, les structures de formation agonissent et les sortants ne sont plus recrutés. Ainsi, se pose la problématique de l'adéquation des profils des sortants des écoles de formation agricole avec les missions qui les attendent sur le terrain. Par conséquent, pour la mise en œuvre des programmes de relance du secteur agricole et rural, trois problèmes se posent au niveau des ressources humaines :

- Le déficit en personnel ;
- Le vieillissement du personnel ;
- Et le problème de la qualification du personnel en poste.

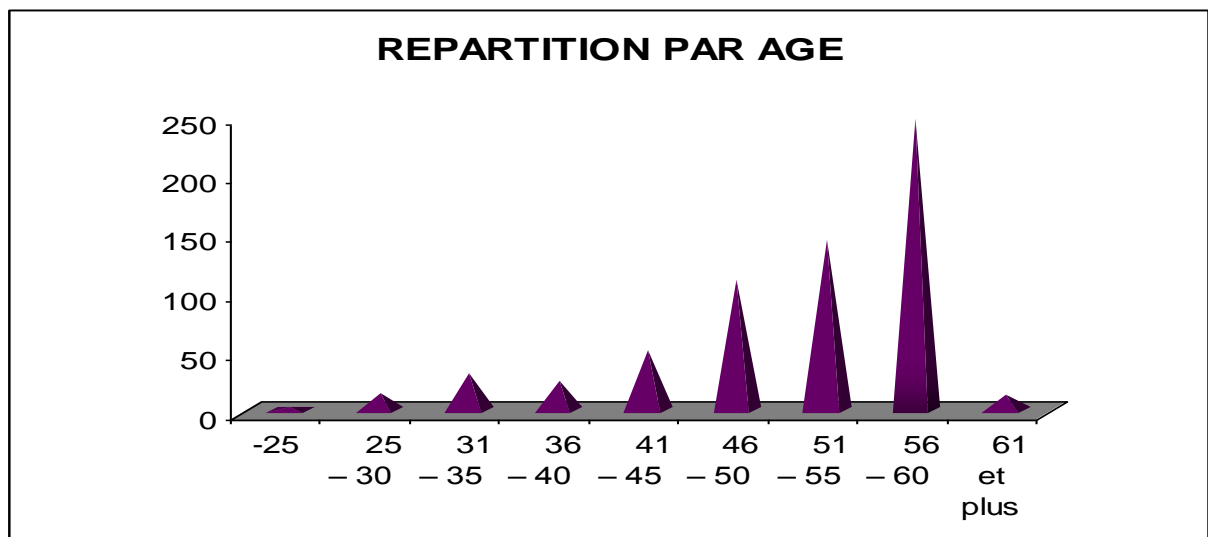


Figure 6 : Répartition du personnel du ministère par âge (source étude MA-ADIRA 2009)

Ce schéma montre l'âge très avancé du personnel au niveau du Département. Cette situation à elle seule appelle à un recrutement massif à la fonction publique. Mais qui doit-on recruter ? Comment former les cadres ? Suffisant pour s'interroger sur les possibilités de réforme des dispositifs de formation pour mieux accompagner les politiques agricoles. Ceci dit, cette étude tentera de définir le type de dispositif à mettre en place pour former les formateurs ? Quels

seront les changements à apporter pour réformer le système de FAR en lien avec les politiques agricoles? Quelle ingénierie de formation faut-il ? Etc.

L'idée d'agir au niveau de la formation des formateurs s'insère dans une vision d'ensemble, portée par la SNFAR, clairement définie : il s'agit de participer à la refondation des dispositifs de formation en s'appuyant sur la formation des formateurs et concepteurs de dispositifs de formation agricole pour « *répondre aux besoins de formation des ruraux dans tous les domaines* »⁹.

2.2. OBJECTIFS DE RECHERCHE

Après avoir fait le point sur le problème et exposé le questionnement de départ, les objectifs suivants sont attendus :

2.2.1. Objectif général

Analyser la pertinence et les opportunités d'un dispositif de formation de formateurs du secteur agricole et rural capables de conduire la réforme de l'enseignement technique agricole en lien avec le contexte et les politiques agricoles.

2.2.2. Objectifs spécifiques

1. Analyser les évolutions des pratiques agricoles et de leur impact sur la demande ;
2. Déterminer les compétences requises et nécessaires à la réforme de l'enseignement technique agricole ;
3. Analyser les dispositifs et l'offre de formation et leur adéquation avec la demande ;
4. Faire le point sur la structure des effectifs du personnel enseignant affecté au Ministère de l'agriculture ;
5. Etudier les conditions de mise en place d'un dispositif de formation de formateurs capables de conduire les réformes envisagées ;
6. Analyser la pertinence, l'efficacité, l'efficacé et les impacts du dispositif à créer.

A partir de ces objectifs de recherche, les hypothèses de travail suivantes sont proposées comme éléments préalables à la définition de la méthodologie, pour que cette dernière permette de les vérifier ou pas.

⁹ Stratégie numéro 2 de la SNFAR

2.3. HYPOTHESES DE TRAVAIL

2.3.1. Hypothèse générale

La mise en place d'un dispositif de formation de formateurs est un instrument nécessaire à la formation de formateurs capables de conduire la réforme de l'enseignement technique agricole en lien avec le contexte et les politiques agricoles.

2.3.2. Hypothèses spécifiques

Ce sont :

1. Les changements observés dans le secteur agricole n'ont pas été suivi par les dispositifs de FAR ;
2. La réforme de l'enseignement technique agricole nécessite de nouvelles compétences de la part des formateurs ;
3. L'état du dispositif existant ne peut pas satisfaire la demande de tous les acteurs ;
4. La structure des effectifs du personnel enseignant ne permet pas d'offrir des formations de qualité et de pérenniser les dispositifs ;
5. La création d'un dispositif de formation de formateurs permet de disposer de formateurs capables de conduire les réformes envisagées dans le secteur de la FAR.

CHAPITRE III.

CADRE METHODOLOGIQUE

3.1. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Postulats de base :

- Toute démarche de recherche doit être en cohérence avec les objectifs de recherche, les hypothèses à vérifier et les moyens disponibles (financier et temps).
- De façon logique, les acteurs sont les principaux bénéficiaires de toute action de développement, donc ils doivent être impliqués à toutes les étapes du processus.

Par rapport à la démarche, des outils méthodologiques acquis au cours de la formation ADR tels que l'approche systémique, l'enquête compréhensive et l'analyse de dires d'acteurs, la recherche coactive de solutions ont été mobilisés. En sus, une importance particulière a été accordée aux données existantes au BFPA, qui depuis sa création a constitué une importante base de données sur les questions liées à la FAR.

3.1.1. Phase préparatoire

Cette phase a joué un rôle très important dans l'étude. Elle consiste en :

- une réflexion personnelle sur le thème, pour en cerner la pertinence;
- une première prise de contact avec les différents acteurs (Ministère, IRC, personnes ressources, tuteurs, professeurs, etc.), pour avoir leur perception et attentes vis-à-vis du sujet et recueillir leurs conseils pour un bon déroulement de l'étude ;
- une définition, des questions de recherche, des hypothèses de recherche, des objectifs et d'une méthode (recueil, traitement, analyse et discussion des données) pour dégager les voies et moyens à mobiliser pour atteindre les objectifs.

3.1.2. Acteurs concernés par l'étude

L'impact des actions de développement dépend du sens que les changements apportés peuvent avoir aux yeux des acteurs concernés. En effet, pour que les populations, pour qui les actions de développement sont destinées, s'y retrouvent, il faut éviter les solutions toutes faites par les « experts » ou « décideurs », les solutions « parachutées ».

A cet effet, pour bien mener ce travail, il est nécessaire de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les acteurs concernés par la problématique?
- Comment sont-ils concernés par cette problématique ?
- Pourquoi sont-ils concernés ?
- Quels objectifs et attentes ont-ils?

Les acteurs concernés par l'étude sont le personnel technique et enseignant du Ministère, les différents services, les centres de formation publics et privés, les producteurs, les OP, tous les acteurs qui sont demandeurs ou offreurs de formation agricole et rurale.

En revanche, pour des soucis de faisabilité et compte tenu des difficultés rencontrées, la partie terrain a été limitée à la zone des Niayes et à la vallée du fleuve Sénégal, même si d'autres zones géographiques sont citées dans ce rapport. Dans ces deux zones, les préoccupations et attentes des producteurs, des OP et des principaux opérateurs de formation agricole et rurale ont été évoquées pendant les enquêtes.

Le choix porté sur ces deux Zones (Niayes et vallée du fleuve Sénégal) se justifie par :

3.1.2.1. Pour les Niayes

La région des « Niayes » est une zone agro écologique originale. Elle s'étend sur le rivage ouest de l'Océan Atlantique sur une longueur de 180 km entre Dakar au sud et Saint Louis au Nord et sur une largeur de 30 à 35 km. Elle est une région agricole fournissant de loin la plus grande partie de la production maraîchère du pays à cause de son climat frais et de la présence d'une nappe d'eau à faible profondeur. La région connaît par ailleurs en dehors du maraîchage un développement important de l'arboriculture fruitière et de l'élevage. Les « Niayes » représentent environ 200 000 ha entre l'embouchure du fleuve Sénégal et la presqu'île du Cap-Vert. Elles fournissent 60%¹⁰ de la production nationale de légumes. Elle connaît en même temps une intensification de l'aviculture industrielle et l'implantation de fermes laitières souvent associées à l'horticulture. En plus de ces spécificités, la zone abrite deux centres publics de formation des producteurs : le centre polyvalent de formation des producteurs (CPFP) de Sangalkam et le centre de perfectionnement en maraîchage (CPM) de Mboro, un centre privé de formation des jeunes à Mboro, le centre international de formation pratique (CIFOP) et le centre de formation professionnel horticole (CFPH) de Cambarène (public) qui forme des techniciens horticoles.

3.1.2.2. La région de Saint-Louis

Région de la vallée et du delta du fleuve Sénégal où des cultures commerciales et vivrières intensives sont exploitées grâce aux aménagements hydro agricoles. Du point de vue des ressources hydro-agricoles, c'est la zone la plus importante au Sénégal car les disponibilités en terre irrigables sont énormes (240.000 ha). Il faut noter également la présence à Saint-Louis du centre national de formation des techniciens en élevage et industrie animale (CNFTEIA) qui forme les techniciens en élevage, le centre d'initiation horticole (CIH) pour le post-primaire et l'université Gaston Berger pour le supérieur. A cela s'ajoute le centre de NDIAYE (CIFA) dédié à la formation des producteurs et des techniciens. C'est également une zone caractérisée par une présence massive d'OP très dynamiques qui jouent un rôle central dans la professionnalisation et la représentation des producteurs.

En analysant la situation de ces deux zones au niveau des dispositifs en place et des activités agricoles, il apparaît que tous les étages de la formation ainsi que toutes les activités du secteur sont représentés :

¹⁰ Programme triennal 2008-2010, Direction de l'horticulture, Sénégal

- la production végétale et la production animale ;
- les centres de formation publics et privés ;
- la formation des techniciens et des producteurs (initiale et continue) ;
- le niveau post-primaire, le niveau moyen et le niveau supérieur.

3.1.3. Le recueil des données

Une analyse approfondie du sujet, du contexte, des objectifs et des hypothèses de recherche a guidé la démarche adoptée pour recueillir les données (méthode hypothético-déductive). Les étapes méthodologiques suivantes ont guidé la démarche : la recherche documentaire, l'enquête compréhensive, l'observation participative et accessoirement des appels téléphoniques et des correspondances électroniques.

3.1.3.1. Recherche documentaire

C'est la phase préliminaire qui a permis de faire un travail exploratoire pour rechercher les données à partir de consultation d'ouvrage, de travaux de recherche, de site internet, qui traitent des questions liées au sujet. Elle a permis de mieux cerner le sujet et de mieux comprendre le contexte. Il s'agissait surtout de consulter les différentes études qui ont été menées par le BFPA notamment avec l'IRC SupAgro sur la construction sociale de la demande de formation des producteurs au Sénégal. Etudes qui ont donné des résultats servant de nos jours de référence dans le domaine de la FAR. Mais aussi d'autres études axées sur la reconstruction du dispositif national de FAR au Sénégal et ailleurs sont consultées.

3.1.3.2. L'enquête compréhensive

Pour mettre en place des actions de développement cohérentes et portées durablement par tous, il faut au préalable *«comprendre les attentes des acteurs et leurs visions des choses, les caractéristiques des dynamiques sociales dont ils sont partie prenante »* (C RUAULT, 2011). L'enquête compréhensive est un outil méthodologique qui permet de prendre en compte la diversité des acteurs, leur vision et leur positionnement par rapport à la problématique de recherche. Contrairement à d'autres approches méthodologiques qui *« donnent la plupart du temps un état des lieux, des situations »*, mais *« ne permettent pas de rendre compte des dynamiques d'actions et de changement... »* (C. RUAULT, 2011).

Le guide d'entretien est un outil qui permet de poser des questions ouvertes, donnant ainsi la possibilité aux personnes enquêtées de parler librement de leurs activités, de leurs préoccupations mais aussi de leurs difficultés et de leurs projets.

Les entretiens sont utilisés contrairement au questionnaire dans un but exploratoire, *« le questionnaire provoque une réponse, l'entretien fait construire un discours »* (Blanchet 1993). Ils permettent d'analyser la variété des situations et des points de vu en relation avec le sujet. A cet effet, un guide d'entretien a été élaboré pour chaque type d'acteur.

a- Elaboration du guide d'entretien

Pour chaque type d'acteur, un guide d'entretien est élaboré. Les guides d'entretiens sont construits en relation avec les questions de recherche pour analyser :

- L'évolution des pratiques et comportements des acteurs,
- L'offre de formation existante ;
- L'immobilisme des dispositifs ;
- L'appréciation des différents acteurs sur les services apportés ;
- Les changements souhaités dans le secteur de la FAR ;
- Les critères de performance du dispositif à mettre en place.

b- Réalisation des entretiens

Les entretiens ont été réalisés au niveau des acteurs offreurs ou bénéficiaires de formation. Leur but était de comprendre à partir de dires d'acteurs, les conceptions individuelles et collectives afin de déterminer les actes, les pratiques et les choix à faire. Différents types d'acteurs sont enquêtés : des responsables d'OP, des responsables et agents de services techniques, des producteurs, des responsables et formateurs de centres de formation.

Tableau 2 : Répartition de la population de l'échantillon

Structures		Nombres	Population enquêtée
Centres de formation	Des producteurs	02	05
	Des techniciens	02	05
	D'initiation des jeunes	03	08
	En élevage	01	01
ENSETP		01	01
Directions nationales du MA		03	09
DRDR		03	09
OP locale		03	06
OP nationale		02	04
Producteurs		31	31
Total		10 Types	79 personnes

3.1.3.3. L'observation participative

En plus de l'enquête compréhensive, des visites sont effectuées auprès d'acteurs en situation de travail pour les intégrer et pour participer à leur vie afin de constater de visu les comportements et les pratiques des uns et des autres sur le terrain, mais aussi de leurs difficultés. L'avantage de l'observation participative « *est de saisir les phénomènes sur le vif et ne pas dépendre des réponses voire des interprétations des enquêtes comme dans le cas de l'entretien ou du questionnaire* » (GUIBERT et JUMEL, 1997).

3.1.4. Traitement et analyse des données

Pendant les enquêtes, une prise de note intégrale et un enregistrement étaient simultanément effectués afin de ne perdre aucune information pour ensuite procéder à une retranscription de

tous les entretiens immédiatement après chaque séance. Pour chaque type de guide, une grille est élaborée pour analyser les discussions autour de chaque item afin de comprendre les activités, les pratiques, les difficultés et les préoccupations des différents acteurs. Une synthèse heuristique a permis ensuite de passer des constats à des arguments qui permettent d'agir en sélectionnant quelques « dires » très révélateurs. A la suite de cela, les idées et les avis phares sont analysés dans « la partie résultat » pour les confronter avec les hypothèses de départ.

3.1.5. Restitution

Il ne nous était pas possible de restituer notre travail au niveau des zones d'études. Cependant, au niveau du BFPA, les responsables sont tenus informés de tout le processus et en plus ce présent document est soumis à leur appréciation et validation.

3.1.6. Les difficultés et les limites de l'étude

Aucun travail d'investigation ne saurait se faire sans se soumettre aux forces des contraintes que présente son environnement. Ce travail a rencontré des difficultés liées à la faiblesse des moyens pour les déplacements à l'intérieur du pays. L'idéale aurait été d'effectuer des enquêtes sur les différentes zones agro écologiques pour toucher les diversités, mais cela demandait des moyens financiers importants qui nous faisaient défaut. C'est pourquoi, la partie terrain s'est essentiellement concentrée dans les Niayes et la vallée du fleuve Sénégal. Cependant, cette difficulté a été « compensée » par l'exploitation du volume important de données capitalisées par le BFPA depuis sa création. Conscient de l'ampleur et de la complexité de la tâche, ce travail constitue une modeste contribution. Il serait alors souhaitable que cette étude soit poursuivie pour l'envisager sous les aspects qui lui manquent.

CHAPITRE IV.

PRESENTATION, ANALYSE ET DISCUSSION DES DONNEES

Les données utilisées dans cette partie de l'analyse sont issues des entretiens qui ont été menés dans les Niayes, la vallée du fleuve, ainsi que dans des structures de formation telles que le CFPH, le CNFTAGR, le CNFTEIA, les CIH, le BFPA, les CP et les CFPF. D'autres données proviennent de la revue bibliographique. Dans un souci de cohérence avec la démarche adoptée depuis le départ, notamment dans la partie « cadre théorique » et de mieux guider les lecteurs, les résultats seront présentés de la manière suivante:

1. La typologie des acteurs ;
2. L'analyse de l'histoire agraire pour cerner les évolutions des pratiques agricoles et non agricoles et de leur impact sur la demande ;
3. L'analyse des dispositifs, de l'offre de formation et de leur adéquation avec la demande ;
4. L'étude de la pertinence et des conditions de mise en place d'un dispositif de formation de formateurs ;

4.1. IDENTIFICATION ET TYPOLOGIE DES ACTEURS CONCERNES

L'approche qui a été retenue est d'impliquer tous les acteurs concernés par cette étude. Ils sont regroupés en deux catégories: les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques.

Tableau 3 : Typologie des acteurs

Acteurs étatiques				Acteurs non étatiques		
Directions nationales	Centres de formation	Niveau ministériel	Directions régionales du développement rural	Organisations de producteurs	Centres de formation	Producteurs
DA, DAPS, DHort	CFPH, CNFTAGR, CNFTEIA, CIH, CFPF, CP	BFPA	DRDR	ASESCAW, FAPAL, UGPM, FONGS, CNCR	CIFA, CIFOP, FONGS	

4.2. L'ANALYSE DE L'HISTORIQUE AGRAIRE ET DES GRANDS CHANGEMENTS INTERVENUS

4.2.1. L'analyse de l'historique agraire des Niayes et de la vallée du fleuve Sénégal

La détermination des éléments qui ont engendré la diversité des exploitations et des différentes pratiques et options nécessite de remonter un peu à l'historique agraire par une analyse plus ou moins approfondie. Il s'agit pour MAZOYER, de rendre compte des bouleversements profonds qui affectent l'agriculture des régions : passage de l'outil manuel à la mécanisation, du semis du riz à la volée au repiquage, etc.

4.2.1.1. La zone agro écologique des Niayes

4.2.1.1.1. Position géographique

La région des « Niayes » est une zone agro écologique assez originale. Elle s'étend sur le rivage ouest de l'Océan Atlantique sur une longueur de 180 km entre Dakar au sud et Saint Louis au Nord en passant par les régions de Thiès et de Louga et sur une largeur de 30 à 35 km. Elle abrite quatre régions (Dakar, Thiès, Louga et Saint-Louis) et huit départements : Guédiéwaye, Pikine, Rufisque, Thiès, Tivaoune, Kébémér, Louge et Saint-Louis.

La région des Niayes est divisée en trois sous-zones :

- Sud Niayes : de Dakar à Notto Gouye Diama dans le département de Tivaoune ;
- Centre Niayes : de Notto Gouye Diama à Lampoul dans le département de Kébémér ;
- Nord Niayes : de Lompoul à Rao dans le département de Saint-Louis.

4.2.1.1.2. Spécificités de la zone

Elle est une région agricole fournissant de loin la plus grande partie de la production maraîchère du pays. A cause de son climat frais et de la présence d'une nappe d'eau à faible profondeur, la région connaît par ailleurs en dehors du maraîchage un développement important de l'arboriculture. Elle polarise à elle seule 60% de la production nationale de légume. C'est une zone très dynamique avec la présence de beaucoup de migrants travailleurs agricoles et de résidents avec une diversification des activités, caractérisée par le développement d'autres secteurs économiques. Les OP y sont très présentes, grâce aux enjeux que représente la zone, pour défendre les intérêts des agriculteurs et pour la promotion de l'activité agricole et non agricole.

Par contre certaines difficultés qui limitent les performances du secteur agricole sont à noter. Il s'agit surtout de :

- l'accès aux intrants (surtout les semences de pomme de terre) et au financement ;
- problèmes liés à la ressource eau : « avant 1976, on n'arrosait pas, mais depuis le début de la sécheresse, nous creusons des puits » (paysan de Mboro). Un autre ajoute : « nous voulons être formés et équipés en système goutte à goutte parce que, nous commençons à avoir des problèmes d'eau » ;

- conflit d'usage des sols dû à l'urbanisation galopante avec comme conséquence le mitage des terres agricoles et la diminution des surfaces utilisables (SAU) ;
- la faiblesse des rendements liés à des aspects techniques et organisationnels.

Néanmoins, le maraîchage permet aux agriculteurs de dégager annuellement des revenus relativement substantiels comme en témoigne le développement d'autres activités telles que l'artisanat, le commerce, le transport et le développement de l'habitat.

4.2.1.1.3. Typologie des exploitations familiales dans les Niayes (FONGS)

Cette typologie est réalisée par la FONGS dans la zone durant le premier semestre de 2009.

- **Les petites exploitations**

Leur taille est inférieure à un hectare et relève plus de l'exploitation individuelle que de l'exploitation familiale. Ce caractère individuel reste très lié au mode d'appropriation et de mise en valeur de la terre : il s'agit souvent de parcelles morcelées par leurs propriétaires (Lébous de la région de Dakar en général) qui les louent à des migrants nationaux ou de la sous-région, particulièrement de la Guinée Conakry, ou qui pratiquent le « confiage » (localement désigné sous le vocable de « mbay sèdo») ou encore le métayage. Ce type d'exploitation est dominant sur toute la bande des Niayes plus particulièrement dans les zones dépressionnaires et les vallées asséchées. Les cultures sont variées et essentiellement destinées à l'approvisionnement des marchés locaux. Contrairement aux autres régions. Ces petites exploitations pratiquent la diversification des cultures en associant différentes espèces maraîchères à l'arboriculture fruitière et à l'élevage.

- **Les exploitations moyennes**

Leur taille varie entre 1 et 20 hectares; elles se situent dans la zone de Sébikotane et de Pout. Ces exploitations sont privées, les propriétaires les ayant acquises par héritage, par achat, par don ou par location. De par leur mode de mise en valeur, ces exploitations sont de type moderne et semi-moderne : elles font intervenir l'outil mécanique pour le travail de la terre, l'exhaure et l'irrigation et emploient des ouvriers agricoles ou de la main-d'œuvre salariée. Les cultures sont moins diversifiées qu'au niveau des petites exploitations, car la production est essentiellement destinée au marché en gros et à l'exportation. Les principales cultures sont l'oignon, la tomate, le haricot vert, le chou, l'aubergine, le jaxatu, le piment, le poivron.

- **Les exploitations modernes**

Elles sont caractérisées par leur envergure, qui dépasse 50 hectares, et par les moyens techniques et humains mis en œuvre. Elles sont privées ou à caractère associatif (GIE) et sont concentrées dans les régions de Dakar (Sébikotane), Thiès (Pout, Mboro) et Saint-Louis. Leur production est constituée en majeure partie de cultures d'exportation (haricot vert, melon, tomate). Les surplus sont destinés à l'approvisionnement des marchés locaux.



Figure 7 : planches d'oignon dans les Niayes



Figure 8 : Une vue du paysage des Niayes

4.2.1.2. La Vallée du fleuve Sénégal

4.2.1.2.1. Localisation

La vallée du fleuve Sénégal s'étend de Saint-Louis à Bakel, elle est constituée d'une bande qui longe le fleuve qui porte le même nom sur 600 Km et 15 Km de large. Elle couvre 4 régions administratives du Sénégal à savoir, St-Louis, Matam, Tambacounda et Louga. Elle est délimitée au nord par le fleuve Sénégal (frontière entre la Mauritanie et le Sénégal) et au sud par les Niayes, le nord du bassin arachidier, et le Ferlo.

Elle est subdivisée en trois sous-zones :

- **le Delta** : qui s'étend de Saint-Louis à Podor, peuplée de Wolof, de Peul et de Maures ;
- **la Moyenne Vallée** : entre Podor et Matam, zone peuplée de Toucouleur et de Peul ;
- **la Haut vallée** : peuplée de Soninké, de Bambara et de Malinké, elle s'étend de Matam à Kayes.

4.2.1.2.2. Spécificités

C'est une zone très propice à l'activité agricole avec la présence du fleuve Sénégal et ses affluents, mais aussi des barrages de Diama et de Manantaly qui offrent des opportunités énormes en termes d'agriculture irriguée. C'est également une zone de culture de décrue entre novembre et juin sur les surfaces libérées par le fleuve et ses affluents pendant la saison sèche. Le riz, la principale spéculation cultivée en irrigué permet de bons rendements (une moyenne de 5 tonnes/ha) avec des marges de progressions considérables à condition que certaines contraintes qui constituent un facteur limitant soient levées. Ces contraintes sont :

- L'insuffisance des superficies aménagées ;
- L'accès difficile au financement ;
- L'accès difficile aux intrants et aux matériels agricoles ;
- Les failles notées au niveau des circuits d'approvisionnement et de commercialisation.

4.2.1.2.3. Structuration de la zone

La zone agro écologique de la vallée du fleuve Sénégal peut être divisée en deux parties plus ou moins homogènes, ayant chacune ses caractéristiques : il s'agit de la zone du « walo » et de la zone du « Diéri ».

a- Zone du «walo» : Les terres inondables

Par définition, le « walo » signifie la zone inondable par les crues du fleuve. Plus peuplée que le « Diéri » à cause de la présence des aménagements hydro-agricoles et des agro-industrielles. Les sols sont argileux et parfois limoneux. Ils sont aménagés pour la riziculture irriguée et le maraichage.

b- Zone du «Diéri» : Les terres non inondables

Moins peuplé que le « walo », le « Diéri » est la partie de la vallée qui n'a jamais été atteint par les crues du fleuve. Il comporte des sols «dior» (sols ferrugineux tropicaux) qui sont utilisés pour les cultures maraîchères irriguées et pour le pâturage. Cette zone est surtout habitée par les peulhs, grands éleveurs, qui pratiquent l'élevage pastoral.

4.2.1.2.4. Typologie des périmètres aménagés

Dans le « Diéri » et le « Walo », différents types de périmètres sont rencontrés en fonction des types de sol, de la proximité d'un cours d'eau ou de la provenance des investissements.

a- Les périmètres irrigués villageois (PIV)

Généralement de petite taille (300ha en moyenne), les PIV sont aménagés sur investissement privé par les paysans. Contrairement aux périmètres de la SAED, les PIV utilisent des motopompes pour leur système d'irrigation.

b- Les périmètres irrigués privés (PIP)

Les PIP sont des initiatives individuelles, comme les PIV, ils utilisent les motopompes. Leur superficie varie entre trois et dix hectares dans la partie « Diéri » et une centaine dans le « walo ». Les spéculations cultivées varient suivant qu'on est dans le « Diéri » (patate douce, manioc, etc.) ou dans le « Walo » (tomate, riz, etc.)

c- Les périmètres de la SAED

Ces types de périmètres sont réalisés dans le « walo » par la SAED sur financement public. Ils sont utilisés souvent pour la double culture du riz (saison des pluies et contre saison). Plus grands que les PIV et les PIP, leur taille peut aller jusqu'à 3000 ha polarisant plusieurs villages.

d- Les périmètres de la Compagnie Sucrière du Sénégal (CSS)

Installée dans la zone depuis 1970, la CSS a aménagé des milliers d'hectares pour produire de la canne à sucre dans la zone de Richard-Toll. Elle constitue une niche importante d'emploi pour les populations de la zone et des autres régions.



Figure 9 : paysans dans un champ de riz de la vallée du fleuve Sénégal

4.2.1.3. Historique agraire

Dans cette partie, nous mettons le focus sur trois périodes : la période post indépendance, la période de l'ajustement structurel et la période de reprise des programmes agricoles.

Période post indépendance : de 1960 à 1980

Période marquée par la promotion de la culture arachidière avec un appui considérable aux paysans. L'Etat leur fournissait des semences de qualité, de l'engrais et du matériel agricole. Mais au moment où tout roulait comme sur des roulettes, les grandes sécheresses de 1972 et de 1984 ainsi que la crise pétrolière des années 1973 et 1979, viennent, entre autres causes, freiner l'élan des autorités dans leur volonté d'accompagner le secteur agricole. Pour faire face à cette situation imprévue et brutale et sortir de l'ornière, l'Etat en relation avec les Institutions de Bretton Woods, décida de se désengager du secteur, (ajustement structurel). Ces facteurs conjugués ont provoqué le déclin de la filière arachidière, qui constituait la principale source de devises de l'Etat et des paysans. Très endettés, les paysans s'enlisent davantage dans la pauvreté. Parce que le système arachidier constituait la base même de l'économie rurale et la principale source de devise pour l'Etat sénégalais. Ainsi, dès que ce système s'est effondré, certains paysans du bassin arachidier, se sont déplacés vers les Niayes pour créer de nouveaux villages afin de valoriser les terres de la zone par le maraîchage.

De 1980 à 2000

Avec le retrait de l'Etat, le déclin de la filière arachidière et l'impact de beaucoup d'autres facteurs limitant, des changements de comportement et de stratégies au niveau des exploitations agricoles sont opérés. Ces facteurs qui sont liés au climat (sécheresse), à l'économie (dévaluation du franc CFA, enchérissement des intrants, chute des prix des récoltes), à la fertilité des terres (la baisse de fertilité des sols suite à l'arrêt de la distribution des engrais par l'Etat), au foncier (insécurité foncière) ont négativement impacté sur la production agricole. Les récoltes ne suffisent plus pour nourrir les familles et dégager des revenus. Pour faire face à ces contraintes et se sécuriser davantage, les paysans s'organisent d'abord au sein des OP, des GIE, des associations villageoises et développent des stratégies de diversification d'activités agricoles : embouche, aviculture, arboriculture ; para agricoles : transformation, surtout par les femmes et extra agricoles : prestations de services, artisanat, commerce, maçonnerie, vannerie, transport, etc.

Au-delà de ces deux zones, les mêmes dynamiques de diversification et d'adaptation sont observées dans d'autres régions du pays. Par exemple dans le bassin arachidier, suite au déclin de la filière arachidière, la dégradation des sols et la rareté des pluies, les activités non agricoles constituent la première source de revenus avec une contribution se situant entre 54 et 75%¹¹ au Centre Nord de cette partie du pays. En plus de la diversification, les paysans développent aussi des stratégies d'adaptation telles que le choix de variétés hâtives ou la substitution de l'arachide par le niébé (zone de Louga), le développement de la stabulation au détriment du pastoralisme par exemple.

De 2000 à nos jours

Cette période est marquée par le retour des investissements sur l'agriculture avec l'avènement du plan d'investissement qui consacre des moyens énormes pour le développement rural.

¹¹ Changements structurels dans l'agriculture et le monde rural au Sénégal (IPAR-ASPRODEB, 2009)

Dans la vallée, le MCA Sénégal est train d'investir beaucoup d'argent dans la production agricole et les infrastructures rurales.

Dans les Niayes, il faut mentionner le démarrage en 2010 du programme d'aménagement et de développement économique des Niayes (PADEN) qui intervient de Dakar à Saint-Louis. Il vise à mettre en valeur le potentiel productif des Niayes. Enfin, la spéculation foncière a connu des proportions jamais égalées pendant cette période dans les deux zones, avec comme conséquence immédiate une revalorisation de la terre.

Cette analyse montre que les exploitations agricoles ne sont pas restées figées dans les deux zones, elles ont des formes et des systèmes d'adaptation qui leur permettent de faire face aux évolutions climatiques, économiques, sociologiques et politiques. Elles prennent toujours la précaution de diversifier et d'adapter leurs sources de revenus pour minimiser les risques et se pérenniser. D'où la présence dans les Niayes, dans la vallée du fleuve et dans les autres contrées du Sénégal de systèmes d'activités touchant aussi bien les activités agricoles que non agricoles. Mais aussi d'un flux tendu d'activités pendant toute l'année qui fait que ces zones constituent des niches d'emplois pour les populations des autres régions qui viennent chercher des emplois saisonniers ou s'installer définitivement : « village colons » dans la vallée du fleuve et la poussée démographique qu'a connue la zone de Mboro.

En revanche, au niveau des dispositifs formation, comme nous le verrons plus en détail dans la partie « analyse des dispositifs de formation », les choses ont peu évolué et parfois même c'est le statu quo. Jusqu'à présent la majeure partie des écoles de formations font dans la restriction et l'immobilisme, en se limitant à l'une des trois filières traditionnelles de formation qui sont : l'agriculture, l'élevage et les eaux et forêts. Alors qu'en même temps au niveau des producteurs on observe un foisonnement d'activités, mais aussi une interrelation et une complémentarité entre ces différentes activités, car ces dernières ne sont ni isolées, ni indépendantes l'une de l'autre. Cette approche très sectorielle de la formation est maintenant révolue et dépassée car le paysan s'ouvre à toutes activités productives susceptibles de l'aider à sécuriser et à pérenniser son exploitation



Figure 10 : Structuration de l'exploitation familiale

Cette figure met en évidence la pluralité des activités et des fonctions de l'exploitation familiale. Elle montre que l'exploitation familiale est une unité où cohabitent productions agricoles et non agricoles, mais aussi un lieu d'entraide et de formation.

4.2.2. Analyse du discours des acteurs

Partout, le discours est pareil : il est temps que les profils des techniciens et cadres du développement rural soient en adéquation avec les nouveaux enjeux en évoluant vers les préoccupations des exploitations agricoles.

4.2.2.1. Les organisations de producteurs

Aussi bien dans la vallée que dans les Niayes, la compétitivité et les règles de la compétitivité restent une préoccupation majeure des producteurs, en ce sens qu'ils misent beaucoup sur l'exportation surtout des produits horticoles pour améliorer leurs revenus. Mais aussi pour faire face à la compétition des produits importés qui concurrencent rudement les produits locaux. Face à cette situation, l'offre de formation doit être dynamique, car une formation standard avec des outils standards ne procure pas l'impact attendu sur les compétences et les comportements. *«Aujourd'hui c'est l'innovation ce n'est plus la répétition»* disait un responsable de l'ASESCAW.

Très structurées, les OP aujourd'hui, ont atteint un niveau tel qu'elles ne peuvent plus accepter un encadrement vertical. Elles ont leurs programmes, leurs activités et veulent être appuyées sur ce qu'elles font.

Dans les Niayes, l'union des groupements des producteurs de Méouane (UGPM) s'active dans plusieurs domaines : distribution de semences maraîchères certifiées (graines et pomme de terre), vente de carburant pour les motopompes, stockage et vente d'oignon, achat de motopompe, micro crédit, etc. *« nous avons un protocole avec le Partenariat pour la mobilisation de l'Épargne et du Crédit au Sénégal (PAMECAS) pour financer nos membres»* (responsable de l'UGPM). Cependant, il déplore le manque de soutien de la part des services techniques *« nous avons des problèmes d'encadrement, nous avons besoin de formation en gestion des intrants, sur la commercialisation, car nous voulons faire en sorte qu'il n'y ait plus de différence entre le produit local et l'importé »*. Des problèmes sont aussi évoqués au niveau de la disponibilité en eau : *« depuis les années 75, avec le début de la sécheresse, nous avons commencé à creuser des puits et ensuite à acheter des motopompes pour arroser », « avant 1975, on n'arrosait pas, on plantait directement sur les décrues »,* disait un paysan des Niayes.

Dans la vallée et le Delta, l'ASESCAW intervient sur le micro crédit, l'aménagement et l'équipement de périmètres irrigués, l'approvisionnement en intrants, le transport rural, la formation : *« nous faisons de la formation dans l'ensemble des secteurs où nous travaillons ; il faut connaître avant de faire »*. Les thèmes de formation tournent autour de *« la démocratie dans la vie associative, les outils de gestion, la planification, le suivi-évaluation, etc. »* (un responsable de l'ASESCAW).

Il est donc évident qu'au niveau des OP les activités sont très diversifiées et évolutives. Mais aussi les paysans développent des stratégies pour améliorer leur compétitivité au niveau national et international.

4.2.2.2. Les techniciens

Au niveau des services d'encadrement, les agents rencontrés estiment qu'en raison des évolutions techniques, de la maturation des OP qui sont de plus en plus exigeantes, de l'introduction de nouvelles approches telles que la chaîne des valeurs, et du développement des programmes spéciaux, les personnels doivent être suffisamment préparés aux nouveaux enjeux et défis qui sont en train de révolutionner le secteur agricole et rural.

Dans la même veine, au niveau de la vallée du fleuve Sénégal, sauf dans les nouvelles technologies, les paysans n'ont presque plus de contraintes techniques. Ils ont des préoccupations au niveau des stratégies de production, de la planification, de pénétration du marché national et international, de financement, etc. « *Ici dans la vallée, on ne parle plus de production, on parle de qualité pour être compétitif car pour être compétitif, il faut de la qualité* » selon un technicien de la DRDR de Saint-Louis. En sus, au niveau de la DRDR, on évoque une nette amélioration du niveau des producteurs : « *certains producteurs maîtrisent la législation semencière de la CEDEAO* », du coup ils font fréquemment appel à d'autres structures pour faire face à la demande des producteurs : « *on demande à certaines structures de venir former nos agents pour qu'ils soient capables de faire face à la demande* » car disent-il : « *Les producteurs de la région sont très avertis, en discutant avec eux, ils nous disent qu'ils savent là où ils veulent aller* ».

Au niveau des Directions Centrales, le diagnostic a aussi démontré que le personnel a des insuffisances dans les domaines liés à l'analyse des situations socioprofessionnelles, de création d'un environnement dynamique, de compétitivité des produits agricoles. Ils ont aussi des difficultés pour la formulation des politiques agricoles.

4.2.2.3. Les formateurs

Suite aux changements opérés au niveau du contexte, les préoccupations des producteurs et des différents acteurs vont au-delà des aspects techniques pour s'élargir à d'autres champs de compétences. Ils prônent tous une intégration de ce qu'ils appellent « les nouvelles compétences » ou ce qu'on appelle au niveau du CIFA « la formation aux métiers », qui selon le responsable des programmes de formation sont : « *les métiers de formateur, de gestionnaire d'une exploitation agricole, de conseiller agricole, d'animateur, de développement local, de responsable d'OP, de la prise de parole en public, de management des organisations, de gestion des conflits, d'organisation des producteurs, de chaîne de valeurs, de politique agricole, d'analyse du milieu, du commerce international, etc.* ».

Par exemple, aujourd'hui la micro finance, le changement climatique, l'analyse du milieu, les activités non agricoles sont des éléments importants que tout agent de développement doit maîtriser et qui ne sont pas enseignés dans les écoles de formation. « *Le changement climatique ce n'est pas évident que tu l'apprends à l'école, à l'ENCR je ne l'ai jamais appris, c'est un concept nouveau* » (un responsable de la FONGS).

Certains acteurs ont également émis le souhait de ne pas « *infantiliser les producteurs* ». « *Infantiliser les producteurs* » veut dire en faire uniquement des réceptacles de la formation. Il faut les traiter comme des acteurs de la formation, qui reçoivent de la formation mais aussi qui en donnent. De telle manière que le dispositif à créer doit « *s'ouvrir pour intégrer les OP comme bénéficiaires de la formation de formateurs, car elles font de la formation, l'ASESCAW fait de la formation depuis 1976* » (un responsable de la FONGS). Donc, il faut traiter les producteurs comme des acteurs et les analyser comme tels.

4.2.2.4. Les producteurs

Dans la zone de Mboro, suite à la sécheresse connue ces dernières années et à l'impact des autres facteurs du changement, la demande tourne, entre autres, autour du financement et de l'irrigation par goutte à goutte et par aspersion. « *Aujourd'hui avec la sécheresse, on achète des motopompes, et on cherche des financements au niveau des mutuelles* », disait un maraîcher de Mboro. Les paysans demandent aussi à être former sur des techniques alternatives de lutte contre les ravageurs : « *nous voulons des formations sur la lutte biologique car les pesticides coutent cher et sont toxiques* ».

Partout la demande va au-delà des activités agricoles. Les paysans ont besoin d'être accompagnés dans la diversité de leurs activités, du point de vue technique, stratégique et organisationnel. « *Nous faisons beaucoup de chose, et voulons être accompagnés sur tout ce que nous faisons* », disait un paysan de Saint-Louis. Dans la zone de Mboro, les personnes rencontrées ont presque toutes avoué, ne pas sentir la présence des services d'appui conseil dans leur zone : « *on n'a pas de soutien de la part de la DRDR de Thiès et de la SDDR de Tivaoune* ».

Cette petite analyse du discours des paysans montre l'existence d'un grand déphasage entre les besoins des exploitations agricoles et les services apportés. Elle a permis aussi de mettre en exergue le problème de ressources humaines au niveau des structures d'encadrement qui peinent à couvrir leur zone d'intervention.

4.3. ANALYSE DES DISPOSITIFS DE FORMATION

4.3.1. Des dispositifs de formation figés et fortement affaiblis par le désengagement de l'Etat

Après l'indépendance, le Sénégal a créé des dispositifs de formation agricole riches et variés, conçus pour le développement d'une agriculture de rente et administrée. Agriculture orientée essentiellement par une vision étatique qui laisse peu de place aux préoccupations et à la vision des populations. Les écoles de formation agricole organisaient chaque année des concours pour le recrutement «d'élèves fonctionnaires» afin de leur donner les savoirs à «inculquer» aux paysans. A leur sortie, ils sont affectés dans les services de développement rural pour «organiser» et «encadrer» les paysans à produire telle ou telle spéculacion en fonction des objectifs de l'Etat. Toutes les dépenses liées à leur formation étaient prises en charge par l'Etat, qui en même temps, par le canal des services compétents, proposait les matières à enseigner.

Elles proposaient des formations théoriques normatives, centrées sur le nombre d'années, plutôt que sur les compétences, pour aboutir à l'obtention d'un diplôme, seule condition pour intégrer la fonction publique et servir dans les sociétés de développement rural.

Avec l'avènement du programme d'ajustement structurel dans les années 80, l'Etat se désengage de l'encadrement des paysans et les sociétés d'encadrement agricoles ont déperis. Les coopératives de paysans, organisés par l'Etat pour des objectifs qu'il s'est fixés cèdent la place aux associations paysannes qui se sont organisées pour des objectifs propres aux populations locales. De nouveaux types d'acteurs naissent et prennent le relais de l'Etat : les OP, les GIE, les ONG, etc. (création de la FONGS en 1976). Pour remplir leurs missions de défense de leur corporation, de négociation et de développement, ils ont développé d'importants programmes de renforcement de leurs capacités avec des approches différentes de celles développées par les écoles publiques. Mais aussi du point de vue de la construction de l'offre, il y'a eu une rupture de taille, car les contenus de formations sont devenus de véritables réponses à des besoins préalablement identifiés.

Toujours dans la même période, les moyens alloués aux écoles de formation sont considérablement réduits et l'automatisme du recrutement à la fonction publique arrêté les obligeant du coup à revoir à la baisse leurs effectifs (personnel et élèves) et leurs ambitions. Mais toujours dans leur perception, leur mission consiste à former des fonctionnaires.

Même avec la fin de l'ajustement structurel, par manque de moyens humains, financiers et matériels, les écoles peinent toujours à remplir les missions qui leur sont imparties surtout par la SNFAR notamment en son orientation 2 : «répondre aux besoins de formation professionnelle des ruraux dans tous les domaines».

Néanmoins, il faut noter que quelques centres¹² ayant bénéficié de l'appui du projet suisse d'enseignement agricole et forestier ont pu traverser cette période avec moins de difficultés.

¹² ENCR de Bambey ; CNFTAGR et CNFTEFCPN de Ziguinchor ; CNFTEIA de st-louis, CNFMETP de Guérina

Cet appui de la Coopération Suisse, qui a permis plus ou moins à ces écoles de s'affranchir de leur dépendance financière vis-à-vis de l'Etat, était malheureusement une des causes de « l'oubli » dont elles faisaient l'objet de la part des autorités. Elles ont été toutes en marge des réformes engagées dans le secteur de l'enseignement et de la formation en général et agricole et rural en particulier. Ce qui est surtout à l'origine de leur manque de réactivité et de dynamisme pour évoluer en même temps que les autres éléments du contexte.

Les autres écoles qui n'ont pas bénéficié de l'appui du projet suisse sont aussi des laissés pour compte dans les réformes instaurées, pour la bonne et simple raison que dans ce contexte de crise et de conjoncture, le secteur de la formation agricole et rurale n'était pas considéré comme une priorité.

Heureusement à l'occasion de la réflexion autour de la SNFAR, les acteurs se sont rendus compte des erreurs commises par l'Etat et certains de ses bailleurs qui ont complètement oublié le sous secteur de la formation agricole et rurale dans les réformes institutionnelles et stratégiques et les ont corrigées par la proposition de pistes de solutions. Le BFPA est ensuite créé pour plaider en faveur de la formation agricole et rurale avec comme référence, la SNFAR qui a inauguré une nouvelle démarche de la formation, qualifiée d'« approche par la demande ». Cette « approche par la demande » est une innovation de taille qui vient remettre en cause toutes les pratiques d'élaboration et de mise en œuvre des contenus de formation.

Malgré tout, les écoles de formation agricole et rurales, mis à part quelques exceptions, peinent toujours à changer dans leurs offres et leurs approches, à s'intégrer dans leur environnement et à s'ouvrir à tous les acteurs et activités du secteur. Elles manquent aussi de ressources humaines qualifiées et de moyens financiers et matériels pour impulser les réformes nécessaires. Elles proposent des programmes figés, généralement imprécis et inspirés de l'extérieur sans lien avec les réalités locales. Ces programmes qui ont peu ou pas du tout évolués, malgré les progrès notés dans le secteur, sont à l'origine d'un décalage entre l'offre de formation proposée et la demande exprimée par les acteurs ruraux.

Pour les cas spécifiques des Niayes et de la vallée du fleuve Sénégal, en dépit des nombreux changements d'ordre climatiques, sociologiques, économiques, environnementale, etc. il faut noter pour le déplorer, encore une fois, que les dispositifs de formation restent aussi en général toujours figés. Cet immobilisme est plus perceptible au niveau surtout des offres qui de manière générale sont décalées par rapport aux nouvelles préoccupations des producteurs. En effet, ces dernières années, comme nous l'avons déjà évoqué, les exploitations agricoles pour faire face aux changements divers et se sécuriser ont développé différentes stratégies qui tournent autour de la diversification des activités et de l'adaptation des pratiques.

Les causes de cet immobilisme, en plus de celles déjà évoquées plus haut, sont à rechercher aussi du côté des choix politiques qui ne sont pas assez éclairés surtout lorsqu'il s'agit de développement rural. Par exemple, à Mboro, situé au cœur des Niayes, où il y'a une diversité

d'activités, le seul centre public qui existe est spécialisé en maraîchage d'où son nom de centre de perfectionnement en maraîchage, qui se trouve dans une situation de dégradation et de léthargie très avancée. Certes à sa création (les années 1970), le maraîchage était l'activité dominante, mais avec les bouleversements intervenus, le centre reste toujours confiné dans ses missions initiales. Dans la zone il y'a aussi la présence du centre polyvalent de formation des producteurs de Sangalkam, un programme financé par les Taïwanais, qui depuis le départ du bailleur en 2005 a vu ses activités presque arrêtées. Il y'a aussi les centres d'initiation horticoles qui depuis leur création continuent à « initier à l'horticulture » au moment où les paysans cherchent à se perfectionner et à diversifier leurs sources de revenus.

Néanmoins, il faut noter quelques évolutions au niveau du CIFA, dans la vallée du fleuve, qui depuis sa création propose des offres de formation innovantes qui partent des besoins et sont fondées sur les activités des bénéficiaires. Ensuite, à l'école d'élevage de Saint-Louis qui a élaboré et validé un projet d'établissement en mars 2008, qui entre autres objectifs, vise à 1) établir une réforme pédagogique qui « permettra à l'établissement d'avoir une offre de formation qui **correspond aux besoins des cibles potentielles** » ; 2) « définir clairement les orientations et les missions de la structure et 3) « évaluer les **quantités et les qualités des ressources humaines**, matérielles, financières et autres nécessaires à l'accomplissement des missions ». Toujours dans la région de Saint-Louis, de bonnes initiatives sont en train d'être prises par le Ministère de la formation professionnelle qui depuis quelques années a entrepris des réformes au niveau des centres régionaux d'enseignement techniques (CRETEF) qui sont désormais ouverts à des filières agricoles et rurales afin de répondre à la demande locale en plus de leurs filières initiales telles que la couture, la teinture et la coiffure.

A cela il faut ajouter l'élargissement de la carte universitaire du Sénégal à des activités agricoles et rurales avec la création de l'U.F.R Sciences Agronomiques et Développement Rural de l'université de Thiès et de l'UFR des sciences agronomiques, d'aquaculture et de technologie alimentaire de l'université Gaston Berger de Saint-Louis. Ce qui a permis avec l'avènement de la démarche LMD, d'ouvrir des filières de spécialisation en formation initiale sur l'économie rurale, le conseil, les chaînes de valeurs. Il y'a aussi l'école inter-Etats des sciences et médecine vétérinaires (EISMV) et l'école supérieure d'économie appliquée (ESEA) de l'université Cheikh Anta DIOP. Mais ces institutions universitaires ont surtout la particularité d'être très sélectives et peu ouvertes au milieu professionnel.

Tableau 4: Répertoire de quelques dispositifs de formation par zone
(source enquêtes terrain)

Zones	Dispositif	Type	Public cible	Diplôme
Niayes				
Mboro	CPM	Public	Maraîchers	Attestation
Mboro	CIFOP	Privé	Jeunes	CAP
Sangalkam	CPFP	Public	Producteurs	Attestation
Tivaoune	CPAR	Public	Producteurs	Attestation
Saint-Louis				
Ndiaye	CIFA	Parapublic	Producteurs/	Attestation
Podor-Matam	CPFP	Public	Producteurs	Attestation
Saint-Louis	CIH	Public	Jeunes	Attestation
Départements	CRETEF	Public	Jeunes	CAP
NATIONAL				
Dakar	CFPH	Public	Jeunes	BT et CAP
	EISMV	Public	Jeunes	LMD
	ESEA	Public	Jeunes	LMD
Saint-Louis	CNFTEIA	Public	Jeunes	BT
	UGB	Public	Jeunes	BTS, LMD
Thiès	U. Thiès	Public	Jeunes	LMD
Ziguinchor	CNFTAGR	Public	Jeunes	BT
	CNFTEFPN	Public	Jeunes	BT
	Lycée agricole	Public	Jeunes	BT et BTS

4.3.2. Une situation des effectifs du personnel enseignant alarmante

A l'image de tout le Département, la situation du personnel au niveau du sous secteur de la formation, est très alarmante. Le personnel enseignant souffre de trois maux : le déficit en nombre, le vieillissement et le manque de qualification.

4.3.2.1. Structure des effectifs

a- Par centre et par nombre

Tableau 5: Effectifs du personnel enseignant par structure (source enquêtes terrain)

Structures	Effectif en place	Effectif souhaité	Déficit
CFPH	24	30	06
CNFTAGR	09	17	08
CIH Mbao	04	05	01
CIH Thiès	02	05	03
CIH Diourbel	01	05	04
CIH Saint-Louis	04	05	01
CIH Gandiaye	02	05	03
CIH Ziguinchor	02	05	03
CPM Mboro	01	04	03
CPA Nioro	02	04	02
CPA Kéréwane	02	04	02
CPFP Sangalkam	02	04	02
CPFP Mbour	01	04	03
CPFP Matam	01	04	03
CPFP Kolda	00	04	04
CPFP Kédougou	00	04	04
CPFP Linguère	00	04	04
CPFP Kébémér	00	04	04
CPFP Podor	00	04	04
CPFP Louga	00	04	04
CPFP Kaolack	00	04	04
CPFP Tamba	00	04	04
CPFP Sédhiou	00	04	04
CPFP Kédougou	00	04	04
CPFP Fatick	00	04	04
CPFP Thiès	00	04	04
CPFP Bambey	00	04	04
CPFP Diourbel	00	04	04
CPFP Mbacké	00	04	04
BFPA	03		
Totaux	60	161	104

Ce tableau fait la situation des effectifs en place au niveau des différents centres de formation placés sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et met en exergue le déficit notoire en

personnel noté (104 postes vacants). A ce déficit, il faut ajouter les besoins des centres de formation des acteurs non étatiques (CARITAS, OP, Maisons familiales, etc.)

b- Par âge

Tableau 6 : Structure des effectifs par âge
(source enquêtes terrain)

AGE	EFFECTIFS	
	Valeur absolue	Valeur relative
Moins de 25 ans	00	00%
25-30	00	00%
31-35	01	1,66%
36-40	02	3,33%
41-45	02	3,33%
46-50	14	23,33%
51-55	32	53,33%
56-60	09	15%
TOTAL	60	100%

Le tableau N°6 montre combien le personnel enseignant en service au niveau des centres de formation agricole sous la tutelle du Ministère de l’agriculture est vieillissant, car **68,33%** des affectifs ont plus de 50 ans. En outre, il faut noter que **d’ici cinq ans 15% de l’effectif partiront à la retraite et 53,33% d’ici dix ans**. Ce problème d’âge a particulièrement retenu l’attention des agents rencontrés. Du coup, la problématique du remplacement des travailleurs qui partent à la retraite, avec une cadence soutenue, et la transmission aux jeunes des connaissances qu’ils ont capitalisées par le système du tuteurage se pose.

c- Par corps

Tableau 7: Structure des effectifs par corps (source enquêtes terrain)

CORPS	EFFECTIFS	
	Valeur absolue	Valeur relative
PES	07	11,66%
PEM	17	28,33%
METP	14	23,33%
ATA	05	8,33%
TH	12	20%
AUTRES	05	8,33%
TOTAL	60	100%

Le tableau N°7 montre qu'en plus du vieillissement du personnel, se pose également un problème de qualification des formateurs. Il montre que **36,66%** des effectifs (ATA+TH et Autres) n'ont pas le statut d'enseignant car n'ayant pas suivi de formation pédagogique. Ce sont des techniciens qui, suite au dépérissement des services d'encadrement ont replié vers les centres de formation pour pouvoir bénéficier de certains avantages liés à l'enseignement (indemnités d'enseignement par exemple).

En outre, ce tableau fait apparaître aussi que seulement 24 enseignants en valeur absolue, soit **39,99%** des effectifs en valeur relative ont le statut de professeur (PES et PEM), qui normalement sont les seuls habilités à dispenser des cours théoriques au niveau des centres de formation des techniciens. Pour palier cette insuffisance, on fait appel aux Maîtres (METP) pour donner des cours en classe.

4.3.3. Des formations trop théoriques et normatives: les cas des CIH, du CFPH et du CNFTAGR

Dans cette partie, une présentation des différentes matières enseignées dans trois centres de formation dédiés à la formation des jeunes sera faite, pour mettre en exergue le décalage qui existe entre cette offre et les réalités du terrain d'une part et d'autre part leur hiérarchie (cf. encadré suivant).

1- Programme des CIH

Les cours enseignés dans les CIH depuis leur création sont : Parasitologie, arts des jardins, agrologie, cultures fruitières, mathématiques, cultures maraîchères, aviculture, français et botanique.

2- Programme du CFPH: (source enquêtes terrain)

• Les modules de base

- communication
- langue anglaise
- pratique des activités physiques et sportives
- mathématiques et traitement de données numériques
- chimie horticole
- physique appliquée à l'horticulture

• Les modules de technique de la production horticole

- connaissance des végétaux appliquée à l'horticulture
- étude du climat
- étude du sol
- maîtrise du sol
- maîtrise de l'eau
- protection des végétaux
- conduite des productions maraichères
- conduite des cultures fruitières
- conduite de la pépinière
- aménagement rural
- techniques et pratique du dessin et de la topographie

• Modules de technique de gestion de l'entreprise horticole

- comptabilité
- gestion de l'entreprise horticole
- étude de la filière horticole
- élaboration d'un projet d'installation
- productions animales (petit élevage)

3- Programme du CNFTAGR: (source correspondance par @)

- Défense des cultures
- Economie Rurale
- Vulgarisation
- Compta- Gestion
- Arboriculture
- Socio-Economie
- Agriculture spéciale
- Aviculture
- Botanique
- Horticulture
- Machinisme agricole
- Zootechnie
- Alimentation
- Irrigation/drainage
- Economie générale
- Topographie
- Administration
- Climatologie
- Pédologie
- Fertilisation
- Informatique
- Physique-Chimie
- Agroforesterie

4.3.4. La formation des formateurs, parent pauvre du système

4.3.4.1. Le CNFMETP de GUÉRINA

Construit à la fin des années soixante pour la formation des formateurs en agriculture et élevage, le CNFMETP est situé dans le département de Bignona. Mais depuis très longtemps, à l'image de la plupart des centres de formation agricole, le centre de Guérina est dans une situation de délabrement très avancée. Cette situation de délabrement s'est aggravée depuis le départ du projet de la Coopération Suisse pour l'Enseignement Agricole et Forestier qui appuyait le centre pour des formations ponctuelles de maîtres. Ces maîtres étaient destinés à doter de formateurs les CNFT qui étaient appuyés par la Coopération suisse. La dernière promotion date de 1996 et depuis lors le centre ne forme plus.

4.3.4.2. L'ENSETP

L'école normale supérieure d'enseignement technique et professionnel est un établissement public rattaché à l'Université de Dakar. Elle a pour mission de former des professeurs d'enseignement technique dans les domaines des techniques industrielles, de l'économie et de la gestion, de l'économie familiale et sociale. Elle forme aussi des psychologues conseillers et des inspecteurs de spécialités.

La formation des professeurs en technique agricole est une filière rattachée au département des techniques industrielles. Cependant, il faut noter que dans le dispositif de l'ENSETP, il n'y a aucun enseignant spécialisé dans les domaines du développement agricole et rural. La seule formation dont bénéficient ceux qui optent pour cette filière est uniquement accès sur la pédagogie, «à l'ENSETP, on a appris que la pédagogie », disait un professeur du CFPH, sortant de l'ENSETP. « Pédagogiquement, nous n'avons pas de problème mais c'est au niveau des compétences techniques qu'il y'a problème parce que nous n'avons pas de spécialiste en agriculture », disait un responsable du département STI. Une formation pédagogique jugée très générale car ceux qui dispensent ces cours ne sont pas au fait des préoccupations du secteur agricole et rurale qui a ses particularités. Ils donnent des cours standards destinés à toutes les filières.

En outre, depuis la création de l'ENSETP en 1979, la filière technique agricole n'a commencé à être opérationnelle qu'à partir de 1989, suite à la politique de déflation de l'assistance technique française par la formation de cinq promotions de deux étudiants sénégalais chacune. Cette politique de compensation était financée par la Coopération Française (Fonds d'Aide et de Coopération-FAC). Après ce programme, la filière n'a repris ses activités qu'en 2003, suite à l'appui de la Coopération Suisse, en formant une seule promotion. Une autre promotion est formée, en 2007 avec l'appui de l'AFD. Depuis cette date, elle ne fonctionne plus. Cette petite analyse montre que depuis sa création, la filière technique agricole a toujours compté sur la coopération bilatérale pour fonctionner, ce qui démontre combien la formation agricole est laissée pour compte au sein de l'ENSETP, à l'instar des autres structures.

4.3.5. La formation des producteurs : un dispositif qui bute sur le manque de moyens

La formation des producteurs était assurée d'abord par les centres de perfectionnement agricole (CP) sur financement du BIT vers les années 1970. Des paysans y étaient formés pendant neuf mois et ensuite financés pour s'installer. Depuis le retrait du bailleur, ces centres se trouvent dans une situation de léthargie très avancée et manquent de personnel.

Ensuite il y'a le programme des centres polyvalents de formation des producteurs qui a démarré en 2001 sur financement de la Chine Taïwan, suite à une requête du Président de la République pour former des agriculteurs « modernes ». La Chine Taïwan avait accepté de construire et d'équiper un centre par département (sauf les départements de Dakar), ce qui devait faire un total de 30 centres au niveau national. Aujourd'hui 18 sont construits et équipés, mais peinent à fonctionner et certains d'entre eux ont même commencé à se dégrader faute d'entretien et de personnel pédagogiques et administratif.

La principale cause de cette situation est due au fait que des questions fondamentales telles que les contenus de formation, le profil du personnel enseignant, les catégories de populations à former et de ce qu'ils vont devenir après leur formation ont été omises au début du projet. Bref on a mis dès le départ le focus sur la structure en oubliant ses missions. Jusqu'à présent les acteurs ne parviennent pas à s'accorder sur quels contenus il faut donner à ces centres. L'autre cause c'est la rupture des relations diplomatiques entre la Chine Taïwan et le Sénégal en 2005. Depuis lors, les centres sont laissés à eux-mêmes sans budget ni personnels malgré les multiples requêtes du BFPA pour que l'Etat mette en place un budget de fonctionnement.

4.3.6. Analyse du discours des acteurs:

Plusieurs personnes rencontrées dans le secteur public comme dans le secteur privé, qui ont une très longue expérience professionnelle en milieu agricole et rural, affirment que les techniciens ont des difficultés au niveau « *des compétences liées à l'analyse des situations socioprofessionnelles, l'aide à la prise de décisions et à la recherche de solutions, d'une part et d'autre part, au niveau des compétences liées aux activités non agricoles* ».

4.3.6.1. Les techniciens

De plus en plus les compétences des services d'encadrement s'élargissent vers la gestion de projet, la planification, l'élaboration de politiques. Avec le retour du programme agricole depuis 2000, il y'a un début de mécanisation du matériel agricole sans que les agents des DRDR ne soient formés en la matière. « *A l'ENSA, je n'ai jamais manipulé un tracteur, je n'ai fait que le voir* », (Direction du développement rural de Louga). Il a aussi noté des insuffisances dans les domaines tels que la pédologie, alors que dans la région de Louga le premier problème de l'agriculture est celui des sols. Ils sont constamment sollicités par des investisseurs de la région, surtout des émigrés qui veulent se lancer dans la production agricole, pour analyser des sols alors qu'ils n'ont pas les compétences. Egalement des problèmes sur les questions liées aux semences se posent avec acuité au niveau de Louga sans que le personnel de la DRDR ne soit suffisamment outillé en la matière. Le Directeur affirme sans ambages que « *pour le moment, on n'est pas en mesure de répondre à toutes les sollicitations* ».

Pour le DR de Saint-Louis, les services apportés ne satisfont pas les producteurs, car compte tenu de la spécificité de la région : aménagements hydro-agricole, flux tendu des activités, présence massive des OP, des ONG et de projets, on assiste à des producteurs qui ont parfois des niveaux d'étude supérieurs à celui des cadres de la DRDR. Certains producteurs maîtrisent même la législation semencière de la CEDEAO, d'autres ont même des maîtrises ou masters en développement rural, ce qui en fait des acteurs très exigeants.

Pour un technicien de la DRDR de Saint-Louis, « *les paysans utilisent maintenant des semences certifiées, les pratiques culturelles ont changé, les logiques ont changé, les paysans sont au courant des changements culturels* ». Il poursuit « *les paysans arrivent parfois à démentir les techniciens, nous avons des paysans qui ont l'internet, qui maîtrisent la météo et les lois, qui manipulent des appareils pour mesurer la température et l'humidité du riz, qui ont une visibilité sur leur gestion et font des bilans et sont tous conscients qu'il faut aller vers la qualité* ». A cet effet, il souhaite que le système de formation agricole soit adapté aux réalités et aux besoins et aussi le niveau des recrutements et des enseignements soient rehaussés parce qu'il y'a maintenant des agriculteurs agronomes.

Ils affirment tous avoir des difficultés face à des paysans parfois très « *calés* ». Donc, la formation des techniciens doit être revue pour qu'ils aient au moins un niveau supérieur à ceux à qui ils ont pour mission de conseiller.

Au CIH de Saint-Louis, on note que certaines compétences manquent au personnel, telles que les compétences transversales, même si techniquement ils sont bien. « *Les formateurs ont moins de soucis techniques, mais ils ont des difficultés dans les domaines tels que la micro finance, la gestion, la planification, la gestion, ...* », note un responsable du centre.

Au niveau du CIH de Thiès, les préoccupations sont les mêmes : « *on ne peut rien faire sans les ressources humaines, pensez aux structures et aux ressources humaines* » ; « *il faut élargir les programmes, c'est-à-dire intégrer les autres activités du monde rural ; il faut que les CIH deviennent des centres de formation agricole avec l'intégration de toutes les filières* »(Directeur). Il apparaît alors nettement que les CIH doivent dépasser l'étape de l'initiation et de spécialisation sur l'horticulture.

Au niveau du CFPH de Cambérène, par rapport à certaines disciplines, ils ont des problèmes de formateurs spécialisés, car les formateurs sont en général tous des généralistes. Certaines matières tels que l'aménagement des espaces verts, les cultures ornementales, les cultures fruitières, la protection des végétaux, les sciences des sols posent problème.

Au niveau de la formation pratique assurée par les techniciens horticoles en général, on note surtout le manque de pédagogie au niveau des formateurs, « *la formation pédagogique des techniciens horticoles pose problème* », selon un responsable du centre, qui par la même occasion ajoute que : « *au niveau des classes, les formateurs font ce qu'ils peuvent* », pour affirmer qu'il est conscient que les enseignements ne se font pas normalement mais selon les capacités et les moyens dont dispose le formateur. Il a dans la même veine évoqué la nécessité de renouvellement du personnel qui est très vieillissant, « *si on ne forme pas, d'ici quelques années les écoles vont fermer* ». En sus, il souhaite à ce qu'il y ait des ruptures au niveau de la formation : « *il faut une véritable politique de renforcement des capacités avec des ruptures sur les contenus, car le secteur a beaucoup évolué*».

Certains professeurs rencontrés ont aussi fustigé l'absence de l'actualisation des connaissances et de suivi pédagogique. Il faut donc développer une politique de recyclage des formateurs pour mettre à jour leurs compétences. « *Il nous arrive même d'être incapables de faire correctement certains cours, les connaissances évoluent, il faut se recycler* » affirme un professeur du CFPH. Il poursuit : « *à l'ENSETP, la formation est exclusivement axée sur la pédagogie, pas de renforcement technique alors que nous avons besoins de nouvelles compétences* ». Un autre collègue souligne l'absence de formation continue : « *nous ne bénéficions pas de formation continue et d'encadrement pédagogique* » ; « *nous intervenons au niveau du même individu avec des approches différentes* ».

4.3.6.2. Les producteurs et les OP

De manière générale, les responsables d'OP et les producteurs rencontrés affirment que leurs activités et leurs préoccupations ont beaucoup évolué et ils attendent un changement de comportement et d'approche de la part des services d'encadrement qui continuent à faire dans la répétition.

Selon un formateur de l'ASESCAW, beaucoup de formateurs ne sont pas compétents, car pour lui « *certain formateurs ne sont pas modestes, ni souples dans leur démarche et ne partagent pas, ils sont très suffisants* », il poursuit « *les techniciens développent les mêmes modules depuis 10 ans* ». « *Les formateurs ne prennent pas en charge la particularité des zones* » ; le CIH de Saint-Louis développe des modules qui ne répondent pas à nos besoins. Ses formateurs ne sont pas compétents, ils nous prennent comme des paysans qui ont un niveau zéro ».

Au niveau du CNCR, le discours est pareil, pour faire les mêmes critiques au niveau des structures de formation jugées très ancrées dans des pratiques anciennes et peu ouvertes à leur environnement et aux évolutions et n'accordent aucune importance à la valorisation des connaissances paysannes. Alors que « *le paysan doit apporter sa dose de compétence dans les processus d'apprentissage* », selon un responsable du CNCR.

En plus du changement de contexte, d'autres ont évoqué l'avènement des nouvelles technologies de la formation pour lancer un appel à la réforme du système de formation agricole. Ils ont aussi évoqué la nécessité d'aller vers la formation des producteurs, alors que les formateurs des centres de formation ne sont pas toujours suffisamment outillés pour analyser la demande des producteurs, concevoir les offres de formation et les dispenser. Au niveau du CIFA, on affirme que « *les formateurs qui sont dans ces centres devront évoluer vers la formation des producteurs* ». Aller vers la formation des producteurs suppose, en plus des compétences techniques, être capable d'analyser les situations socioprofessionnelles des producteurs, mais aussi de maîtriser surtout les langues locales d'autant plus que les producteurs sont à majorité analphabètes. « *Moi je parle Poular et wolof, quelque fois je reste deux mois sans parler français en classe, c'est cela la difficulté des camarades qui sont dans les écoles de formation. On a beau à dire mais jusqu'à présent que ça soit à l'ISFAR de Bambey ou ailleurs les responsables n'ont pas fait en sorte que la formation des producteurs soit vraiment assise* » (un formateur du CIFA). Donc pour lui la différence entre les formateurs du CIFA et les formateurs des structures publiques se situe à ce niveau.

La mission de l'encadreur ou du formateur ne se limite plus à vulgariser des paquets technologiques jugés performants par des décideurs situés au niveau central, mais à analyser des situations et à co-construire des solutions avec les paysans. Aujourd'hui, l'agriculteur a

besoin de maîtriser les circuits de commercialisation, et d'approvisionnement, les aspects liés à la compétitivité, au financement de l'agriculture, à l'organisation, à la planification, à la gestion, etc. Exemple, au niveau de la fédération des associations paysannes de Louga (FAPAL), on va vers la promotion du consommateur local avec l'installation d'une boulangerie pour fabriquer le pain local. Mais aussi l'installation d'une radio rurale et d'une fabrique de matériel agricole. Pour dire que non seulement les producteurs innovent et savent ce qu'ils veulent, mais ont parfois dépassé dans une certaine mesure les services d'appui-conseil. Pour un responsable de la FAPAL, « *il y'a un manque de compétence chez les techniciens et ils doivent se recycler* ».

Toujours pour étayer son propos par rapport à la non préparation des agents de développement, un formateur du CIFA nous a raconté une histoire qu'il a vécue quelques jours avant notre entretien. Il disait : « *Avant-hier trois jeunes sont venus me voir ici au centre, l'un est sorti de l'ENSA de Thiès et les deux autres de l'ISFAR de Bambey. Ils sont recrutés par la SAED et affectés au niveau des unions des producteurs. On leur a dit d'aller prendre contact avec les responsables paysans. Mais ayant appris que ces derniers sont très compétents, ils avaient peur d'aller seul sur les lieux. C'est ainsi qu'on leur a conseillé de venir me voir pour que je puisse les aider. Je leur ai donné un schéma et ils sont partis. De retour ils sont passés me remercier* ».

Cela prouve que les techniciens ont des difficultés de contact avec les populations. Ils ne savent même pas comment faire pour aborder les paysans. C'est le minimum que les techniciens doivent comprendre mais ils ne l'ont jamais appris. Dans leurs différents établissements, tout le temps est consacré à l'enseignement des grandes cultures, du maraichage, de l'élevage ou de la sylviculture. Alors que pour pouvoir travailler avec les producteurs, en plus des compétences techniques, il faut être un bon communicateur, un bon formateur, un bon sociologue.

4.3.7. Constats généraux sur les structures de formation

A la suite de l'analyse des offres de formation, du discours des différents acteurs et des observations faites sur le terrain, les constats suivants se sont dégagés :

4.3.7.1. Des structures qui ne dépendent que des ressources de la coopération pour fonctionner

Le constat est que toutes les structures citées ont, à une période bien définie, fonctionné grâce à l'appui d'un projet de la coopération bilatérale ou multilatérale. Mais dès que le partenaire quitte, la structure cesse toute activité par manque de moyen. Cela questionne la problématique de l'investissement sur les ressources humaine, qui n'est pas non plus prévu de façon spécifique dans le PNIA. Mais aussi de la volonté de l'Etat de soutenir la FAR.

4.3.7.2. Des problèmes de qualification professionnelle

Beaucoup d'agents qui officient dans les centres n'ont jamais suivi la formation de formateur (36,66% des effectifs n'ont pas le statut d'enseignant) d'autres qui en ont bénéficié sont mal formés. Par conséquent, les formations dispensées sont généralement très éloignées des préoccupations des populations.

4.3.7.3. Des relations dissymétriques entre formateurs et formés

Les formateurs considèrent les agriculteurs et les apprenants comme des cibles qui reçoivent des « paquets technologiques » ou des recettes en dispensant des contenus standards au lieu de chercher à comprendre les pratiques des paysans, leurs projets, leurs problèmes, et bâtir ensemble l'offre qui répond à la demande. Ils partent généralement de préjugés mal inspirés faisant du paysan une personne qui n'a aucune capacité d'innovation : « *les formateurs ne sont pas compétents, ils nous prennent comme des paysans qui ont un niveau zéro* », (responsable formation ASESCAW).

4.3.7.4. Une offre de formation peu réactive pour prendre en compte la nouvelle demande

Avec le désengagement de l'Etat, les agriculteurs doivent eux mêmes se prendre en charge pour le développement de leur entreprise. Pour cela, ils ont besoins de compétences pour négocier des financements, pour s'approvisionner en intrants, pour développer des activités intra et extra agricoles, mais aussi pour être compétitifs en ayant des informations sur les marchés (nationaux et internationaux etc.).

4.3.7.5. Absence d'ancrage territorial et de prise en compte des réalités agraires locales

Les écoles sont peu ouvertes à leur milieu et ne valorisent pas les savoirs locaux. Ce qui aurait permis de partir des réalités endogènes pour développer des stratégies capables de développer le secteur agricole et rural. En lieu et place, elles développent des approches disciplinaires avec comme finalité la délivrance d'un diplôme.

4.3.7.6. La « participation » et la « demande », des concepts ambigus

Beaucoup d'approches dites « participatives » ou « par la demande » ne le sont pas du tout en réalité. Dans le cadre de l'ingénierie de la formation, il ne s'agit pas de demander aux agriculteurs de lister leur besoins de formation pour construire une offre qui soit une réponse à la demande, mais plutôt, de construire socialement la demande. Cela nécessite une véritable participation de tous les acteurs dans toutes les étapes du processus. Mais aussi une maîtrise par les formateurs des mécanismes d'analyse de la demande.

4.3.7.7. Un personnel vieillissant

Avec l'arrêt des recrutements automatiques des sortants par la fonction publique depuis les années 90, les services publics rencontrent d'énormes difficultés pour renouveler leurs effectifs (53,33% des effectifs iront à la retraite d'ici dix ans). Du coup, certains centres seront sans personnel d'ici peu de temps.

4.3.7.8. Le cloisonnement (diversité des tutelles) et l'instabilité institutionnelle qui rendent difficile la régulation

L'éclatement des structures de formation agricole et rurale entre plusieurs Ministères de tutelle, a comme conséquence le manque de synergie entre les contenus et les approches et l'absence de vision commune sur le renforcement de capacités des acteurs du monde rural. Ce

qui est à l'origine de la désarticulation et du manque de passerelles qui existent entre les différents niveaux.

CONCLUSION

En conclusion, voici ce qu'il faut retenir de cette partie :

- **L'immobilisme des dispositifs de formation face aux changements constatés dans le contexte. Les structures de formation sont restées enfermées dans leur mission initiale de formation de techniciens/encadreurs ;**
- **Une vision très restrictive des offres de formation qui ne prennent pas en compte la diversité des activités en milieu rural. Les offres se résument souvent à des recettes techniques qui ne prennent pas en compte les pratiques et les innovations paysannes ;**
- **Un personnel insuffisant, vieillissant, et pas toujours bien formé ;**
- **L'absence d'une approche intégrée et systémique dans l'analyse de la demande ;**
- **Le cloisonnement des structures de FAR entre plusieurs départements ministériels qui ne permet pas de développer des synergies.**

Cette analyse conforte le besoin d'investir sur la formation de formateurs, en ce sens qu'elle met en exergue l'inadaptation des dispositifs de formation, leur manque de personnel en quantité et en qualité.

Cependant, la formation de formateurs ne peut pas à elle seule résoudre toutes les difficultés du secteur. C'est une réponse parmi tant d'autres qui doit s'accompagner d'autres mesures pour être efficace. Ces autres conditions de réussite sont entre autres :

- **une réelle volonté de l'Etat de faire du secteur agricole et rural une priorité ;**
- **un appui conséquent aux dispositifs de formation (initiale et des producteurs) pour leur permettre de jouer pleinement leurs missions en leur dotant suffisamment de moyens ;**
- **une volonté manifeste de l'Etat de mettre l'exploitation familiale au cœur des politiques agricoles.**

4.4. QUELQUES PISTES DE REFLEXION SUR LES ACTIVITES ET COMPETENCES D'UN FORMATEUR

Cette partie s'est inspirée d'abord du référentiel des emploi-types et des compétences des agents du Ministère de l'agriculture élaboré suite à l'étude sur la structure des effectifs effectuée en 2009. Ensuite, des entretiens et observations réalisées sur le terrain. Les différentes missions citées sont inspirées aussi des types (niveaux) de dispositifs qui existent. Enfin une attention particulière est accordée à la diversité des activités en milieu rural pour que les compétences allant dans ce sens ne soient pas reléguées au second plan.

Ainsi, les missions suivantes sont identifiées :

- la formation des jeunes : dans les CIH et les CNFT ;
- la formation des producteurs et des OP : au niveau des CP, des CPFP, des OP, des ONG ;
- la formation continue des agents de développement : par l'organisation de sessions émanant des plans de formation des structures intéressées ;
- l'ingénierie de la formation : la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des formations ;
- la gestion administrative d'un établissement de formation : gestion des dispositifs de formation.

4.4.1. Compétences transversales requises:

Ce sont les compétences liées à la formation et requises par tous.

Il s'agit de :

- Capable d'analyser et comprendre l'environnement socioprofessionnel des différents acteurs de la FAR ;
- Comprendre les principes généraux des politiques agricoles et de formation ;
- Connaître les différentes structures de formation du Ministère et leurs activités ;
- Capable d'évaluation une politique et une action de formation ;
- Capable de manager des activités de formation ;
- Capable de mener une action de formation en l'articulant avec la politique de formation agricole du Ministère ;
- Capable d'évaluer les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique et d'une action de formation.

4.4.2. Compétences spécifiques à l'activité

Ce sont les compétences spécifiques à chaque activité

4.4.2.1. Formation des jeunes

Elaborer, mettre en œuvre et évaluer la politique de formation des jeunes

Pour faire cette activité, il doit être capable de :

- Faire la planification stratégique et comprendre les grands axes de la politique de formation des jeunes ;
- Communiquer avec les jeunes ;

- Assurer l'organisation matérielle et logistique de la formation des jeunes.

4.4.2.2. Formation des producteurs et des OP

Elaborer, mettre en œuvre et évaluer la politique de formation des producteurs

Pour faire cette activité, il doit être capable de :

- Faire la planification stratégique et comprendre les grands axes de la politique de formation des producteurs ;
- Communiquer avec les producteurs ;
- Assurer l'organisation matérielle et logistique de la formation des producteurs.

4.4.2.3. Formation continue des agents de développement

Elaborer, mettre en œuvre et évaluer la politique de formation des agents de développement.

Pour ce faire, il doit être capable de :

- Faire la planification stratégique et comprendre les grands axes des politiques de formation continue;
- Communiquer avec les adultes ;
- Assurer l'organisation matérielle et logistique d'une formation continue.

4.4.2.4. Ingénierie de la formation

Pour faire cette activité, il doit être capable de :

- Analyser les situations socioprofessionnelles et les besoins de formation, élaborer des plans de formation, concevoir un programme de formation, mettre en œuvre une action de formation, évaluer une action de formation ;
- Elaborer des termes de référence d'une formation ;
- Concevoir et gérer un dispositif de formation.

4.4.2.5. Fonctions administratives

Gestion administrative d'un centre ou service de formation.

Pour faire cette activité, il doit comprendre :

- les principes du statut général des fonctionnaires et de gestion du personnel du secteur de la formation agricole ;
- les principes de management du personnel enseignant ;
- les principes et les différentes modalités d'évaluation du personnel enseignant.

4.4.3. Autres compétences

La formation des formateurs doit intégrer la pluralité des acteurs et des activités. En plus des compétences techniques et pédagogiques classiques communes à tous les formateurs, elle doit désormais intégrer la diversité des revenus en milieu rural et l'évolution des systèmes

agricoles (adaptation et diversifications agricoles). Ainsi, les activités rurales non agricoles suivantes doivent être prises en compte:

- l'artisanat : cordonnerie, métier de forgerons, menuiserie, maçonnerie, poterie, vannerie;
- transformation et conservation des produits végétaux et animaux : transformation des céréales, des fruits et légumes, des produits halieutiques, etc. ;
- petit commerce : des produits agricoles et autres ;
- les services : le transport hippomobile.

De même que des compétences transversales telles que :

- L'analyse systémique et la résolution de problèmes ;
- Le financement des projets ;
- L'analyse du marché et de la compétitivité;
- La gestion ;
- Les dynamiques organisationnelles.

Autant les activités non agricoles doivent être intégrées dans les offres de formation, autant elles ne doivent plus être considérées comme des activités annexes ou de simples « activités génératrices de revenus », mais comme de réelles options stratégiques dans une économie rurale qui a beaucoup changé et continue à changer. Il faut aussi retenir que le formateur est différent du simple enseignant. L'enseignant est collé au projet pédagogique conçu qu'il déroule tandis que le formateur conçoit ses enseignements en mettant en rapport l'école, l'environnement et le milieu professionnel. Donc, la rénovation des dispositifs de formation agricole passe nécessairement par la diversité des activités, le financement rural, les questions foncières, l'approvisionnement et la commercialisation, qui constituent autant de facteurs indispensables pour la pérennisation des exploitations familiales.

CONCLUSION

Dans la formation des techniciens, des formateurs et des producteurs, il faut absolument avoir une vision systémique en intégrant dans les démarches de formation toutes les évolutions de la société et de l'économie rurales ainsi que leurs causes. Actuellement, très peu d'exploitations parviennent à se nourrir exclusivement de l'activité agricole pendant toute l'année. Elles font toutes recours à des recettes d'appoint tel que les envois d'argent des migrants et/ou à d'autres activités telles que l'artisanat, la transformation, le commerce pour nourrir leur famille. Il faut que cette nouvelle demande soit prise en compte dans les contenus et les approches.

4.5. CREATION D'UN DISPOSITIF DE FORMATION DE FORMATEURS

4.5.1. Description du dispositif

4.5.1.1. Acteurs concernés : une collaboration publique-privée

Il faut toujours partir d'une réflexion globale et commune avec une implication des producteurs, des acteurs étatiques, des collectivités locales, des ONG et OP pour la gouvernance. Cette collaboration permet d'une part, de développer une « coopérative d'idées » et une mutualisation des compétences entre acteurs et d'autre part, de favoriser une cogestion du dispositif pour lui assurer efficacité et durabilité. C'est dans cette optique qu'un des responsables de l'ASESCAW prône pour « une structure décentralisée et autonomisée avec une implication des acteurs », en poursuivant, il affirme que: « une structure uniquement gérée par l'Etat j'en doute surtout pour la pérennisation ». Dans la même dynamique, un responsable du CIFA l'imagine comme « une structure privée avec un appui fort de l'Etat ou comme une association avec un conseil d'administration ». « Elle ne doit pas dépendre d'un Ministère, les Ministères ont d'autres priorités, la formation doit être gérée par une structure particulière ».

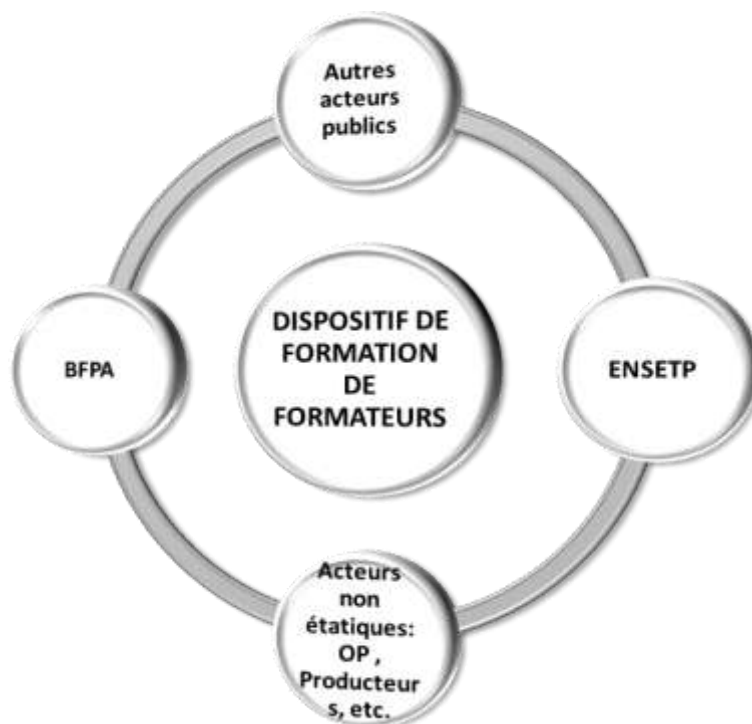


Figure 11 : Acteurs constitutifs du dispositif

Ce schéma représente les acteurs qui doivent constituer le dispositif et les interrelations qui doivent exister entre eux. Tous les acteurs doivent être impliqués dans la gestion et le fonctionnement du dispositif. Même la structure qui abrite les locaux du dispositif est membre au même titre que les autres acteurs.

4.5.1.2. Une offre de formation dynamique et diversifiée

L'offre de formation doit être en lien avec les politiques étatiques, l'environnement économique et les dynamiques paysannes. Vu que les politiques de l'Etat, l'environnement économique et les paramètres sociaux et sociologiques sont changeants, les contenus de formation du dispositif à créer doivent être dynamiques, par une régulation de l'offre et de la demande afin d'éviter une obsolescence des offres. « *L'ingénierie n'est pas une démarche de dérivation d'objectifs mais une démarche de construction* » disait un responsable de la FONGS. Donc, il faut éviter tout dispositif figé, afin de s'adapter de manière continue aux changements induits par la globalisation économique, la décentralisation, les accords régionaux et internationaux (suppression de certaines barrières tarifaires par exemple). Ainsi qu'aux changements environnementaux dus à la poussée démographique avec comme conséquence une pression sur les ressources naturelles.

4.5.2. Analyse de la pertinence de la création d'un dispositif de formation de formateurs

4.5.2.1. Besoin de requalification du personnel enseignant

Les résultats obtenus sur ce plan (cf. tableau 9) militent en faveur d'un dispositif de formation de formateurs. En effet, 36,66% des formateurs n'ont pas reçu une formation pédagogique. Ensuite, parmi ceux qui ont le statut d'enseignant (63,34%) c'est-à-dire qui ont un diplôme pédagogique, 59,1% sont des maîtres, qui dans les conditions normales ne doivent pas dispenser de cours théorique dans les CNFT. Mais faute de professeurs suffisants on fait appel à eux pour combler le déficit.

4.5.2.2. Evaluation du nombre de formateurs à former

- **Première hypothèse** : résorber le déficit actuel dans le moyen terme en mettant des formateurs dans tous les centres.

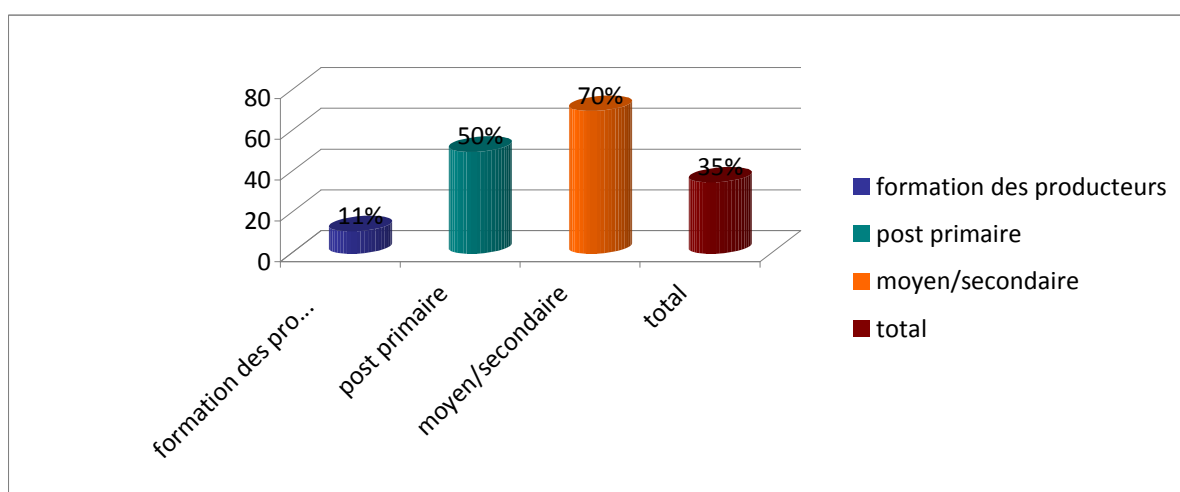


Figure 12 : Taux de couverture des besoins en personnel enseignant: par niveau et total

Cette figure montre un déficit total de 65% en formateurs, car seulement 35% des besoins sont couverts.

Deuxième hypothèse : le recyclage de tous les formateurs en fonction dans les centres sous tutelle.

Pour cette deuxième hypothèse si nous partons des observations sur le terrain et de nos entretiens avec les différents acteurs, tous les formateurs doivent être recyclés afin d'être capable de remplir les nouvelles missions soit un total de 57 personnes, surtout ceux qui n'ont pas bénéficiés de formation pédagogique.

Troisième hypothèse : le remplacement des retraités :

On se rappelle que d'ici cinq ans 15% (soit 8) de l'effectif des enseignants partiront à la retraite et 53,33% d'ici dix ans. Pour éviter de reproduire la situation de déficit que les centres vivent actuellement, il faut prévoir dans les cohortes à former les postes laissés vacants par les retraités.

4.5.2.3. Analyse du discours des acteurs

Nous avons constaté une convergence de vue au niveau des différents acteurs sur la pertinence (par rapport contexte et à la SNFAR) de la création d'un dispositif de formation de formateurs.

D'abord, la création d'un dispositif de formation de formateurs s'insère dans une vision portée par la SNFAR qui est la refondation des dispositifs de formation. Il s'agit alors de contribuer à ce chantier en investissant dans la formation de formateurs et concepteurs de formation agricole. Le constat d'insatisfaction sur l'offre de formation est partout affirmé par les différents acteurs rencontrés. L'analyse des dispositifs de formation montre aussi que la majeure partie des formateurs qui officient dans les structures publiques ou des organisations de producteurs ne sont pas des formateurs de métier.

Lors d'un entretien à la FONGS, un responsable disait que : *« la fonction de formateur rattrape presque tous les acteurs : les producteurs, les OP et les agents du Ministère, donc un tel dispositif est le bienvenu pour les préparer à être de vrais formateurs »*.

Ensuite, la mise en place d'un dispositif spécialement dédiée à la formation de formateurs se justifie d'autant plus que tout le monde a besoin d'acquérir des compétences en formation quelque soit le poste occupé. Cependant, ces compétences doivent varier en fonction du niveau où l'on se trouve. *« Les compétences varient selon qu'on est directeur de cabinet d'un Ministère, animateur d'une OP, agent du BFPA ou professeur au CFPH »* (un membre de la FONGS).

L'autre aspect c'est le problème de qualification noté au niveau du personnel enseignant. *« La création d'un centre de formation de formateurs est quelque chose de salutaire, de fondamental, nous rêvons de cela au Sénégal, car c'est la pédagogie qui manque aux gens. Moi je viendrai pour faire le reste de ma carrière là bas »* (un formateur du CIFA).

Du côté des OP, on se dit être très concerné par la création d'un tel dispositif. Au niveau de l'ASESCAW, on note, suite à la collaboration avec les formateurs du Ministère de

l'agriculture dans le cadre du Programme Alternatif et Innovateur de Formation des jeunes agriculteurs (PAIFJ), que beaucoup de formateurs n'ont pas les compétences requises d'une part, pour identifier les besoins réels, qui doivent être normalement le prétexte de toute formation et d'autre part, pour gérer les situations de face à face pédagogique.

Au niveau du CIH de Thiès, un formateur disait que : *« le préalable pour pérenniser les centres de formation agricole, c'est la mise en place d'une école de formation de formateurs à l'image des écoles de formation des instituteurs (EFI) au niveau du Ministère de l'éducation ».*

Au niveau des DRDR c'est aussi le même discours. Pour tous, la formation est fondamentale, en ce sens qu'elle permet de renforcer les capacités, donc à rendre la ressource humaine plus qualifiée et plus performante. Et des ressources humaines qualifiées permettent d'augmenter la production et la productivité et d'avoir une agriculture compétitive et durable. Or pour faire de la formation, il faut avoir des formateurs qualifiés. Donc pour ces acteurs, la mise en place d'un tel dispositif est opportune et pertinente.

4.5.3. Etude comparée de l'efficacité, de l'efficience et de l'impact des options proposées

4.5.3.1. Description des différentes options proposées

Quatre propositions concernant le portage et le pilotage sont issues de cette étude.

a- Première option

La création d'un nouveau centre, vu que le BFPA a une mission publique, en lui donnant la forme qu'a les autres écoles avec un directeur et un personnel administratif et enseignant. Car, si la formation est un droit, l'Etat doit mettre les moyens en construisant un centre pour abriter ce dispositif et recruter le personnel administratif et enseignant.

L'avantage d'une telle option se trouve sur le fait qu'on aura une unicité au niveau de la gestion, le Ministère aura toute la latitude pour que ses préoccupations soient prises en compte. Seulement, dans le contexte économique (crise financière) et institutionnel (peu de considération pour la formation au niveau du département), on est tenté de se demander s'il est pertinent de plaider pour la construction et l'équipement d'un nouveau centre et le recrutement du personnel enseignant et administratif ? Si on sait qu'au même moment des centres qui existent déjà se trouvent dans une situation de délabrement et de déficit du personnel qui menacent leur existence.

De plus il faut demander une autorisation de création d'une école et de reconnaissance du diplôme, ce qui prendra des années, car créer une école fait appel à des lois et décrets. Ensuite, rien ne dit que la demande sera acceptée.

Ce qu'il faut noter aussi à ce niveau, c'est que presque tous les acteurs demandent à ce que la structure ne soit pas directement et exclusivement gérée par un Ministère si on veut qu'elle soit pérenne. Ils plaident pour une structure ayant un appui fort et une reconnaissance

complète de l'Etat, mais avec une gestion collégiale assurée par une structure genre conseil d'administration composée de tous les acteurs de la FAR.

b- Deuxième option

Après finalisation de l'étude, le BFPA fait un appel à manifestation d'intérêt au niveau des différentes universités susceptibles d'être intéressées pour leur proposer la création d'une nouvelle filière de formation de formateurs agricoles avec des termes de référence clairs dans lesquels il dira que c'est une filière dans laquelle l'offre de formation doit se renforcer. Ainsi, les structures de formation agricole pourront insérer cette demande dans leur offre de formation continue et en formation qualifiante. Nous pensons cette proposition intéressante, car les universités sénégalaises se trouvent dans une phase de diversification de leurs offres de formation. Cependant, le BFPA, en tant que représentant de l'Etat, doit rester vigilant par le contrôle de la conformité des formations avec les politiques, en veillant comment l'offre est traduite, comment la formation se fait. L'université sélectionnée aura comme principale activité la coordination et le suivi de tout ce qui enseignement et stages.

c- Troisième option

On peut l'appeler une option intermédiaire. Elle consiste, comme c'est le cas entre l'CNFTEIA et l'UGB de Saint-Louis, de nouer un partenariat entre une école publique (CFPH ou CNFTAR) et une Université (ENSA ou ISFAR), pour concevoir un dispositif de formation dans lequel l'école est partie prenante et tire un avantage au niveau de la reconnaissance et de la notoriété, etc. Sous cet égard, un centre de formation de ce genre gagnerait à être couplé à l'université de Thiès qui va chapoter le pilotage pédagogique, et le BFPA va jouer un rôle de suivi pour le respect des termes de références de la formation.

Nous pensons que cette option est beaucoup plus pertinente et avantageuse pour le BFPA, par rapport aux deux précédentes, en ce sens qu'elle englobe la deuxième proposition et permet en même temps d'impliquer un de nos CNFT qui tirera un avantage en termes d'expérience, de reconnaissance et de notoriété. Mais aussi de permettre une prise en charge des préoccupations du BFPA.

Cependant, toutes les trois options sont confrontées à des difficultés de validation des diplômes, car il s'agira de délivrer un diplôme de professeur qui est du ressort des écoles normales : *la qualification ne pose pas problème, mais la reconnaissance du diplôme risque de poser problème* » (FONGS).

d- Quatrième option

Une autre option consiste à établir un rapprochement entre le Ministère de l'agriculture et l'ENSETP par le biais du BFPA pour relancer la filière technique agricole du département sciences et techniques industrielles (STI). Nous pensons que c'est la meilleure solution, en ce sens que de nos jours, les seuls diplômes supérieurs qui existent et reconnus dans le domaine de la formation technique et professionnelle sont le CAEMTP et le CAESTP. La seule structure habilitée à délivrer ces diplômes est l'ENSETP qui a une mission de service public et forme de manière transversale dans toutes les filières.

Cependant, malgré l'existence du dispositif réglementaire et institutionnel, il faut noter que la filière techniques agricoles peine à fonctionner pour trois raisons principales :

La première raison c'est que le principal utilisateur des professeurs en techniques agricoles est le Ministère de l'agriculture alors que ce dernier s'intéresse peu à la formation de professeurs par l'ENSETP. « *Il n'y a presque pas de sollicitation du Ministère de l'agriculture, alors que s'il nous demandait de former des professeurs, nous serons obligés de le faire car nous sommes là pour tous les secteurs* » (un responsable de l'ENSETP). C'est pourquoi au moment où l'école récrivait les programmes, la filière techniques agricoles n'a pas été concernée parce qu'il n'y avait pas de demande exprimée. Pour le chef du département, il existe une sorte de désintérêt ou de méconnaissance de la part du Ministère de l'agriculture ce qui fait qu'en termes de perspectives rien n'est envisagé au moment où les autres filières des STI ont bénéficié d'un projet il y a de cela quatre ans pour la réécriture de leurs programmes afin de les adapter au contexte.

La deuxième raison est liée à l'absence de personnels qualifiés dans les domaines de l'agriculture. « *Légalement, il y'a rien qui empêche la formation des professeurs en technique agricole parce que nous avons une mission de service public mais nous avons un problème de ressources humaines dans le domaine agricole* » (un responsable de l'ENSETP). Cette raison fait que les quelques professeurs formés en techniques agricoles par l'ENSETP n'ont bénéficié que d'un renforcement pédagogique avec un programme standard, commun à toutes les filières.

Le troisième raison est liée à l'absence de programme au niveau de cette filière, les seuls enseignements dispensés se portent uniquement sur les compétences pédagogiques qui sont communes à toutes les filières.

Ainsi, pour la relance de la filière, le chef du département STI propose à ce que le Ministère de l'agriculture sollicite de manière officielle l'ENSETP pour la relance de la formation des professeurs en techniques agricoles. Dans ce cas, l'ENSETP peut demander un accompagnement, auprès du Ministère de l'agriculture pour écrire les programmes selon ses besoins parce qu'il ne dispose pas de personnels compétents pour faire ce travail. « *On est prêt à réécrire les programmes avec le Ministère de l'agriculture parce que par rapport aux tâches des professeurs, il connaît le profil qu'il veut et les programmes seront écrits suivant l'approche par les compétences pour les réadapter* » (responsable STI). Ensuite, pour le corps enseignant, la proposition consiste, en relation avec le BFPA, à travailler avec les professionnels du secteur agricole, comme c'est le cas dans les autres filières, s'ils acceptent les conditions liées à la vacation à l'université.

4.5.3.2. Appréciations selon le critère d'efficacité

Au niveau de l'ENSETP, le cadre réglementaire et institutionnel existe déjà et les diplômes sont reconnus. D'ailleurs comme c'est déjà évoqué, c'est la seule structure habilitée à délivrer des diplômes de professeur d'enseignement technique au Sénégal. Du coup, on n'aura pas

besoin d'engager des procédures, qui du reste peuvent ne pas aboutir, pour la reconnaissance d'un établissement ou d'un diplôme. En temps que structure ayant une longue expérience dans les domaines de la formation pédagogique, nous pensons que l'ENSETP est le lieu le mieux indiqué pour abriter ce dispositif. Ceci pour la pérennisation et la notoriété du dispositif en tant que institut de l'Université de Dakar, mais aussi grâce à sa mission qui est de former des formateurs pour tous les secteurs. Cet aspect est d'autant plus important en ce sens que la majeure partie des acteurs ont des suspicions quant-à la pérennisation d'un tel dispositif s'il est abrité et piloté par le Ministère de l'agriculture. Surtout au moment où le Ministère peine à faire fonctionner des centres d'une envergure moindre par manque de volonté politique. Pour le chef du département STI, « *la mission du Ministère de l'agriculture ce n'est pas de former des professeurs* ». La position de l'ENSETP fait également qu'elle permet à plusieurs acteurs de secteurs différents de travailler ensemble, ce qui du reste est très enrichissant.

- **Mesure des cohortes à former**

Pour résorber dans les meilleurs délais le déficit, vingt et un (21) professeurs doivent être formés dans les cinq premières années.

Tableau 8 : nombre de formateurs à former d'ici cinq ans pour résorber le déficit

Objectifs	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6
	21	21	21	21	20	08
Déficits	104	83	62	41	20	00+08

NB : il faut se rappeler que 15% du personnel (soit 08 agents) partiront à la retraite d'ici cinq ans, c'est cela qui explique le déficit de 08 formateurs à partir de la sixième année.

Pour le recyclage du personnel en poste, 57 formateurs seront formés. Ces sessions de recyclage seront organisées entre juillet et septembre pour ne pas perturber les formations au niveau des écoles.

4.5.3.3. Appréciations selon le critère d'efficience

- Existence d'une filière techniques agricoles à l'ENSETP

La mission de l'ENSETP est de former de façon transversale pour tous les Ministères. Mais faudrait-il que chaque Ministère utilisateur fasse un plaidoyer pour la prise en compte de ses préoccupations. La redynamisation de la filière technique agricole de l'ENSETP est un atout de taille, en ce sens qu'elle permettra de minimiser les investissements en termes d'infrastructures, de dispositif réglementaire et de reconnaissance des diplômes. C'est aussi une occasion à saisir au moment où les autorités de cet établissement sont dans une logique de relancer toutes les filières et sont aussi dans les dispositions de travailler en collaboration avec le Ministère de l'agriculture pour apporter les réformes qui soient à même de répondre aux préoccupations de ce dernier. « *Je suis sûr que si le BFPA écrit au directeur de l'ENSETP à propos de la filière agricole, dans une semaine au plus tard, il vous répondra* » disait le chef

de département des STI. Les nouveaux investissements seront uniquement liés au recrutement de techniciens pour l'écriture des programmes et de vacataires pour les apprentissages de spécialisation comme l'a suggéré l'ENSETP. Des investissements qui ne seront que ponctuels car le paiement des vacataires et les autres dépenses liées à la formation seront pris en charge par l'Université conformément aux missions de l'ENSETP qui pour le rappeler à une mission de service public. Mais aussi le problème de reconnaissance du diplôme ne se posera pas. Ensuite, créer une nouvelle école ce n'est pas évident dans la mesure où ce sont des lois et des décrets qu'il faut d'abord, avant de penser aux infrastructures et aux personnels et rien ne dit que la demande sera acceptée.

L'ENSETP forme deux types de professeurs techniques : les PEM et les PES, mais pour plus de conformité, l'école cherche à remplacer les PEM par les professeurs de collège d'enseignement moyen (PCEM) qui sont recrutés à partir du niveau bac+2 plus pour ensuite faire une année de formation. Ou, à la suite de la validation des acquis de l'expérience, les agents techniques du développement rural pourront être recrutés et des techniciens supérieurs pour suivre une formation d'une année à l'ENSETP.

Pour former les professeurs d'enseignement secondaire (PES), des ingénieurs de travaux ayant servi un certain nombre d'années seront recrutés pour suivre une formation de deux ans, tandis que les ingénieurs agronomes séjourneront une année pour l'obtention du CAESTP.

Donc deux sections seront créées à l'ENSETP :

- Une section PCEM : qui formera des professeurs de collège d'enseignement moyen qui serviront dans les CIH et les centres de formation des producteurs (CPE, CPA, CPFPP) en remplacement des METP ;
- Une section PES : qui formera des professeurs d'enseignement secondaire qui serviront dans les centres nationaux de formation des techniciens et les structures de conception de formation.

En outre, les formations continues des agents en service au Ministère de l'agriculture et des responsables d'OP seront aussi assurées par le même dispositif, conformément aux articles un et deux du décret portant organisation et fonctionnement de l'ENSETP.

Extrait du décret N°94 053 portant organisation et fonctionnement de l'Ecole Normale Supérieure Technique et Professionnel

TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

Article premier : *L'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel (ENSEPT), établissement public de l'Université Cheikh Anta Diop à pour mission :*

- *de former les personnels chargés d'enseigner les disciplines techniques théoriques et techniques pratiques dans les établissements d'enseignement moyen et secondaire, les psychologues- conseillers d'orientation scolaire et de formation professionnelle et les cadres d'animation et de contrôle pédagogiques ;*
- *d'effectuer des actions d'animation, et de contrôle pédagogiques ;*
- *d'effectuer des actions d'animation, de recyclage et d'actualisation des connaissances contribuant à la formation permanente des enseignants et des agents du secteur privé ou public, formateurs au sein de leur entreprise ou de leur administration ;*
- *de rechercher et de diffuser les moyens, méthodes et supports pédagogiques propres à améliorer l'enseignement technique et la formation professionnelle.*

Article2 : *L'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique et professionnel comprend :*

- *une section de formation de professeurs de l'enseignement moyen (section A) ;*
- *une section de formation de professeurs de l'enseignement secondaire (section B)*
- *une section de formation de psychologues conseillers (section C)*
- *une section de formation des cadres d'animation et de contrôle pédagogique (section D)*
- *une section chargée : des actions de formation complémentaires des formateurs des secteurs public et privé et de formation continuée des enseignants (section E)*

Elle est dotée d'un Centre de Recherche, de Documentation et d'Assistance Pédagogique.

4.5.3.4. Mesure des impacts attendus

Les impacts attendus du dispositif de formation de formateurs sont les suivants :

- Le déficit en formateur sera résorbé, tous les formateurs des centres de formation seront recyclés et les retraités seront remplacés ;
- Les mutations de l'agriculture et du monde rural seront prises en charge ;
- Tous les centres de formation pourront enfin redémarrer leurs activités ;
- La formation sera donnée à tous les ayants droit ;
- Les différentes orientations de la SNFAR seront mises en œuvre ;
- Les paysans seront renforcés dans toutes leurs activités ;
- Les dispositions de la LOASP dans ce domaine seront respectées, (Article 63)¹³ ;
- La formation continue de tous les agents du Ministère de l'agriculture et des responsables d'OP seront prises en charge ;
- Les performances de l'économie rurale seront améliorées ;
- Les conditions des paysans seront améliorées ;
- La sécurité alimentaire sera obtenue et les revenus des paysans augmentés.

¹³ Article 63 LOASP: Le droit à la formation initiale et continue est reconnu aux personnes exerçant les métiers de l'agriculture et à tous les acteurs ruraux...

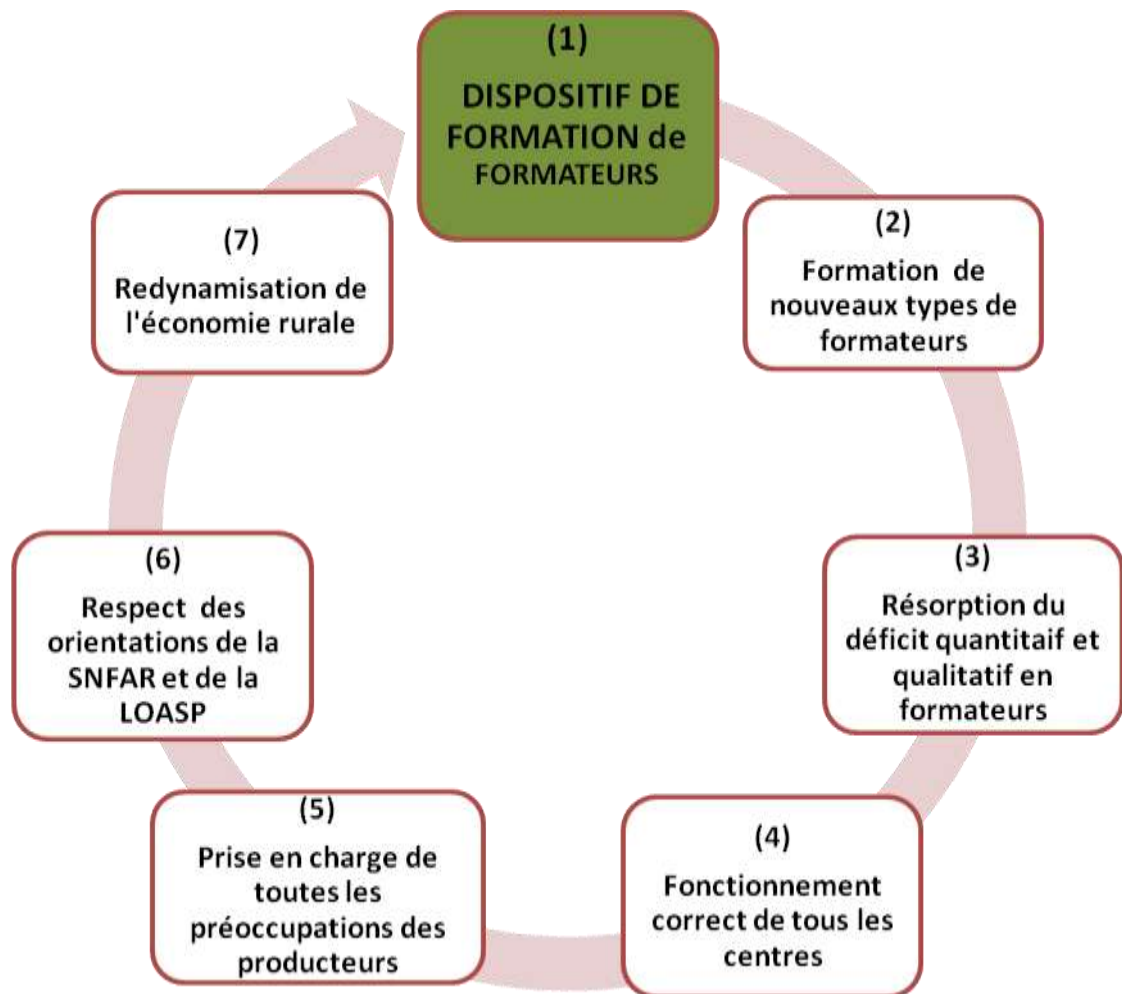


Figure 13 : impacts attendus du dispositif de formation de formateurs

Tableau 9: Synthèse et comparaison des performances attendues pour chaque option envisagée

Critères d'évaluation	Options			
	Première	Deuxième	Troisième	Quatrième
Efficacité	<p>Pas du tout efficace car il faut au préalable une autorisation de création d'une nouvelle école et de reconnaissance de diplôme.</p> <p>On peu aussi douter de la durabilité d'un tel dispositif compte tenu du sort réservé aux écoles du Ministère de l'agriculture</p>	<p>Peu efficace : certes pour cette option le problème d'infrastructure peut ne pas se poser, néanmoins, il y aura un problème de reconnaissance du diplôme</p>	<p>Plus efficace que les deux précédentes, car elle permet aux CNFT de travailler avec une université et de capitaliser ainsi de l'expérience, mais le problème reste le même : la reconnaissance du diplôme</p>	<p>Plus efficace que les autres options car le cadre institutionnel et réglementaire existe déjà, en plus l'école à une grande expérience sur la formation de professeurs. Option très pertinente pour la bonne et simple raison que de nos jours, l'ENSETP est la seule structure habilitée à former des professeurs techniques, ensuite, elle dispose déjà d'une filière de formation en techniques agricoles</p>

Efficienc	Demande des investissements énormes pour la construction des infrastructures et le recrutement de personnel	Option efficiente si l'université sélectionnée joue le jeu en acceptant de collaborer franchement avec le BFPA	Option efficiente si l'université sélectionnée joue le jeu en acceptant de collaborer franchement avec le BFPA	plus efficiente que toutes les autres options, car elle nécessite moins d'investissement et est capable d'atteindre les mêmes objectifs ou plus
Impacts	Pas d'impact d'immédiat car il faut du temps pour tout mettre en place			Impacts plus immédiats à condition que le schéma institutionnel proposé soit respecté.

CONCLUSION

Que se soit du point de vue de l'efficacité, de l'efficience et des impacts, il ressort de l'analyse que c'est la quatrième option qui est meilleure. Seulement, cette option a des risques dans le cas où il y'aura des blocages vis-à-vis d'un schéma d'ouverture sur le monde professionnel. C'est-à-dire que si l'ENSETP par la suite manifeste des réticences par rapport au droit de regard des autres acteurs.

Il faut ensuite noter que la formation de formateurs ne peut pas être donnée pour une panacée, car elle ne peut pas agir et impacter efficacement sur tous les maux du secteur sans être accompagnée par d'autres mesures de soutien du développement rural.

4.6. DISCUSSION

L'objectif général de cette étude consiste à cerner l'opportunité et la pertinence de la création d'un dispositif de formation de formateurs en agriculture capables de conduire la réforme de l'enseignement technique agricole en lien avec le contexte et les politiques agricoles.

Et spécifiquement les objectifs sont:

- Analyser les évolutions des pratiques agricoles et de leurs impacts sur la demande ;
- Déterminer les compétences requises et nécessaires à la réforme de l'enseignement technique agricole ;
- Analyser les dispositifs et l'offre de formation et leur adéquation avec la demande ;
- Faire le point sur la structure des effectifs du personnel enseignant affecté au Ministère de l'agriculture ;
- Etudier les conditions de mise en place d'un dispositif de formation de formateurs capables de conduire les réformes envisagées.

A la fin, l'étude a permis de mettre en évidence :

- Une forte évolution de la demande des producteurs :

Suite aux évolutions climatiques, économiques, institutionnelles et sociales, les agriculteurs ont développé des stratégies pour s'adapter et pérenniser leur exploitation. Ils diversifient leurs activités et par la même occasion leur demande en appui conseil.

- Des dispositifs de FAR qui restent généralement figés :

Malgré l'évolution de la demande des acteurs et des enjeux économiques, les dispositifs de formation restent généralement enfermés dans leur mission historique qui consiste à former des techniciens en agriculture, en élevage ou des eaux et forêts. Ils continuent à faire dans la restriction et à développer des approches qui donnent peu de place à la diversité des acteurs et des pratiques et à l'innovation paysanne.

- Un système de formation agricole et rural qui doit être réformé :

Au regard de l'évolution de l'économie rurale (diversité des acteurs et des activités) et des enjeux économiques (libéralisation, mondialisation) et politiques (politiques communes : PDDAA et ECOWAP), la formation agricole et rurale doit être repensée et articulée aux enjeux. Elle doit intégrer toutes les activités et stratégies développées par les ruraux afin de les accompagner dans leurs dynamiques de diversification et de réadaptation permanente.

- La nécessité de créer un dispositif de formation de formateurs :

L'analyse démontre d'une part, un grand décalage entre les préoccupations des acteurs et les offres qui sont proposées par les opérateurs de la FAR et d'autre part des approches pédagogiques inadaptées par rapport la nouvelle conception du développement rural. Il est donc fondamental d'aller vers la refondation des dispositifs FAR pour les réadapter. Pour

cela, nous pensons que le premier jalon à poser consiste à investir sur la formation de formateurs par la création d'un dispositif dédié à cet effet. Ce dispositif servira de « tête de pont » en vue de résorber le déficit quantitatif et qualitatif du personnel et d'accommoder les profils aux enjeux et aux besoins.

Seulement, la formation à elle seule ne peut pas régler toutes les difficultés. Donc, en plus de ce dispositif, d'autres mesures d'accompagnement doivent être prises. Nous avons entre autres :

- La définition d'une politique agricole claire et partagée par tous les acteurs ;
- Redonner à la FAR sa vraie place dans les programmes d'investissement (le PNIA traite la FAR à la marge) en créant des composantes FAR dans les programmes et projets agricoles ;
- la volonté manifeste de l'Etat de faire du secteur une priorité.

Il s'est donc avéré que les hypothèses de recherche sont confirmées. Par conséquent, le département de l'agriculture a besoin d'investir sur les ressources humaines pour faire face aux nouveaux défis et accompagner le secteur dans la perspective d'assurer la souveraineté alimentaire et l'amélioration des revenus. Pour que les grands investissements prévus dans le cadre du PNIA et les autres programmes soient efficaces et efficients le Ministère de l'agriculture doit impérativement disposer des ressources humaines suffisantes en quantité et en qualité. En outre, investir sur la formation permettra de :

- se conformer à une vision d'ensemble portée par la SNFAR qui consiste à satisfaire aux besoins de formation dans tous les domaines ;
- faire jouer au secteur agricole et rural son rôle de création d'emploi, de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté ;
- relancer les activités au niveau de tous les centres de formation.

Par rapport à la démarche méthodologique utilisée, malgré les difficultés évoquées, elle est satisfaisante, car elle a permis de toucher des acteurs diversifiés et de recueillir leurs opinions. Aussi l'analyse du discours des acteurs a permis de mettre leurs préoccupations au cœur des analyses. En plus des enquêtes de terrain, le fait de travailler sur le volume des données existantes au BFPA, qui depuis sa création a constitué une importante base de données sur les questions liées à la FAR, a été très utile.

CONCLUSION GENERALE

Cette étude a permis de mettre en exergue la volonté de l'Etat sénégalais de réinvestir dans le secteur du développement agricole et rural après vingt années de désengagement (1980-2000). Ce retour à l'investissement est décidé au moment où le personnel au niveau du département est déficitaire en nombre et en qualification. Or, pour que la mise en œuvre de politiques et programmes agricoles soit effective et efficace, il faut avoir suffisamment de ressources humaines qualifiées. D'où la nécessité d'investir sur la formation du personnel, surtout des formateurs qui sont chargés de préparer les techniciens et les producteurs à exercer leurs missions.

En outre, par l'approche historique et systémique, cette étude a permis de mettre en avant les grandes évolutions des systèmes de production avec une grande diversité des activités et les logiques paysannes qui ont fortement évolué, liées aux changements climatiques, environnementaux, économiques, sociaux et institutionnels.

Alors que l'analyse historique et diagnostic des dispositifs de formation agricole et rurale a permis de mettre en évidence leur inadéquation par rapport aux enjeux et leurs limites quant à la mise en œuvre de la SNFAR. Limites qui ont pour cause :

- Un personnel vieillissant et insuffisant en nombre et en qualification ;
- Des dispositifs de formation qui restent figés face aux changements du contexte ; les structures de formation sont restées enfermées dans leur mission initiale de formation de techniciens/encadreurs ;
- Une vision très restrictive des offres de formation qui ne prennent pas en compte la diversité des activités en milieu rural ; les offres se résument souvent à des normes techniques qui ne prennent pas en compte les pratiques et les innovations paysannes ;
- L'absence d'une approche intégrée et systémique dans l'analyse de la demande ;
- Le cloisonnement des structures de FAR entre plusieurs départements ministériels qui ne permet pas de développer des synergies entre acteurs.

Cette analyse conforte le besoin d'investir sur la formation de formateurs, en ce sens qu'elle a mis en exergue l'inadaptation des dispositifs de formation par rapport aux enjeux et aux besoins.

Pour le dispositif proprement dit, après l'analyse de plusieurs scénarios, le choix de l'ENSETP est fait avec la forte recommandation de créer un organe de pilotage, genre conseil d'administration pour permettre la participation de tous les acteurs.

Par rapport aux compétences à développer, l'accent doit être mis, en plus des compétences pédagogiques et d'ingénierie de la formation, sur la diversité des activités, l'analyse systémique et l'aide à la résolution de problèmes.

Enfin, l'ampleur de cette étude et le fait qu'elle soit considérée comme une modeste contribution à la recherche de solutions aux nombreuses difficultés rencontrées par la FAR, ont fait que certains aspects sont abordés de manière sommaire. Par conséquent, il serait souhaitable que cette réflexion soit poursuivie et approfondie sous les angles qui permettront de trouver des réponses à toutes les questions posées afin que la formation agricole et rurale au Sénégal soit mise à jamais sur les sentiers qui mènent à la perfection.

En revanche, même si on est conscient de la modestie de cette contribution, force est de constater que la plus grande valeur de ce travail c'est de discuter avec des acteurs clés de l'idée d'un dispositif de formation de formateurs et de la nécessité de réformer le système national de formation agricole et rurale.

REFERENCES

Bibliographie

CNCR, 2010. Comment les exploitations familiales peuvent-elles nourrir le Sénégal ?

BELARBI. KH, TOUZARD.I, 2010. Comprendre une agriculture familiale par l'approche systémique. Cours master ADR, IRC SupAgro.

BFPA, CNEARC, Coopération Suisse, SCAC et CESAG (2004). Diagnostic participatif pour la construction de la demande et l'adéquation de l'offre de formation dans la région du fleuve Sénégal.

CADET. J. H. C, LE COQ. Y. (2004). Y-a-t-il une place pour la formation dans la réponse aux préoccupations exprimées par les agriculteurs de M'boro (Sénégal) ? Contribution à la réflexion sur la rénovation des dispositifs de formation agricole au Sénégal. Mémoire de master acteurs du développement rural et diplôme d'ingénieur en agronomie tropicale. Montpellier. IRC. 153 p.

Cours IRD.

Cours méthodologie de recherche de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique et Professionnel, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 2005.

DUTEURTRE. G et al édition Karthala, 2010. L'agriculture sénégalaise à l'épreuve du marché, 451.p.

Eléments de réflexion sur les terminologies utilisées Alain MARAGNANI Chargé de mission réseau FAR 8 pages.

ENDA Diapol et FRAO, rapport de synthèse 2011. Implications des acteurs ruraux dans la définition des politiques de développement des filières vivrières en Afrique de l'ouest et du centre.

Etudes sur les formations agricoles : Etat des lieux Méthodologie d'investigation Créé le 04/04/2007 11:08, 90 pages MAG/IDF/01/ phase 1Pierre.

FALL, KH. (2009). Etude pour la mise en place d'une offre de formation en conseil agricole et rural au sein de l'institut de formation agricole et rurale (ISFAR, ex ENCR) de Bambey/ Sénégal. Mémoire de master de master acteurs de développement rural. Montpellier. IRC. 83p.

Faye Jacques, sociologue rural. Evolution et impact des politiques agricoles 1960 - 2005 forum sur l'arachide Dakar, 7- 8 décembre 2005.

FAYE. A (2007). Mise en œuvre de La Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) du SENEGAL. Appui à la rénovation des dispositifs de formation des ruraux par la

demande. Mémoire de Master 2 en Ingénierie de la Formation et des Systèmes d'Emplois I.F.S.E. Université sciences sociales, Toulouse I. 72P.

Gouvernement du Sénégal (2010). Nouveau doc de politique économique et sociale du Sénégal.

IPAR, 2010. Analyse des plans d'investissements agricoles ECOWAP/PDDAA les cas du Sénégal, du mali et de la CEDEAO.

IPAR, FONGS et CNCR, 2011. L'ECOWAP / PDDAA, instruments et mesures du plan régional d'investissement.

MALON. X. (2007). Le réseau formation fleuve au Sénégal : pour une régulation participative de l'offre de formation agricole et rurale. Diplôme d'université ingénierie de la formation et systèmes d'emploi. Toulouse. Université sciences sociales, Toulouse I. 116 p.

Ministère der l'agriculture du Sénégal (étude 2009). L'évolution du secteur agricole, des conditions de vie des ménages et de la vie chère au Sénégal

Plan d'investissement 2011-2015 du Sénégal (2010). Programme national d'investissement agricole (PNIA).

Rapports ANSD : 2009, 2010, et 2011. Situation économique et social du Sénégal.

RIPOCHE. J, BONNET.B, 2011. Evaluation de projets de développement rural. Cours master ADR, IRC SupAgro.

RUAULT. C, 2011. Conduite de l'enquête compréhensive. Cours master ADR, IRC SupAgro.

TEZENAS L et al (2007) Institut des régions chaudes, le mémoire: instructions aux auteurs guide et modèle d'organisation et de présentation du rapport de stage.

Webographie

Site BFPA : www.bfpa.sn

Bureau de la formation professionnelle agricole (BFPA) du Ministère de l'agriculture du Sénégal. Former les acteurs d'une nouvelle économie agricole et rurale : Orientations et stratégies de formation à l'horizon 2015 Rapport du Groupe de Travail Juin 1999 http://bfpa.sn/IMG/pdf/SNFAR_1999_Strategie_Nationale_de_Formation_Agricole_et_Rurale.pdf.

BFPA, CNEARC et CESAG, 2004. Diagnostic participatif sur l'offre et la demande de formation agricole et rurale en basse Casamance et dans le delta du fleuve Sénégal, http://bfpa.sn/IMG/pdf/synthese_diagnostic_FAR_2004.pdf.

BFPA, 2005. Reconstruction d'un dispositif de formation agricole : Les écoles et centres de formation sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, tome 1, http://bfpa.sn/IMG/pdf/Atelier_Thies_Reconstruction_dispositifFormation_public_Tome1_2005.pdf.

BFPA, 2005. Reconstruction d'un dispositif de formation agricole : Les écoles et centres de formation sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, tome 2, http://bfpa.sn/IMG/pdf/Atelier_Thies_Reconstruction_dispositifFormation_Tome2_contribution_des_CF.pdf.

BFPA, 2010 Développer le capital humain en agriculture dans un contexte de transitions économique et démographique : la politique de formation agricole du Sénégal, http://bfpa.sn/IMG/pdf/FAR_Final.pdf.

Henry J. et al 2004. Y' t-il une place pour la formation dans la réponse aux préoccupations exprimées par les agriculteurs de Mboro (Sénégal) ? Contribution à la réflexion sur la rénovation des dispositifs de formation agricole. Mémoire pour l'obtention du master ADR CNEARC, http://bfpa.sn/IMG/pdf/Quelle_formation_pour_agriculteurs_Mboro.pdf.

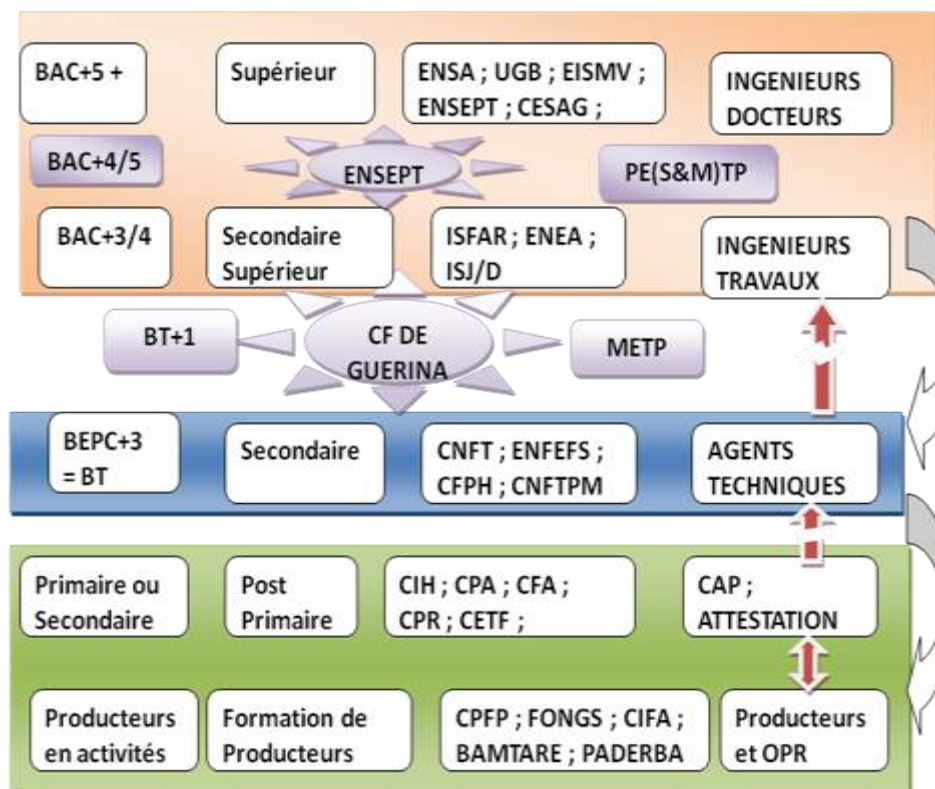
République du Sénégal, 2010. Plan d'investissement 2011-2015, http://www.agriculture.gouv.sn/images/fichiers_pdf/pnia.pdf.

Sénégal 2004. Loi N0 2004-16 d'Orientation Agro-Sylvo-Pastoral, http://bfpa.sn/IMG/pdf/Loi_dorientation_agro-sylvo-pastorale_4juin_04.pdf.

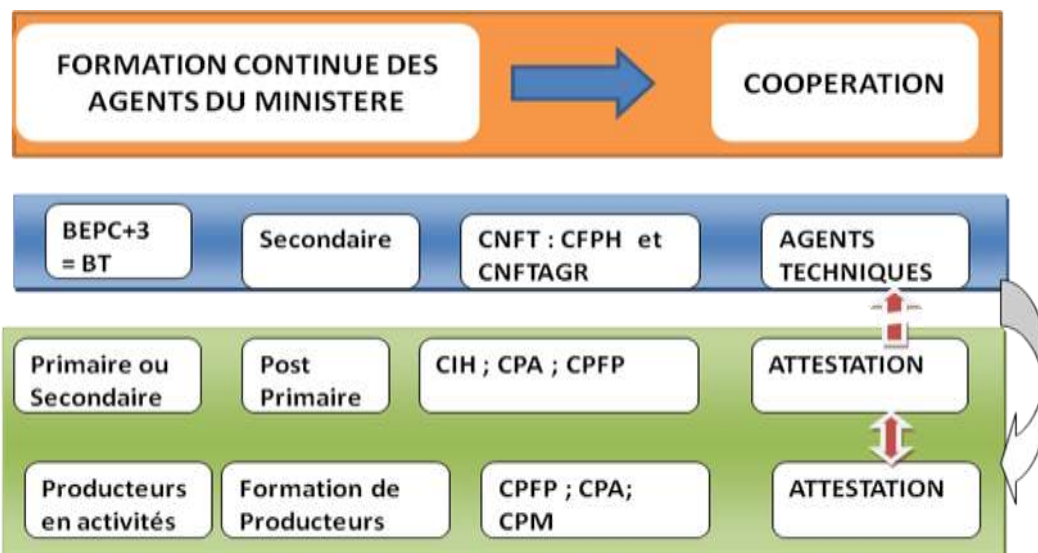
LISTE DES ANNEXES

ANNEXES	INTITULE	PAGES
Annexe 1	Principales structures de formation agricole et rurale au Sénégal	85
Annexe 2	Les structures gérées par le ministère de l'agriculture	86
Annexe 3	historique agraire des Niayes et de la zone fleuve Sénégal	87
Annexe 4	Bilan des formations continues offertes par la coopération en 2011	99
Annexe 5	Evaluation des besoins en personnel enseignant des centres sous la tutelle du Ministère de l'agriculture	100
Annexe 6	Guides d'entretien	101

ANNEXE 1 : PRINCIPALES STRUCTURES DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE AU SENEGAL



ANNEXE 2 : DISPOSITIFS DE FORMATION DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE



ANNEXE 3 : HISTORIQUE AGRAIRE DES NIAYES ET DE LA ZONE FLEUVE SENEGAL

A- ZONE NIAYES

a- Avant l'indépendance : période caractérisée par une agriculture pluviale et un élevage extensif

- ❖ Zone peu peuplée ;
- ❖ agriculture familiale sous pluie ;
- ❖ l'élevage pastoral ;
- ❖ main d'œuvre familiale ;
- ❖ important capital foncier, terres fertiles ;
- ❖ abondance de cours d'eau permanents ;
- ❖ sous l'impulsion du colonisateur, les populations s'initient à l'horticulture (cocotiers, tomate, oignon, etc).

b- De l'indépendance en 1970 : le soutien de l'Etat puis le développement du maraîchage autour des cours d'eau

- ❖ Zone peu peuplée ;
- ❖ agriculture familiale sous pluie ;
- ❖ pratique du maraîchage autour des cours d'eau riches en poissons ;
- ❖ existence du système d'entraide (« *santaane* ») ;
- ❖ force de travail : manuelle ;
- ❖ Cultures hivernales : arachide, mil et niébé en rotation sur sol « *dior* » avec la jachère pour la restauration de la fertilité ;
- ❖ Cultures maraichères : manioc, gombo, aubergine, patate sans irrigation ni traitement ou fertilisation;
- ❖ élevage de petits ruminants et de bovins avec le parcage pendant la nuit, pâturés en prairies pendant la saison des pluies et autour des bas-fonds (zones de décrue) pendant la saison sèche ;
- ❖ création des structures d'encadrement et de distribution des intrants par l'Etat.

c- De 1970 à 1980 : caractérisée par la sécheresse de 1972-73 et ses conséquences

- ❖ sécheresse de 1972 et 1973, entraînant une chute des rendements des cultures hivernales et une diminution voire même un tarissement de certaines mares ;
- ❖ début de salinisation des sols dans le « *gandiol* » ;

- ❖ les populations des régions de l'intérieurs migrent vers la zone, d'où la création de nouveaux villages (densification), pression foncière, diminution de la durée de la jachère ;
- ❖ augmentation de la demande en légumes (Dakar Thiès et autres villes) ;
- ❖ d'autres sont venus trouver du travail à l'usine des phosphates de Taïba ;
- ❖ introduction de la fumure minérale dans les pratiques agricoles pour faire face à la baisse de fertilité ;
- ❖ l'Etat continue son soutien au monde rural avec l'introduction de variétés hivernales à cycle court pour s'adapter au contexte ;
- ❖ pour le maraîchage, toujours extensif avec autoproduction des semences ;
- ❖ développement de la culture de mangue avec l'implantation de vergers.

d- De 1980 à 2000 : période du désengagement de l'Etat et du foisonnement des OP

- ❖ Ajustement structurel, désengagement de l'Etat, et dévaluation du franc CFA entraînant la flambée des prix des intrants ;
- ❖ Libéralisation des marchés avec comme corolaire la concurrence, d'où la nécessité d'être compétitif ;
- ❖ développement de la culture irriguée de légumes pour se substituer à la culture sous pluie et faire face à l'absence de décrue ;
- ❖ développement de l'agrobusiness avec des investissements (achat de motopompes, recrutement de main d'œuvre extérieure, etc.) ;
- ❖ introduction de nouveaux types de légumes (chou pommé, carotte, melon, haricot vert, tomate, oignon, pomme de terre etc.) ;
- ❖ nouvelle sécheresse pendant la campagne agricole 1983-84 ;
- ❖ diminution progressive des superficies des cultures pluviales suite au déclin de la filière arachidière ;
- ❖ dévaluation du franc CFA en 1994, occasionnant la flambée des prix des intrants
- ❖ consolidation des OP (UGPM), qui offrent des services tels que la micro finance, les intrants, l'encadrement, etc. ;
- ❖ très forte diversité des activités avec une spécialisation (maraîchers, arboriculteurs, aviculteur, transformateur, artisan, commerçant, maçon, etc.)
- ❖ augmentation de la demande en légumes avec l'arrivée des « *banabana* » Mauritaniens pour s'approvisionner en légumes ;

- ❖ épuisement des superficies disponibles dans les zones de décrue, d'où l'exploitation des sols « *dior* » avec le creusage de « *séane* » pour exploiter l'eau souterraine entraînant ainsi une charge supplémentaire de travail et les exploitants recrutent des « *sourga* » (métayers) pour faire face aux goulots d'étranglement ;
- ❖ forte utilisation des intrants ;
- ❖ diminution des pâturages, développement de la stabulation par l'embouche pour produire du fumier et dégager des revenus afin de faire face à l'achat des intrants ;
- ❖ développement continue des vergers de manguiers au niveau des sols « *diors* » par les agriculteurs « *à col blanc* ».

e- Depuis 2000 : changement de régime et retour du programme agricole

- ❖ développement accru de l'agrobusiness avec l'option du nouveau régime de favoriser les gros investissements suite à l'alternance politique ;
- ❖ Consolidation des OP ;
- ❖ introduction de nouvelles variétés et de nouveaux types de légumes plus performantes ;
- ❖ achat de motopompes pour alléger la charge de travail et augmenter les superficies emblavées (3000m² par actif contre 400m² par actif pour le système irrigation manuelle) ;
- ❖ en plus des MEC, l'embouche et la vente des produits issus des vergers contribuent à financer les exploitations ;
- ❖ location des terres par certains propriétaires n'ayant pas les moyens d'acheter les intrants, ou pas de main d'œuvre familiale suffisante (migration des fils de paysans vers les centres urbains et certains sont employés par les ICS ;
- ❖ Raréfaction de la ressource eau (tarissement des mares, profondeur des puits) ;
- ❖ Introduction du système goutte à goutte avec une forte utilisation des motopompes ;
- ❖ Pression urbaine et spéculation foncière ;
- ❖ La diversification devient une véritable stratégie de développement des exploitations

B- ZONE FLEUVE DU SENEGAL

a- Avant l'indépendance : une politique coloniale basée sur des approches directives

- ❖ zone peu peuplée ;
- ❖ Les wolofs (agriculteurs et pêcheurs) s'installent le long du fleuve pour accéder à l'eau et à la terre de décrue et les peulhs dans le « Diéri » pour exploiter les parcours ;
- ❖ pluviométries importantes ;
- ❖ cultures de sorgho, mil, patate douce, etc. en décrue et arachide, céréales, niébé dans le « Diéri » ;
- ❖ présence de vastes parcours de bétail dans le « Diéri » ;
- ❖ agriculture de subsistance ;
- ❖ utilisation de la main d'œuvre familiale et outil manuel ;
- ❖ introduction timide de la culture irriguée par la mission d'aménagement du Sénégal (MAS) vers les années 1940 ;
- ❖ l'élevage pastoral comme source de capitalisation ;
- ❖ développement d'épizooties (peste bovine) occasionnant des pertes énormes d'animaux.

b- De 1960 A 1980 : période caractérisée par une forte présence de l'Etat

- ❖ la réforme foncière avec la loi 46-64 de 1964 portant sur le domaine national ;
- ❖ création de la SAED en 1965 pour l'aménagement des terres et l'encadrement des paysans sur toute la filière riz ;
- ❖ bonne pluviométrie jusqu'à la sécheresse de 1972-1973 ;
- ❖ recrutement de paysans par la SAED dans les autres régions pour créer les « villages colons » ;
- ❖ introduction de la traction animale par la SAED et ensuite de la motorisation ;
- ❖ les aménagements de la SAED sont d'abord sommaires ;
- ❖ en 1969, la SAED opte pour l'amélioration de la qualité de ses aménagements ;
- ❖ Vers 1979, des aménagements plus modernes sont créés avec l'instauration de la redevance hydraulique (60000 FCFA / ha) ;
- ❖ organisation des paysans en GIE villageois ;

- ❖ Naissance des premiers PIV ; amicale du « Walo » (l'ASESCAW) en 1973 ;
- ❖ création de l'Association socio-économique sportive culturelle et ❖ diminution drastique des parcours de bétail dans le « walo ».

c- DE 1980 à 2000 : période d'ajustement structurel, de désengagement de l'Etat et du foisonnement des acteurs non étatiques

- ❖ désengagement de l'Etat ;
- ❖ la construction des barrages de « Diama » et « Manantaly » permet une diversification des cultures et d'extension des superficies irrigables.
- ❖ suite à la NPA de 1984, il y'a une responsabilisation des producteurs ;
- ❖ A partir de 1987, la SAED se désengage de ses fonctions d'approvisionnement en intrants, de prestations mécanisées et de crédit ;
- ❖ occupation de la place par les banques (CNCAS) et les fournisseurs d'intrants (SENCHEM), mais aussi par des OP ;
- ❖ dévaluation du franc CFA
- ❖ libéralisation de la filière riz avec la dissolution de la caisse de péréquation et de stabilisation des prix (CPSP) en 1996 ;
- ❖ forte pression foncière suite à l'intérêt suscité par la zone ;
- ❖ développement des initiatives privées : installation d'entrepreneurs agricoles (départs volontaires);
- ❖ formation des paysans par les OP, le CIFA, etc. : professionnalisation ;
- ❖ diversification des activités

d- De 2000 à nos jours : regain d'intérêt pour le secteur avec les programmes spéciaux, le programme d'investissement (PNIA)

- ❖ Changement de régime politique ;
- ❖ libéralisation du marché qui appelle une amélioration de la compétitivité des produits locaux ;
- ❖ retour des programmes agricoles (PNIA);
- ❖ distribution d'intrants avec la GOANA ;
- ❖ conflit entre les nouvelles autorités et les OP (CNCR) suite à des divergences de vue ;
- ❖ forte spéculation foncière avec l'option des nouvelles autorités de développer l'agrobusiness au détriment de l'agriculture familiale (événements de Fanaye et de Mbane) ;
- ❖ les paysans sont mieux organisés ;
- ❖ recherche de compétitivité des exploitants agricoles pour conquérir

les marchés (intérieurs et extérieurs) ;

❖ diversification à l'étranger des métiers.

❖ les producteurs se professionnalisent davantage ;

Tableau de synthèse de l'histoire agraire des Niayes

Périodes	Grands changements				Dispositifs FAR
	Milieu	Economique	Institutionnel	Systèmes de production	
Avant 1960	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Zone peu peuplée ; ✚ important capital foncier, terres fertiles ; ✚ abondance de cours d'eau permanents ; 			<ul style="list-style-type: none"> ✚ l'élevage pastoral ✚ main d'œuvre familiale ; ✚ agriculture familiale sous pluie ; ✚ sous l'impulsion du colonisateur, les populations s'initient à l'horticulture (cocotiers, tomate, oignon, etc. 	
1960/70	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Zone peu peuplée ; 			<ul style="list-style-type: none"> ✚ agriculture familiale sous pluie ; ✚ existence du système d'entraide ✚ pratique du maraîchage autour des cours d'eau riches en poissons ; ✚ force de travail : manuelle ; ✚ Cultures hivernales : arachide, mil et niébé en rotation sur sol « <i>dior</i> » avec la jachère pour la restauration de la fertilité ; ✚ Cultures maraichères : manioc, gombo, aubergine, patate sans irrigation ; ✚ traitement et fertilisation des sols ; ✚ élevage avec parcage pendant la nuit, pâturés en prairies en saison des pluies et autour des bas-fonds en saison sèche. 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ CPM, CFPH ✚ création des structures d'encadrement et de distribution des intrants par l'Etat

<p>1970/80</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ sécheresse de 1972 et 1973, entraînant une chute des rendements des cultures hivernales et une diminution voir même un tarissement de certaines mares ; ✚ début de salinisation des sols dans le « <i>gandiol</i> » ; ✚ les populations des régions de l'intérieurs migrent vers la zone, d'où la création de nouveaux villages (densification), pression foncière 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ crise du pétrole de 73 et 79 ; ✚ augmentation de la demande en légumes (Dakar Thiès et autres villes) ; ✚ d'autres sont venus trouver du travail à l'usine des phosphates de Taïba ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ l'Etat continue son soutien au monde rural 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ diminution de la durée de la jachère ; ✚ introduction de la fumure minérale dans les pratiques agricoles pour faire face à la baisse de fertilité ; ✚ l'introduction de variétés hivernales à cycle court pour s'adapter au contexte ; ✚ pour le maraîchage, toujours extensif avec autoproduction des semences ; ✚ développement de la culture de mangue avec l'implantation de vergers. 	
<p>1980/2000 :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ nouvelle sécheresse pendant la campagne agricole 1983-84 ; ✚ diminution progressive des 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Ajustement structurel, désengagement de l'Etat, et dévaluation du franc CFA en 1994 entraînant la flambée des 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ foisonnement des OP (UGPM) offrant des services tels que la micro finance, les intrants, 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ développement de la culture irriguée de légumes pour se substituer à la culture sous pluie et faire face à l'absence de décrue ; ✚ développement de l'agrobusiness avec des investissements (achat de motopompes, recrutement de main d'œuvre extérieure, etc.) ; introduction de nouveaux types de légumes (chou pommé, 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ CPM, CFPH

	<p>superficies des cultures pluviales ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ épuisement des superficies disponibles dans les zones de décrue, 	<p>prix des intrants ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Libéralisation des marchés avec comme corolaire la concurrence, d'où la nécessité d'être compétitif ; ✚ augmentation de la demande en légumes avec l'arrivée des « <i>banabana</i> » Mauritanien pour s'approvisionner en légumes ; 	<p>l'encadrement, etc. ;</p>	<p>carotte, melon, haricot vert, tomate, oignon, pomme de terre etc.) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ très forte diversité des activités avec une spécialisation (maraîchers, arboriculteurs, aviculteur, transformateur, artisan, commerçant, maçon, etc.) ✚ l'exploitation des sols « <i>dior</i> » avec le creusage de « <i>séane</i> » pour exploiter l'eau souterraine entraînant ainsi une charge supplémentaire de travail et les exploitants recrutent des « <i>sourga</i> » (métayers) pour faire face aux goulots d'étranglement ; ✚ forte utilisation des intrants ; ✚ diminution des pâturages, développement de la stabulation par l'embouche pour produire du fumier et dégager des revenus afin de faire face à l'achat des intrants ; ✚ développement continue des vergers de manguiers au niveau des sols « <i>dior</i> » par les agriculteurs « <i>à col blanc</i> ». 	
--	--	---	------------------------------	---	--

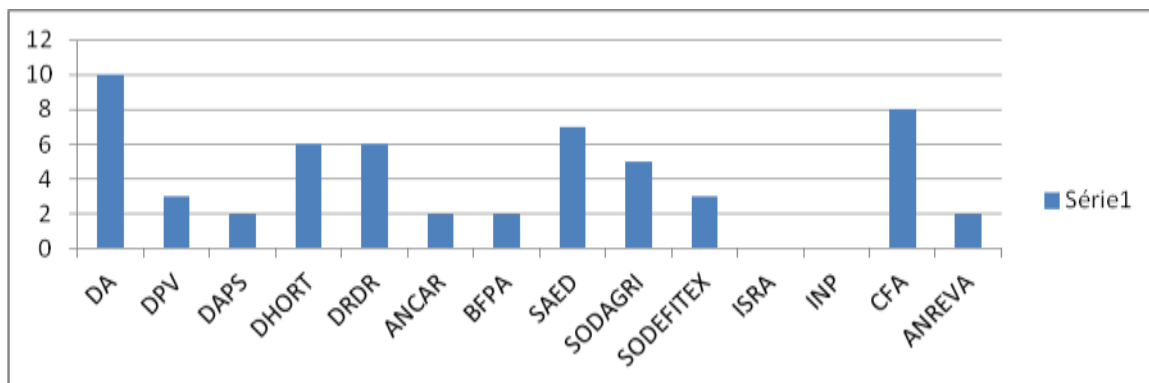
<p>Depuis 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Raréfaction de la ressource eau (tarissement des mares, profondeur des puits) ; ✚ Pression urbaine et spéculation foncière. 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ en plus des MEC, l'embouche et la vente des produits issus des vergers contribuent à financer les exploitations 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Consolidation des OP ;; 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ développement accru de l'agrobusiness avec l'option du nouveau régime de favoriser les gros investissements suite à l'alternance politique ; ✚ introduction de nouvelles variétés et de nouveaux types de légumes plus performantes ; ✚ achat de motopompes pour alléger la charge de travail et augmenter les superficies emblavées (3000m2 par actif contre 400m2 par actif pour le système irrigation manuelle) ; ✚ location des terres par certains propriétaires n'ayant pas les moyens d'acheter les intrants, ou pas de main d'œuvre familiale suffisante (migration des fils de paysans vers les centres urbain et certains sont employés par les ICS ; ✚ Introduction du système goutte à goutte avec une forte utilisation des motopompes. 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ CPM, CFPH, CPFP ✚ Démarrage du PADEN en 2010 : programme d'aménagement et de développement économique des Niayes
-------------------------------	--	---	---	--	---

Tableau de synthèse de l'histoire agraire de la vallée du fleuve Sénégal

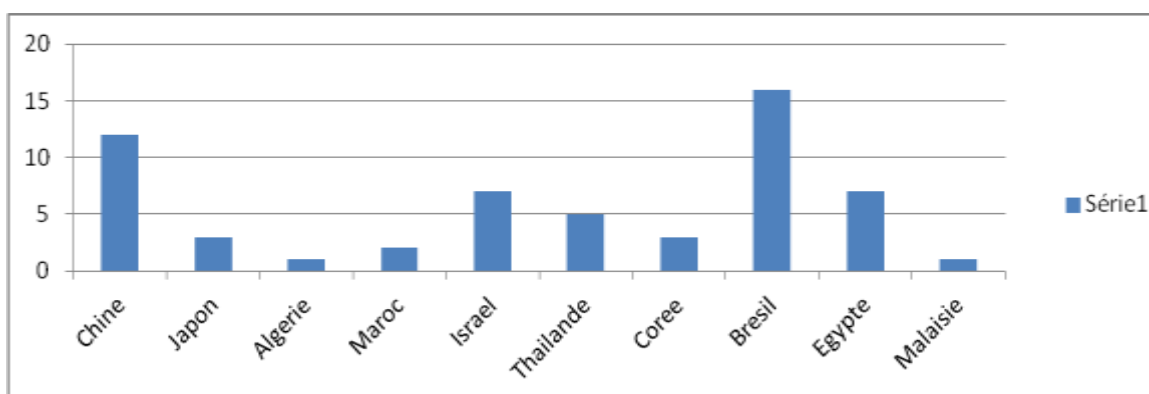
Périodes	Les grands changements				Dispositifs de formation
	Milieu	Economique	Institutionnel	Systèmes de production	
Avant l'indépendance	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Structuration la société 		<ul style="list-style-type: none"> ✚ période coloniale 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Spécialisation ethnique des activités (agriculture pour les wolofs et élevage pour les peulhs) ✚ Agriculture de subsistance ✚ Existence de 2 périodes de culture : culture pluviale en hivernage et culture de décrue en saison sèche ✚ main d'œuvre familiale et manuelle ✚ démarrage timide de l'irrigation ✚ gestion traditionnelle du foncier avec une appropriation des terres par les familles royales 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Ecole élevage de Saint-Louis
De 1960 à 1980	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Création de nouvel emploi par la SAED et les CSS ✚ installation de nouveaux agriculteurs occasionnant la création des « villages 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ crise du pétrole de 73 et 79 ; 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Loi sur le domaine national 1964 ✚ Création de zones pionnières au profit de la SAED 		<p>CIH renforcement de l'expérience des paysans en culture irriguée ;</p>

	<ul style="list-style-type: none"> colons » ✚ Endiguement en 1964 Sécheresses en 1972 et en 1984 				
De 1980 à 2000	<ul style="list-style-type: none"> ✚ construction de barrages 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Dévaluation du franc CFA en 1994 entraînant le coût élevé des intrants 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ NPA de 1984 ✚ désengagement de l'Etat ✚ Création de la CNCAS ✚ Foisonnement des acteurs non étatiques: OP, privés ✚ en 1987, la SAED rétrocède les terres colonisées aux collectivités locales pour une redistribution 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Diversification des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ CIFA
De 2000 à nos jours	<ul style="list-style-type: none"> ✚ spéculation foncière 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Crise alimentaire de 2007 ; flambé des prix 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ alternance démocratique ; ✚ retour des programmes agricoles (PNIA) avec parfois des mesures présidentielles parfois directives ; ✚ démarrage du MCA Sénégal ; ✚ distribution d'intrants avec la GOANA ; ✚ conflit entre les nouvelles autorités et les OP ; (CNCR) ; ✚ forte spéculation foncière avec l'option des nouvelles autorités de développer l'agrobusiness au détriment de l'agriculture familiale ; ✚ les paysans sont mieux organisés ; ✚ recherche de compétitivité des exploitants agricoles pour conquérir les marchés (intérieurs et extérieurs) 		<ul style="list-style-type: none"> ✚ UGB, CPFP, CRETEF

ANNEXE 4 : BILAN DES FORMATIONS CONTINUES OFFERTES PAR LA COOPERATION EN 2011



a- Répartition des bénéficiaires par structure (total 56), (source BFPA 2011)



b- Formations qualifiantes /pays (Total 57 thèmes de formation), (source BFPA 2011)

ANNEXE 5 : EVALUATION DES BESOINS EN PERSONNEL ENSEIGNANT DES CENTRES SOUS TUTELLE

(Sources enquêtes terrain)

Structures sous tutelle MA	Besoins en formateurs	Besoin par niveau
CFPH	06	Moyen secondaire 12
CNFTAGR	08	
CIH Mbao	01	Post primaire 15
CIH Thiès	03	
CIH Diourbel	04	
CIH Saint-Louis	01	
CIH Gandiaye	03	Producteurs : 77
CIH Ziguinchor	03	
CPM Mboro	03	
CPA Nioro	02	
CPA Kéréwane	02	
CPFP Sangalkam	02	
CPFP Mbour	03	
CPFP Matam	03	
CPFP Kolda	04	
CPFP Kédougou	04	
CPFP Linguère	04	
CPFP Kébémér	04	
CPFP Podor	04	
CPFP Louga	04	
CPFP Kaolack	04	
CPFP Tamba	04	
CPFP Sédhiou	04	
CPFP Kédougou	04	
CPFP Fatick	04	
CPFP Thiès	04	
CPFP Bambey	04	
CPFP Diourbel	04	
CPFP Mbacké	04	
Totaux	104	

ANNEXE 6 : GUIDES D'ENTRETIEN

1- GUIDE D'ENTRETIEN ADMINISTRATEUR AUX DIRECTIONS NATIONALES

I-Présentation et objectif de l'entretien :

Je vous remercie d'avoir accepté de me recevoir et de s'entretenir avec moi.

Je m'appelle Assane NDIAYE, je suis en service au Bureau de la formation professionnelle agricole du Ministère de l'agriculture (BFPA). Je suis en formation en master Acteurs du Développement Rural en régions chaudes (ADR) à SupAgro Montpellier. Depuis juillet je suis en stage de préparation de mon mémoire de fin d'études qui se porte sur la problématique de la formation des agents du Ministère de l'agriculture, plus précisément sur la création d'un dispositif dédié à la formation de formateurs.

Ce travail qui est une commande du BFPA permettra de recueillir les avis des différents acteurs sur les caractéristiques d'une telle structure et leur point de vue par rapport à son fonctionnement. C'est pourquoi nous sommes là aujourd'hui pour discuter avec vous afin de comprendre vos attentes et préoccupations par rapport à cette structure.

Au terme de cette étude, les résultats vous seront présentés à l'occasion d'une séance de restitution dont la date, le lieu et l'heure vous seront ultérieurement communiqués.

Nous comptons beaucoup sur votre présence pour discuter et valider les résultats.

Remarque : Ce guide permet de comprendre les attentes des chefs de services et de divisions : leur conception de la structure à créer et des attentes qu'ils ont pour le renforcement de leurs capacités d'une part et de celui des agents placés sous leur tutelle d'autre part. Pour cela, nous mettons les principales questions qui feront appel à d'autres questions de relance, en utilisant la fonction « DIRE ».

Date :.....

II-Identification :

- Prénom et nom : Age :
- Sexe : Corps :
- Structure/Division : Poste :
- Ancienneté dans le poste : Nombre de personnes en charge :

III-Entretien :

- Pouvez-vous me décrire votre travail ?
- Quels sont les gens avec qui vous travaillez ?
 - o Au niveau du service ?
 - o Sur le terrain (producteurs, OP, autres acteurs)?
- Quels sont les services que vous apportez aux différents acteurs ?
 - o Comment procédez-vous pour offrir ces services ?
- Quels sont les demandes des producteurs, des OP, etc. ?
- Pouvez-vous me dire quelles appréciations les bénéficiaires font-ils de vos prestations ?
- Quelle appréciation faites-vous en tant que chef de service ?
- Pouvez-vous me parler :
 - o Des contraintes liées à l'exécution de votre mission ?
 - o Des performances de votre structure
- Comment appréciez-vous de manière générale le personnel placé sous votre tutelle ?
 - o Leur profil
 - o Leur compréhension des enjeux de leur fonction
 - o Leur ouverture par rapport aux changements, Etc.
- Qu'est ce que vous proposez comme possibilités d'amélioration ?
- Quels rôles la formation peut-elle jouer dans l'amélioration des performances ?
- Quels sont les formations qui vous sont proposées, par qui et comment vous les appréciez ?
- Comment faire pour faire jouer à la formation son rôle dans l'atteinte des objectifs sectoriels ?
- Comment appréciez-vous la création d'un dispositif dédié à la formation de formateurs ?
- Quels rôles doit-il jouer ?
- Comment doit-il être structuré ?
- Comment doit-il fonctionner ?

2- GUIDE D'ENTRETIEN ADMINISTRE AUX PERSONNELS DES DRDR

I-Présentation et objectif de l'entretien :

Je vous remercie d'avoir accepté de me recevoir et de s'entretenir avec moi.

Je m'appelle Assane NDIAYE, je suis en service au Bureau de la formation professionnelle agricole du Ministère de l'agriculture (BFPA). Je suis en formation en master Acteurs du Développement Rural en régions chaudes (ADR) à SupAgro Montpellier. Depuis juillet je suis en stage de préparation de mon mémoire de fin d'études qui se porte sur la problématique de la formation des agents du Ministère de l'agriculture, plus précisément sur la création d'un dispositif dédié à la formation de formateurs.

Ce travail qui est une commande du BFPA permettra de recueillir les avis des différents acteurs sur les caractéristiques d'une telle structure et leur point de vue par rapport à son fonctionnement. C'est pourquoi nous sommes là aujourd'hui pour discuter avec vous afin de comprendre vos attentes et préoccupations par rapport à cette structure.

Au terme de cette étude, les résultats vous seront présentés à l'occasion d'une séance de restitution dont la date, le lieu et l'heure vous seront ultérieurement communiqués.

Nous comptons beaucoup sur votre présence pour discuter et valider les résultats.

Remarque : *Ce guide permet de comprendre les difficultés rencontrées par les personnels des DRDR dans les différentes tâches qui leurs sont confiées les attentes qu'ils ont de la structure à créer, leur perception et comment ils la conçoivent pour qu'elle joue efficacement son rôle. Pour cela, nous mettons les principales questions qui feront appel à d'autres questions de relance, en utilisant la fonction « DIRE »*

3- GUIDE D'ENTRETIEN ADMINISTRE AUX PERSONNELS DES CENTRES DE FORMATION

I-Présentation et objectif de l'entretien :

Je vous remercie d'avoir accepté de me recevoir et de s'entretenir avec moi.

Je m'appelle Assane NDIAYE, je suis en service au Bureau de la formation professionnelle agricole du Ministère de l'agriculture (BFPA). Je suis en formation en master Acteurs du Développement Rural en régions chaudes (ADR) à SupAgro Montpellier. Depuis juillet je suis en stage de préparation de mon mémoire de fin d'études qui se porte sur la problématique de la formation des agents du Ministère de l'agriculture, plus précisément sur la création d'un dispositif dédié à la formation de formateurs.

Ce travail qui est une commande du BFPA permettra de recueillir les avis des différents acteurs sur les caractéristiques d'une telle structure et leur point de vue par rapport à son fonctionnement. C'est pourquoi nous sommes là aujourd'hui pour discuter avec vous afin de comprendre vos attentes et préoccupations par rapport à cette structure.

Au terme de cette étude, les résultats vous seront présentés à l'occasion d'une séance de restitution dont la date, le lieu et l'heure vous seront ultérieurement communiqués. Nous comptons beaucoup sur votre présence pour discuter et valider les résultats.

Remarque : *Ce guide permet de comprendre les spécificités du corps enseignant et de leurs structures afin de prendre en compte leurs préoccupations spécifiques. Pour cela, nous mettons les principales questions qui feront appel à d'autres questions de relance, en utilisant la fonction « DIRE »,*

4- GUIDE D'ENTRETIEN ADMINISTRE AUX PRODUCTEURS

I-Présentation et objectif de l'entretien :

Je vous remercie d'avoir accepté de me recevoir et de s'entretenir avec moi.

Je m'appelle Assane NDIAYE, je suis en service au Bureau de la formation professionnelle agricole du Ministère de l'agriculture (BFPA). Je suis en formation en master Acteurs du Développement Rural en régions chaudes (ADR) à SupAgro Montpellier. Depuis juillet je suis en stage de préparation de mon mémoire de fin d'études qui se porte sur la problématique de la formation des agents du Ministère de l'agriculture, plus précisément sur la création d'un dispositif dédié à la formation de formateurs.

Ce travail qui est une commande du BFPA permettra de recueillir les avis des différents acteurs sur les caractéristiques d'une telle structure et leur point de vue par rapport à son fonctionnement. C'est pourquoi nous sommes là aujourd'hui pour discuter avec vous afin de comprendre vos attentes et préoccupations par rapport à cette structure.

Au terme de cette étude, les résultats vous seront présentés à l'occasion d'une séance de restitution dont la date, le lieu et l'heure vous seront ultérieurement communiqués.

Nous comptons beaucoup sur votre présence pour discuter et valider les résultats.

Remarque : *Ce guide permet de comprendre les difficultés rencontrées par les producteurs, les nouvelles attentes, les évolutions notées à ce niveau leur degré de satisfaction par rapport aux services apportés et leur point de vue sur la structure à créer. Nous mettons les principales questions qui feront appel à d'autres questions de relance, en utilisant la fonction « DIRE ».*

5- GUIDE D'ENTRETIEN ADMINISTRE AUX OPs :

I-Présentation et objectif de l'entretien :

Je vous remercie d'avoir accepté de me recevoir et de s'entretenir avec moi.

Je m'appelle Assane NDIAYE, je suis en service au Bureau de la formation professionnelle agricole du Ministère de l'agriculture (BFPA). Je suis en formation en master Acteurs du Développement Rural en régions chaudes (ADR) à SupAgro Montpellier. Depuis juillet je suis en stage de préparation de mon mémoire de fin d'études qui se porte sur la problématique de la formation des agents du Ministère de l'agriculture, plus précisément sur la création d'un dispositif dédié à la formation de formateurs.

Ce travail qui est une commande du BFPA permettra de recueillir les avis des différents acteurs sur les caractéristiques d'une telle structure et leur point de vue par rapport à son fonctionnement. C'est pourquoi nous sommes là aujourd'hui pour discuter avec vous afin de comprendre votre conception, vos attentes et préoccupations par rapport à cette structure.

Au terme de cette étude, les résultats vous seront présentés à l'occasion d'une séance de restitution dont la date, le lieu et l'heure vous seront ultérieurement communiqués.

Nous comptons beaucoup sur votre présence pour discuter et valider les résultats.

Remarque : Ce guide permet de comprendre les difficultés rencontrées par les OPs, les nouvelles attentes, les évolutions notées à ce niveau, leur degré de satisfaction par rapport aux services apportés et leur point de vue sur la structure à créer.

Nous allons pour cela mettre ici seulement les principales questions qui feront appel bien évidemment à d'autres questions de relance, en utilisant la fonction « DIRE », qui dépendront des réponses données.

Date :.....

II-Identification :

- | | |
|--------------------|------------------------------|
| - Dénomination : | Date de création : |
| - Région : | Département : |
| - Arrondissement : | Commune/ Communauté rurale : |
| - Ville/village : | Nombre d'adhérents : |

III-Entretien :

- Pouvez-vous me décrire les activités de votre organisation ?
- Pouvez-vous me parler de vos difficultés ?
- Avec qui en discutez-vous ?
- Faites-vous appel aux services de l'agriculture ? Lesquels, Quand, Comment, pour quels types d'appuis ?
- Quels sont vos besoins en termes d'appui aujourd'hui et quelles sont les évolutions notées à ce niveau les vingt dernières années?
- Comment appréciez-vous les services apportés par les techniciens du Ministère de l'agriculture ?
- Etes-vous satisfaits des services apportés ?
- Cotés positifs, coté négatifs ?
- Qu'est ce que vous proposez comme possibilités d'amélioration au niveau des agents ?
- Quels rôles la formation peut-elle jouer dans l'amélioration des performances ?
- Comment faire pour lui faire jouer son rôle ?
- Comment appréciez-vous la création d'un dispositif dédié à la formation de formateurs ?
- Quels rôles doit-il jouer ?
- Comment doit-il être structuré ?
- Comment doit-il fonctionner ?

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Carte du Sénégal (Source : www.au-senegal.com)	11
Figure 2 : répartition des surfaces cultivées par type de culture (DAPS 2009)	12
Figure 3 : Comparaison des productions céréalières (ANSD, 2009)	15
Figure 4 : Orientations et Stratégies de la SNFAR	21
Figure 5 : Construction de la problématique de l'étude	24
Figure 6 : Répartition du personnel du ministère par âge (source étude MA-ADIRA 2009) ..	25
Figure 7 : planches d'oignon dans les Niayes	38
Figure 8 : Une vue du paysage des Niayes	38
Figure 9 : paysans dans un champ de riz de la vallée du fleuve Sénégal	40
Figure 10 : Structuration de l'exploitation familiale	42
Figure 11 : Acteurs constitutifs du dispositif	64
Figure 12 : Taux de couverture des besoins en personnel enseignant: par niveau et total.....	65
Figure 13 : impacts attendus du dispositif de formation de formateurs	74
Tableau 1 : Etapes/repères de l'évolution des politiques agricoles au Sénégal et des dispositifs de FAR	19
Tableau 2 : Répartition de la population de l'échantillon	32
Tableau 3 : Typologie des acteurs	35
Tableau 4: Répertoire de quelques dispositifs de formation par zone (source enquêtes)	49
Tableau 5: Effectifs du personnel enseignant par structure (source enquêtes terrain)	50
Tableau 6 : Structure des effectifs par âge (source enquêtes terrain).....	51
Tableau 7: Structure des effectifs par corps (source enquêtes terrain)	51
Tableau 8 : nombre de formateurs à former d'ici cinq ans pour résorber le déficit.....	70
Tableau 9: Synthèse et comparaison des performances attendues pour chaque option envisagée	75

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AFD : Agence française de développement	CNEARC : Centre national d'études agronomiques des régions chaudes
ANCAR : Agence nationale de conseil agricole et rural	CNFMETP : Centre national de formation des maîtres d'enseignement techniques professionnel
ANSD : Agence nationale des statistiques et de la démographie	CNFT : Centre national de formation des techniciens
ASESCAW : Amicale socio-économique sportive et culturelle des agriculteurs du Walo	CNFTAGR : Centre nationale de formation des techniciens en agriculture et en génie rural
ATA: Agent technique d'agriculture	CNFTEFPN : Centre national de formation des techniciens des eaux, forêts, chasses et parcs nationaux
BFPA : Bureau de la formation professionnelle agricole	CNFTEIA : Centre national de formation des techniciens en élevage et industrie animale
BIT : Bureau international du travail	CNFTPA : Centre national de formation des techniciens des pêches et de l'aquaculture
BT : Brevet de technicien	CP : Centre de perfectionnement
CAEMTP : Certificat d'aptitude à l'enseignement moyen technique professionnel	CPA : Centre de perfectionnement agricole
CAESTP : Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire technique professionnel	CPE : Centre de perfectionnement en élevage
CAMES : Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur	CPFP : Centre polyvalent de formation des producteurs
CAP : Certificat d'aptitude professionnel	CPM : Centre de perfectionnement maraîcher
CEDEAO : Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest	CPR : Centre de perfectionnement des ruraux
CERP : Centre d'expansion rurale polyvalent	CPSP : Caisse de péréquation et de stabilisation des prix
CESAG : Centre africains d'études supérieures en gestion	CRETEF : Centre régional d'enseignement féminin
CETF : Centre d'enseignement technique féminin	CRFA : Centre régional de formation agricole
CFA : Centre de formation agricole	CSS : Compagnie sucrière sénégalaise
CFPH : Centre de formation professionnelle horticole	DA : Direction de l'agriculture
CIFA : Centre interprofessionnel de formation agricole	
CIH : Centre d'initiation horticole	
CNCAS : Caisse nationale de crédit agricole	
CNCR : Conseil national de concertation des ruraux	

DAPS : Direction de l'analyse de la prévision et des statistiques

DHORT : Direction de l'horticulture

DPV : Direction de la protection des végétaux

DRDR : Direction régionale du développement rural

DSRP : Document stratégique de réduction de la pauvreté

EATA : École des agents techniques d'agriculture

ECOWAP : Politique agricole régionale de la CEDEAO

EFAR : Ecole de formation agricole et rurale

EISMV : Ecole inter-Etat des sciences et médecine vétérinaires

ENCR : École nationale des cadres ruraux

ENEA : École nationale d'économie appliquée

ENFEFS : Ecole Nationale de Formation en Economie Familiale et Sociale

ENSA : Ecole nationale supérieure d'agriculture

ENSETP : Ecole normale supérieure d'enseignement et professionnel

ESEA : Ecole supérieure de l'économie appliquée

FAPAL : Fédération des associations paysannes de la région de Louga

FAR : Formation agricole et rurale

FONGS : Fédération des organisations non gouvernementales du Sénégal

FONSTAB : Fonds de stabulation du bétail

GOANA : Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance

ICS : Industries chimiques du Sénégal

INDR : Institut national de développement rural

INP : Institut national de pédologie

IPAR : Initiative prospective agricole et rurale

IRC : Institut des régions chaudes

ISFAR : Institut supérieur de formation agricole et rurale

ISRA : Institut Sénégalais de recherche agricole

LMD : Licence-master- doctorat

LOASP : Loi d'orientation agro sylvo pastorale

MA : Ministère de l'agriculture

METP : Maître d'enseignement technique professionnel

NDPES : Nouveau document de politique économique et sociale

NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

NPA : Nouvelle politique agricole

OMD : Objectifs du millénaire pour le développement

ONCAD : Office national de coopération et d'assistance au développement

ONG : Organisation non gouvernementale

OP : Organisation des producteurs

P/CPFP : Programme des centres polyvalents de formation des producteurs

PA : Programme agricole

PAMECAS : Partenariat pour la mobilisation de l'épargne et du crédit au Sénégal

PCEM : Professeur de collège d'enseignement moyen

PDDAA : Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine

PEM : Professeur d'enseignement moyen

PES : Professeur d'enseignement secondaire

PI : Programme d'investissement

PIB : Produit intérieur brut

PIP : Périmètre irrigué privé

PNIA : Programme national d'investissement agricole

PNIR : Programme national d'infrastructure rural

PSAOP : Programme des services agricoles et organisations de producteurs

RESOF : Réseau formation fleuve

REVA : Retour vers l'agriculture

SAED : Société d'aménagement et d'exploitation du delta

SAU : Surface agricole utilisable

SCA : Stratégie de croissance accélérée

SDDR : Service départemental du développement rural

SNFAR : Stratégie nationale de formation agricole et rurale

SODAGRI : Société de développement agricole et industriel de l'Anambé

SODEFITEX : Société de développement des fibres textiles

SODESP : Société de développement de la zone sylvo-pastorale

SODEVA : Société de développement et de vulgarisation agricole

SOMIVAC : Société de mise en valeur de la Casamance

SRDR : Sociétés régionales de développement rural

STI : Sciences et techniques industrielles

SYNAEPS : Syndicat national des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs du Sénégal

TH: Technicien horticole

UCAD : Université Cheikh Anta DIOP de Dakar

UFR : Unité de formation et de recherche

UGB : Université Gaston BERGER

UGPM : Union des groupements de producteurs de Méouane

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	ii
DEDICACES	iii
REMERCIEMENTS	iii
AVANT PROPOS.....	iv
RESUME	v
ABSTRACT	vi
GLOSSAIRE	vii
INTRODUCTION GENERALE	8
CHAPITRE I. CADRE DE REFERENCE.....	10
1.1. CADRE GENERAL DE L'ETUDE : Le Sénégal, un pays sahélien aux potentialités agricoles inégales selon les zones.....	11
1.1.1. Contexte agro écologique	11
1.1.1.1. Zone des Niayes.....	12
1.1.1.2. Vallée du fleuve Sénégal.....	13
1.1.1.3. Zone sylvo-pastorale.....	13
1.1.1.4. Zone du bassin arachidier	13
1.1.1.5. Zone Sud (Casamance).....	13
1.1.1.6. Zone du Centre-Est (Sénégal Oriental).....	13
1.1.2. Contexte macroéconomique	14
1.2. CADRE INSTITUTIONNEL.....	16
1.2.1. L'évolution des politiques agricoles et des dispositifs de formation au Sénégal	16
1.2.1.1. Les politiques agricoles.....	16
1.2.1.2. Les dispositifs de formation.....	17
1.2.2. Les évolutions récentes notées dans la FAR.....	21
1.2.2.1. Le pilotage et la régulation	21
1.2.2.2. Le cadre réglementaire.....	22
1.2.2.3. Le financement	22
1.2.2.4. Les ressources humaines	22
CHAPITRE II.CADRE THEORIQUE	23
2.1. PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE	24
2.2. OBJECTIFS DE RECHERCHE.....	26

2.2.1. Objectif général	26
2.2.2. Objectifs spécifiques.....	26
2.3. HYPOTHESES DE TRAVAIL	27
2.3.1. Hypothèse générale.....	27
2.3.2. Hypothèses spécifiques	27
CHAPITRE III CADRE METHODOLOGIQUE.....	28
3.1.1. Phase préparatoire	29
3.1.2. Acteurs concernés par l'étude	29
3.1.2.1. Pour les Niayes	30
3.1.2.2. La région de Saint-Louis	30
3.1.3. Le recueil des données	31
3.1.3.1. Recherche documentaire.....	31
3.1.3.2. L'enquête compréhensive.....	31
3.1.3.3. L'observation participative	32
3.1.4. Traitement et analyse des données	32
3.1.5. Restitution.....	33
3.1.6. Les difficultés et les limites de l'étude	33
CHAPITRE IV. PRESENTATION, ANALYSE ET DISCUSSION DES DONNEES.....	34
4.1. IDENTIFICATION ET TYPOLOGIE DES ACTEURS CONCERNES	35
4.2. L'ANALYSE DE L'HISTORIQUE AGRAIRE ET DES GRANDS CHANGEMENTS INTERVENUS.....	36
4.2.1. L'analyse de l'historique agraire des Niayes et de la vallée du fleuve Sénégal	36
4.2.1.1. La zone agro écologique des Niayes	36
4.2.1.2. La Vallée du fleuve Sénégal	39
4.2.1.3. Historique agraire.....	41
4.2.2. Analyse du discours des acteurs	43
4.2.2.1. Les organisations de producteurs	43
4.2.2.2. Les techniciens	44
4.2.2.3. Les formateurs.....	44
4.2.2.4. Les producteurs	45
4.3. ANALYSE DES DISPOSITIFS DE FORMATION	46
4.3.1. Des dispositifs de formation figés et fortement affaiblis par le désengagement de l'Etat.....	46

4.3.2.	Une situation des effectifs du personnel enseignant alarmante	49
4.3.2.1.	Structure des effectifs	50
4.3.3.	Des formations trop théoriques et normatives: les cas des CIH, du CFPH et du CNFTAGR.....	52
4.3.4.	La formation des formateurs, parent pauvre du système	54
4.3.4.1.	Le CNFMETP de GUÉRINA.....	54
4.3.4.2.	L'ENSETP.....	54
4.3.5.	La formation des producteurs : un dispositif qui bute sur le manque de moyens.....	55
4.3.6.	Analyse du discours des acteurs:	55
4.3.6.1.	Les techniciens	55
4.3.6.2.	Les producteurs et les OP	57
4.3.7.	Constats généraux sur les structures de formation.....	58
4.3.7.1.	Des structures qui ne dépendent que des ressources de la coopération pour fonctionner	58
4.3.7.2.	Des problèmes de qualification professionnelle	58
4.3.7.3.	Des relations dissymétriques entre formateurs et formés	59
4.3.7.4.	Une offre de formation peu réactive pour prendre en compte la nouvelle demande	59
4.3.7.5.	Absence d'ancrage territorial et de prise en compte des réalités agraires locales	59
4.3.7.6.	La « participation » et la « demande », des concepts ambigus.....	59
4.3.7.7.	Un personnel vieillissant.....	59
4.3.7.8.	Le cloisonnement (diversité des tutelles) et l'instabilité institutionnelle qui rendent difficile la régulation.....	59
4.4.	QUELQUES PISTES DE REFLEXION SUR LES ACTIVITES ET COMPETENCES D'UN FORMATEUR	61
4.4.1.	Compétences transversales requises:.....	61
4.4.2.	Compétences spécifiques à l'activité	61
4.4.2.1.	Formation des jeunes	61
4.4.2.2.	Formation des producteurs et des OP	62
4.4.2.3.	Formation continue des agents de développement.....	62

4.4.2.4.	Ingénierie de la formation	62
4.4.2.5.	Fonctions administratives.....	62
4.4.3.	Autres compétences	62
4.5.	CREATION D'UN DISPOSITIF DE FORMATION DE FORMATEURS	64
4.5.1.	Description du dispositif	64
4.5.1.1.	Acteurs concernés : une collaboration publique-privée.	64
4.5.1.2.	Une offre de formation dynamique et diversifiée.....	65
4.5.2.	Analyse de la pertinence de la création d'un dispositif de formation de formateurs	65
4.5.2.1.	Besoin de requalification du personnel enseignant	65
4.5.2.2.	Evaluation du nombre de formateurs à former	65
4.5.2.3.	Analyse du discours des acteurs	66
4.5.3.	Etude comparée de l'efficacité, de l'efficience et de l'impact des options proposées.....	67
4.5.3.1.	Description des différentes options proposées.....	67
4.5.3.2.	Appréciations selon le critère d'efficacité	69
4.5.3.3.	Appréciations selon le critère d'efficience	70
4.5.3.4.	Mesure des impacts attendus.....	73
4.6.	DISCUSSION.....	77
	CONCLUSION GENERALE	79
	REFERENCES.....	81
	Bibliographie	81
	Webographie	82
	LISTE DES ANNEXES.....	84
	TABLE DES MATIERES	115